
Tête maorie : les dessous d'une numérisation

Sciences et Avenir.fr

17/05/11 à 18:43

Comment garder la trace d'une tête qui ne doit être ni photographiée ni manipulée? Une équipe a répondu à cette demande inédite de numérisation de la tête maorie avant sa restitution par le musée de Rouen.

Lorsque la tête maorie conservée au Muséum d'histoire naturelle de Rouen a été remise aux mains des représentants maoris le 9 mai dernier, aucune photographie de la tête tatouée elle-même n'a été diffusée. Et pour cause : les Maoris ne veulent pas que ce vestige humain momifié soit pris en photo, pour des raisons culturelles. Afin de conserver une trace de cette tête de guerrier destinée à terme à être inhumée en Nouvelle-Zélande, la direction du Muséum de Rouen a donc décidé de garder un double numérique de cette tête.

Les photographies étant interdites, le dessin étant trop subjectif, la modélisation était la seule et la meilleure solution pour répondre aux besoins scientifiques tout en respectant les demandes des Maoris. «*Avec la modélisation, nous ne sommes pas dans le réel*, explique Sébastien Minchin, le directeur du Muséum de Rouen. *Ce n'est pas une image, c'est du virtuel : nous n'avons pas piégé l'âme du guerrier maori*».

Pour mener à bien la reconstitution numérique, le cabinet de géomètres experts AFT Archéologie a mis au point une technique particulière. «*Nous n'avons pas le droit de toucher la tête*, précise Sébastien Varea, co-fondateur du cabinet. *Nous ne voulions pas non plus prendre le risque d'utiliser un laser qui puisse abîmer la peau* ». L'IRM utilisée pour étudier les momies égyptiennes fournit une bonne image de l'intérieur mais l'enveloppe extérieure est floue, précise Sébastien Varea. Or dans le cas présent ce sont tous les détails extérieurs qui devaient être capturés avec la plus grande précision.

Après plusieurs essais, Varea et ses collègues ont conçu un dispositif spécifique. Ils ont couplé deux techniques : la photogrammétrie et la lasergrammétrie. «*Nous avons mis au point un référentiel extérieur de points fixes –une grille de calibration- pour guider les mesures, tandis que deux appareils photos prenaient des images des lignes laser mais pas de la tête elle-même*, explique le géomètre. *Nous obtenons ainsi un relevé de 10 milliards de points et une précision finale au dixième de millimètre* ». Même l'intérieur de la tête a de fait été scanné, permettant ensuite de réaliser des coupes virtuelles pour mieux l'étudier.

«*Finalement la modélisation permet d'avoir plus d'informations que la tête elle-même, sur laquelle nous avons peu de connaissances*» constate Sébastien Minchin, qui avait pris le parti il y a plusieurs années de traiter cette tête maorie comme un vestige humain et non pas comme un objet patrimonial comme les autres. Elle n'était donc pas exposée et très peu étudiée.

La précision du double numérique révèle les différences entre les vrais tatouages –qui ont motivé le

cruel commerce de ces têtes maoris au 18^{ème} et 19^{ème} siècle- et les faux tatouages. Réalisés post-mortem, ils ne portent pas la marque de la cicatrisation de la peau mais ont sans doute été ajoutés pour augmenter la valeur marchande de la tête. Cette meilleure connaissance de la tête pourrait aider le musée Te Papa de Wellington à retrouver l'origine de ce guerrier. *«Les Maoris considèrent que l'âme n'est pas en repos tant que la tête n'est pas enterrée avec le corps dans sa terre natale»* explique le directeur du Muséum.

Quinze autres têtes maories reposent dans les collections de plusieurs musées français –dont le Quai Branly à Paris- et devraient être rapatriées en 2010. AFT Archéologie est sur les rangs pour les scanner avec la technique qui a fait ses preuves à Rouen. En attendant, c'est la tête d'Henri IV qui va ainsi être numérisée.

Nouvelle exposition Océanie à Rouen.

Fin mai le Muséum d'histoire naturelle de Rouen ouvre une nouvelle exposition consacrée à l'Océanie, marquant le renouveau de l'ethnologie dans ses murs. *« Le peuple maori sera mis en avant dans cette exposition »* explique Sébastien Minchin, le directeur. *« Nous travaillons avec le musée Te Papa pour éclairer différemment les objets maoris que nous détenons et pour lesquels nous avons toujours raconté le versant français de l'histoire –quel marchand ou quel navigateur l'a ramené, etc... Cette fois-ci les Maoris nous expliquent leur signification ».*

Cécile Dumas

Communion avec les Maoris

Les Nouvelles Calédoniennes - Jeu 19 Mai 2011 | 20:00

La délégation sénatoriale venue restituer la première des quinze têtes maories (Toi Moko) détenues par un musée français est repartie mardi après avoir été accueillie lundi au marae d'Orakei, le plus important des marae d'Auckland.

La délégation sénatoriale s'est envolée mardi pour Paris avec l'assurance et la satisfaction que la France sort grandie auprès du peuple maori pour avoir commencé le processus de restitution des quinze têtes maories qui sont conservées depuis plus de cent cinquante ans dans les musées français. *« Au nom de notre tribu Ngati Whatua et de tout le peuple maori, nous vous remercions car avec cette restitution vous vous inscrivez dans le processus de reconnaissance de notre peuple, notre culture et notre tradition »*, a déclaré Alec Hawke, un des dignitaires de la tribu Ngati Whatua, lundi.

Après avoir remis la Toi Moko au musée Te Papa de Wellington jeudi dernier, la délégation sénatoriale composée de Catherine Morin-Desailly, Marcel Deneux, Richard Tuheihava, et Robert Laufoaulu a été invitée à rencontrer les chefs de la tribu de la région d'Auckland dans le prestigieux marae d'Orakei juchée sur une des collines qui bordent la rive du Golfe d'Hauraki et offre une vue imprenable sur les îles, le port, le pont et le centre-ville d'Auckland.

Les restes humains ne peuvent pas être considérés comme objets d'art.

« Le corps ou une de ses parties ne peut pas faire l'objet d'un droit patrimonial. En outre ces restes humains ont fait l'objet d'actes attentatoires à la dignité humaine pour être transformés en curiosités. Enfin, à mon sens les restes humains ne peuvent pas être considérés comme objets d'art. Bref, il nous fallait les rendre au peuple maori », a souligné la sénatrice Catherine Morin-Desailly, à l'origine de la loi qui a permis cette restitution.

Filiation. Reste que maintenant les spécialistes du musée Te Papa doivent tenter de déterminer à quelles tribus appartiennent les têtes. « Les éléments de filiation doivent être établis de façon incontestable. La culture maorie est unanimitaire et il faudra que toutes les tribues maories soient d'accord », explique Francis Etienne, l'ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande. Au cours de leur séjour en Nouvelle-Zélande, les sénateurs se sont également rendus à Palmerston North et à Christchurch, récemment touchée par un tremblement de terre qui a fait 181 victimes. « J'ose espérer que nous leur avons apporté un certain réconfort moral et une oreille attentive ainsi que l'assurance de faire connaître leur situation auprès de diverses instances politiques néo-zélandaises et françaises », a déclaré Catherine Morin-Desailly.

À Auckland, Jérôme Gavelle

Réactions

Robert Laufoaulu, sénateur de Wallis-et-Futuna :

« Cette restitution est une occasion de communion avec le peuple maori. Nous Wallisiens sommes de la même famille que les Maoris simplement séparés par le grand Océan. La restitution est donc une occasion de renouer les relations avec cette famille maorie et avec la France. Car cette cérémonie est aussi l'occasion de dire que la France, patrie des droits de l'homme, est profondément respectueuse des traditions du peuple maori. C'est en tout cas ce qu'a montré le vote du Parlement en faveur de la restitution de ces restes humains qui doivent être remis à leurs descendants afin de recevoir une sépulture digne et trouver enfin la paix. »

Richard Tuheiava, sénateur de Polynésie :

« Les raisons de ma présence sont d'abord culturelle et autochtone, il fallait apporter un soutien à ce peuple maori qui est un peuple familial pour nous les Tahitiens. Et je voulais aussi apporter un soutien politique à cette délégation venue terminer ce processus de restitution. Cet acte est important pour la Polynésie et pour la France qui présente une nouvelle image avec cet acte décolonisant. Une image à laquelle je me plais de contribuer vis-à-vis de nos cousins maoris. Cette restitution fait partie à mon sens d'un processus de résilience anthropologique et historique par rapport à tous les peuples d'Océanie qui grandit le Sénat, la République et tous ceux qui y ont contribué. »

— — —

Long road home for Maori severed heads

Weekend Herald - 5:30 AM Saturday May 14, 2011

There's grisly irony in the fact that one of the country's more nefarious human remains traders had his own head lopped off.

During the early 19th century Joe Rowe, a tough-arms-dealing frontier character known as "Te Rauparaha's Pakeha", had a store on Kapiti Island.

He'd display *toi moko* - mummified preserved heads - for interested buyers.

But familiar *moko* patterns on some of Rowe's stocks caught the eyes of a visiting group from Ngati Tuwharetoa.

They recognised relations and asked Rowe to return them. A blunt refusal sealed his fate.

On a trading trip up the Whanganui River he was captured. Others in his party were spared but Rowe was killed, his head preserved and taken back to Taupo.

It was simple and direct form of payback, says Te Papa archaeologist Amber Aranui.

"It was *utu*. They said 'we'll fix you,' and they did."

Aranui, who works for the museum's international repatriation programme, this week returned from Europe with a number of heads and other skeletal remains.

How hundreds of heads and hundreds more individual *koiwi*, or bones, made it into private, museum and university collections worldwide is largely the 19th century story of what is now understood as trafficking in human remains.

It occurred against a backdrop of developments in medicine and eventual deadends such as comparing skulls to determine intelligence .

Auckland Museum curator Thomas Cheeseman was one of the most prolific traders of his time.

A meticulous records keeper, his letters are held by the Auckland War Memorial Museum.

They spell out how he used bones as international currency to help fill the fledgling museum's halls and display cases, packing up boxes of native flora and fauna for exchanges.

In September 1877, Cheeseman corresponded with a man named Giglioli in Florence, plumping for specimens of South European mammals and birds for Auckland.

As *quid pro quo*, he wrote: "I could send ... New Zealand bird skins, a very fair collection, NZ insects - a very fine series of *coleoptera* - including perhaps over 400 species, all well set out... Ethnological specimens relating to the Maori Race - also a series of their crania."

Otago University's Maori Studies chair Professor Paul Tapsell says the records reveal Cheeseman employed agents to go "grave robbing".

Letters to Cheeseman from his men in the field noted how they took care to avoid detection and hid themselves.

In a Public Archaeology journal article Brian Hole says there were three principal reasons driving the demand. Profit for men such as Rowe and artistic appreciation for major collectors such as Horatio Robley who called it a "remarkable work of art," were two reasons.

However, collection was related to popular scientific theories of the time which "strongly presumed that human populations were naturally to be ordered in a racial evolutionary taxonomy," Hole writes.

Under that system white European races were at the top of the tree followed by the rest of the world's cultures, ordered by colours.

But it wasn't just Pakeha trading skeletal remains, Aranui says.

In the early contact period, before the Treaty was signed, Maori helped meet demand from Europeans with Ngapuhi and Ngati Whatua entering heavily into the trade.

In 1837 a travelling writer, JP Johnson, published a book for potential British migrants.

He recounts an encounter with a chief called Te Hiko o te Rangi, who knew that interest in heads was high aboard Johnson's ship.

Aranui says, "Johnson himself was in competition with the ship's doctor to obtain this toi moko, but in the end the doctor gets one.

"Te Hiko o Te Rangi said to him 'you know, if you still want one I can bring some of my slaves and you can pick one and then in three days you can have one as well'."

By 1840 the trend was for fewer and fewer highborn Maori to take on facial moko.

Te Papa research reveals that during the height of the toi trade if living warriors had distinctive, attractive moko it was likely they'd be targeted during wars and battles.

"We think it's a possibility men weren't moko'd as often for fear of their head being taken," says Aranui.

By the 20th century, the dubious science that had prompted the collection of heads had been discredited.

Te Papa's repatriation programme currently holds 101 toi moko and about 500 individual bones from around the globe.

The ultimate goal is to return "ancestral remains" to their iwi. It's still to be decided what to do with those remains where point of origin can't be determined.

Chief executive Michelle Hippolite says these days the international work is easier, although it still involves diplomacy.

"Fifteen to 20 years ago you'd still be battling to get an audience [with institutions]. These days we send friendly letters of introduction... there's far more willingness to share information and talk to us about how [repatriation] might take place."

The recent blip was France, where the fear was if the city of Rouen's toi moko was allowed to return to New Zealand it would give states such as Egypt a stronger case for mummies or other cultural objects to be returned.

Further complicating matters is a 2002 law which enshrines the principal of inalienability of cultural objects held by museums. In the case of human remains, politicians in Rouen bypassed that law because earlier bioethics legislation outlined that a body can't be an object of collection.

France is the first country Te Papa has dealt with that had to write a specific law for the restitution to occur. A former culture minister blocked Rouen from returning remains in 2007 because of concerns it undercut France's own heritage laws.

Senator Catherine Morin-Desailly was Rouen's deputy mayor and championed repatriation by introducing the 2010 law.

These remains were once people, not things.

"You do not keep a collection of insects as you keep people, there is a difference," she remarked.

"This was a demand from a contemporary people. These human remains have been turned into objects of art using very bad, violent and barbaric methods. They are the result of the horrible and despicable human trafficking of the time."

But she was equally clear that though this repatriation was the right moral course to take, repatriating other non-human cultural objects would never have gained her or her countrymen's wider support.

Her law clears the way for the return of all other Maori human remains in French institutions, thought to number between 12 and 20.

For the remains Te Papa repatriated from Norway, Sweden, Rouen and Germany, the real grunt work starts now.

Aranui's team will have to establish, as far as they can, where the remains came from. It's a detective job that can take years, as ship logs are trawled through, migration paths are marked and other tips and hints are followed.

But it's a job which gives dignity back to the long-dead, she says.

How toi moko were made

In pre-European contact times the preservation of toi moko was a practice used to honour high-ranking nobles. Te Papa archaeologist Amber Aranui says heads were treated as living people, put in sacred places, venerated and brought out for special occasions specific to them.

Vanquished warriors heads were also preserved and could be used to make future peace with tribes once they were returned. Bones of enemies could be treated with contempt. Heads were used by children for play or mounted around pa for insult.

In 1894 Reverend Philip Walsh published a study of how heads were preserved, drawing together earlier reports on the subject.

Not all accounts were consistent but Rev Walsh wrote that the brain, tongue, eyes and as much as possible of the flesh was carefully extracted before the cavities were stuffed with flax.

The head was steamed, sometimes in ahangi oven similar to that used for food before going through a drying process using woodsmoke and the sun. Finally the head was anointed with oil and hair combed into a knot ornamented with feathers.

Yvonne Tahana travelled to France with the assistance of Te Puni Kokiri

By Yvonne Tahana

Give these poor people what they're owed

Capital Times - Martin Doyle
18/05/2011 10:23:00 a.m.

I congratulate Te Papa for recovering eight "toi moko" ["tattooed Maori heads"] from European museums.

I also congratulate the city of Rouen which chose to make a principled stand and get French law changed so the items could be returned to New Zealand. What interested me about the French approach was that it involved quite a bit of public discussion and debate, not to mention moral outrage over "acts of barbarism" committed on innocent people who had been captured, tattooed, and beheaded to service a "sordid trade". In short, they brought not just the heads out of the back room, but the crime itself.

In contrast, we in Wellington are still keeping the real truth under wraps, or disguised by the spin doctors. At least twice last week I heard radio reports talking about Joseph Banks in 1770 buying a "toi moko" in exchange for some "old linen drawers". Initially, I thought they meant drawers out of some piece of cabin furniture. I now think they meant 'old underpants'. But if so, why didn't they just say so? Also, the feel I got from our reports was that all the "toi moko" were from the 18th century. Wrong again.

But just as a Wellingtonian [and Wellington region supplied huge numbers of "toi moko"], I wish to ask some questions. And why not: 'dignified' silence can certainly show respect, but it is also a way of dodging our moral obligations. And I believe that a further wrong is now being done to the victims simply by treating this as a 'cultural', tribal, matter. Here's why this approach is wrong.... Firstly, the victims were people. There are over 800 tattooed heads ("toi moko") that were sold out of New Zealand. By and large, they were tattooed, then beheaded, specifically for this inhuman trafficking. Some have said this is treating people like "chattels". I'd call it an Atrocity.

Secondly, although the trade started in 1770, it persisted right up to the 1860s. In fact, Rouen was able to get its head in 1875. What this means is that some of these beheadings were occurring after the Treaty of Waitangi in 1840. Consequently, the victims were first and foremost New Zealanders.

And clearly entitled to the full protection of the law.

Thirdly, if such a large number of New Zealanders have been murdered for profit and their remains are now being returned, then the New Zealand government's primary obligation is to investigate the circumstances of their deaths. I presume it's too late to consider Police action, but given the sheer numbers of "toi moko", I believe a Royal Commission of Inquiry should be established. Many countries in Europe and Africa have conducted, and are conducting, similar inquiries about systematic executions on such a large scale. Agreed, the killers will never be punished. But does that matter?

As Voltaire noted: "To the living we owe respect, but to the dead we owe only the truth."

Toi moko 'remind us humans are not chattels'

The Dominion Post - 14/05/2011

TOM HUNT

LONG-AWAITED HOMECOMING: A ceremony at the Te Papa marae marks the return to New Zealand of the remains of eight Maori, including three tattooed preserved heads, from overseas.

Waimarama, Hawke's Bay, 1876. A Maori body is uncovered. Soon afterwards it finds its way to Lund Museum, Sweden – a gift from Canterbury Museum.

"Buried in sandbank, hands folded on knees," the note that accompanies the remains says.

The country it left is very different to the one which it, and the remains of seven others, returned to in a blaze of publicity this week.

At least three French broadcasters flew to New Zealand to cover the event at Te Papa's marae on Thursday. France's return of the toi moko – tattooed preserved heads – not only required a law change but generated massive public debate about who owns human remains.

Te Papa repatriation manager Te Herekiele Herewini says he could feel the eyes of the world on him as he picked up the now-famous toi moko from Rouen Museum earlier this month. It was only the second repatriation of human remains from a French museum.

"This will give other indigenous people reason to approach the French Government," he said after touching down with the remains at Wellington Airport, and before he led a large multinational delegation into the packed Te Papa marae.

Rouen senator Catherine Morin-Desailly, one of two senators who introduced a bill to allow the return of the toi moko, was part of that ceremony.

Rouen City Council voted to return the remains before it was realised that the repatriation would require a law change in the French Senate. "As I was a senator, I decided to write the bill," Ms Morin-Desailly says.

It was not long after the French allowed the return to South Africa of the remains of Saartjie Baartman, a farmer's slave born in 1789, sold and displayed in London and Paris because of her oversized buttocks and genitals. That was the first time that France had repatriated human remains held by a museum.

Ms Morin-Desailly says her bill – which opened the door for widespread repatriation – generated massive public debate about what was an object belonging to a museum, what was a work of art, and what were human remains.

"We had to have a discussion about that, to justify it was human remains [that were] made into works of art after acts of violence – this is how I managed to convince my colleagues."

Although the Rouen toi moko had the highest profile, there were four other European institutions that handed over remains. Mr Herewini says a tangi ritual was carried out for each.

In Europe, however, the honour of putting the lid on the casket – done by close family in New Zealand – was granted to the country handing over the remains. "It's part of the farewell," he says.

As the remains were gathered, Mr Herewini flew each to London in specially prepared boxes, before returning to the delegation. All the remains travelled together to New Zealand from London this week.

Swedish honorary consular-general Bill Jeffries said at Te Papa: "What this ceremony does is remind us human beings are not chattels."

That view is a far cry from early colonial New Zealand, when toi moko were collected as "curiosities". The trade lasted for almost 100 years up to the 1860s, and peaked in Bay of Islands and Kapiti.

During that time, at least 800 toi moko and other remains made their way to Europe. It is estimated that about 500 remain outside New Zealand.

The first European trade in toi moko was when botanist Joseph Banks, on Cook's first voyage, traded a pair of old white linen drawers for the head of a teenage boy, Karanga Aotearoa Repatriation researcher Amber Aranui says.

"The trade is said to have taken place as a consequence of Banks' request for proof that Maori consumed the flesh of their enemies.

"According to Banks and Cook, a few days after the request a man returned to the ship with at least four Maori heads that had been preserved."

The event kicked off what Rouen Museum now describes as the "hateful trafficking of another era".

This week's ceremony may go some way to remedying those wrongs, as will future planned repatriations – including up to 20 more toi moko expected to come back from France.

Te Papa Maori leader (kaihautu) Michelle Hippolite says the information with some of the remains is as good as useless – some are just labelled "Maori" – meaning return to their iwi may prove difficult.

For now, little has changed for the remains, which still sit in a museum's storage rooms. At least now they are in their homeland.

Les têtes maori retrouvent leurs terres ancestrales

Flash Océanie – 13 mai 2011

WELLINGTON, vendredi 13 mai 2011 (Flash d'Océanie) – Tout une série de têtes momifiées Maori, également connues sous le nom de « Toi Moko », a été officiellement restituée au Musée néo-zélandais Te Papa (Wellington) jeudi, y compris une tête détenue depuis 1875 par le Muséum de Rouen (France).

À Rouen, une cérémonie officielle, en présence de délégation Maori et du gouvernement néo-zélandais, avait eu lieu afin de marquer cette restitution, lundi 9 mai 2011.

Cette cérémonie a notamment été marquée par fort accent sur la coutume Maori et un accueil de la délégation néo-zélandaise à l'Hôtel de Ville de Rouen par la députée-maire de Rouen, Valérie Fourneyron (qui fut l'une des chevilles ouvrières du vote de cette loi).

Cette délégation incluait aussi Rosemary Banks, ambassadrice de Nouvelle-Zélande en France. Une fois remise aux représentants de ce peuple premier de Nouvelle-Zélande, la tête maorie du Muséum d'Histoire Naturelle de Rouen s'est ensuite retrouvée au centre d'une cérémonie coutumière élaborée et réglée par les tribus et clans Maori et comprenant danses, hakas et hommages à l'esprit guerrier de l'ancêtre défunt.

Cette tête tatouée, désormais de retour en Nouvelle-Zélande, fera l'objet de toutes les attentions, comme toutes les autres récemment revenues, du Musée Te Papa de Wellington.

C'est en effet après un rigoureux travail d'identification, en utilisant aussi les techniques les plus avancées, que chaque tête devrait retrouver son clan (« iwi ») d'origine. Chacune d'entre elles devrait ainsi, au terme de ce processus, être inhumée selon les rites coutumiers et ancestraux des clans d'origine.

Au plan français, cette restitution marquait aussi la fin d'une longue polémique concernant la restitution de restes humains détenus par des établissements français.

Courant 2012, une autre quinzaine de ces têtes, détenues dans d'autres établissements français (La Rochelle, Lyon, Rochefort, Dunkerque, Rouen, Lille, Marseille, Musée du Quai Branly [huit têtes], Montpellier, Nantes) devrait aussi retrouver le chemin de la Nouvelle-Zélande.

Deux autres têtes Maori momifiées « Toi Moko », jusqu'ici détenues par des établissements culturels norvégiens, ont été restituées début mai 2011 à une délégation néo-zélandaise venue spécialement pour l'occasion recevoir ce bien culturel des mains des responsables du Muséum d'Histoire Culturelle d'Oslo, où elles se trouvaient depuis les années 1930 au rayon ethnographie.

Mi-mars 2011, le Muséum d'histoire naturelle de Londres a pour sa part restitué les restes humains de 138 Aborigènes d'Australie originaires du Détroit de Torrès (extrême Nord du pays). Pour la France, le facteur déclenchant remonte à mai 2010, lorsque l'Assemblée Nationale française a adopté un texte de loi qui scelle définitivement le processus de restitution à la Nouvelle-Zélande de têtes Maori momifiées se trouvant dans des musées français.

« Depuis 2003, les autorités néo-zélandaises ont suivi une politique visant à faciliter le rapatriement des Toi Moko et des « koiwi tangata Maori » (les restes d'ancêtres Maori) se trouvant dans les musées à travers le monde. Les Toi moko et les koiwi tangata de certaines collections de musées d'objets océaniques datant du dix neuvième siècle. À ce jour, quelque trente neuf institutions à travers le monde ont collaboré dans le cadre de rapatriements similaires », rappelait alors le gouvernement néo-zélandais, tout en saluant le vote français de cette loi.

Au plan mondial, sur un total d'environ cinq cent têtes Maori « expatriées » à travers le monde, près de trois cent ont déjà été rapatriées en Nouvelle-Zélande, notamment du Royaume-Uni et des États-Unis.

La gratitude du gouvernement néo-zélandais

« Cette décision de la part du Parlement français reconnaît l'importance culturelle et spirituelle qu'attache la Nouvelle-Zélande, et en particulier le peuple Maori, de ramener les Toi Moko chez eux, sur leurs terres ancestrales. La Nouvelle-Zélande apprécie ce geste. C'est une question de grande importance pour les Maori, qui croient que, à travers ce retour de leurs ancêtres sur leur sol ancestral, leur dignité s'en trouve rétablie, et que désormais, ils peuvent reposer en paix parmi les leurs », soulignait en mai 2010 le gouvernement néo-zélandais après le vote de la loi française donnant le feu vert à la restitution des têtes.

Ce dossier avait suscité une vive polémique ces quatre dernières années, avec en fer de lance, du côté des partisans de cette restitution, la ville de Rouen et son Muséum d'Histoire Naturelle hébergeant une de ces têtes.

En octobre 2007, une polémique s'était fait jour après que Christine Albanel, alors ministre de la culture, se soit opposée à l'intention de restitution exprimée par Rouen.

Le Sénat, première étape franchie en 2009

Fin juin 2009, le Sénat français s'était prononcé unanimement en faveur d'une motion proposant le retour et de fait la restitution de l'ensemble des têtes momifiées Maori, conservées jusqu'ici dans plusieurs musées de France, sur la base qu'il ne s'agissait non pas d'objets d'arts, mais de restes humains.

La mise aux voix de ce texte avait été précédée de la première intervention devant le Sénat du ministre français de la culture, Frédéric Mitterrand, nommé quelques jours auparavant.

La ville de Rouen s'apprêtait alors à renvoyer la tête d'un grand chef Maori, qu'elle détenait depuis 1875, au musée néo-zélandais Te Papa.

Cette notion avait, en 2009, suscité l'opposition de la ministre de la Culture Christine Albanel, sur la base de craintes selon lesquelles cette décision pourrait ouvrir une sorte de boîte de Pandore. À l'époque, Christine Albanel s'inquiétait en effet d'une remise à l'ordre du jour d'une procédure visant à rendre obsolète la notion d' « inaliénabilité » des collections des musées français, qui pourrait alors, de fait, concerner des pièces-clés des collections de musées français, comme par exemple des momies égyptiennes.

À l'origine du texte présenté aux députés : la Sénatrice (Centre) de la Seine-Maritime et conseillère municipale de la ville de Rouen, Catherine Morin-Dessailly.

Ces têtes de personnes tatouées et ensuite momifiées (connues en Nouvelle-Zélande sous le nom de « toi moko ») sont reconnues dans la culture Maori comme un hommage posthume de la part d'une tribu ou d'un clan envers les plus prestigieux de leurs guerriers décédés.

« À l'origine pratique rituelle (...) la momification des têtes est devenue, sous l'effet de la curiosité macabre des voyageurs et des collectionneurs européens, l'objet d'un commerce particulièrement barbare (...) On ne construit pas une culture sur un trafic, sur un crime. On construit une culture sur le respect et l'échange, sur une véritable pratique de la mémoire », avait affirmé M. Mitterrand avant le vote des Sénateurs, le 30 juin 2009.

How to get a preserved head into NZ

NZ Herald - By Yvonne Tahana
5:30 AM Thursday May 12, 2011

A repatriated preserved Maori head which arrives home today has to enter the country like a foreign object - with an import licence.

Te Papa has a "routine" for toi moko such as the one returned this week by the French city of Rouen, says the museum's repatriation manager, Te Herekiele Herewini. This particular toi moko, donated 136 years ago to Rouen's natural history museum, won't be travelling home alone. Three skulls, two other toi moko and two skeletons were picked up from Sweden, Norway and Germany on this trip.

At London's Heathrow Airport, an area had been set aside by the company that provides courier services for the bones.

"It becomes a temporary waahi tapu, we ask that no food is near the ancestors," said Mr Herewini.

"At every point of the journey ... there is karakia to ensure safe passage."

An export licence was needed to leave Britain and the boxes the bones are kept in would be xrayed.

"It's to ensure there's been no tampering with anything."

Mr Herewini said the team also chose to fly an Air New Zealand route through Hong Kong that used the same plane after a short stopover to ensure as little movement as possible.

He said Te Papa worked with the Ministry of Fisheries and Agriculture to comply with import licence conditions, and the process was like bringing back a deceased person.

Asked if there was a little irony in the fact that indigenous remains needed a licence to come home, Mr Herewini was pragmatic.

"It's done according to New Zealand law. Even though they've been overseas for hundreds of years - and they're recognised as important tupuna - they still need a piece of paper to land in their country."

Toi Moko welcomed home

ONE News

Published: 6:45PM Thursday May 12, 2011

A toi moko is welcomed home at a ceremony at Te Papa - Source: ONE News

A centuries-old mummified tattooed Maori head has officially been restored back in New Zealand with a ceremony at Te Papa today.

The toi moko, which is the first to be repatriated from France, was given to the Rouen Museum by a French citizen in 1875.

Attempts to bring the head home were made five years ago, but the move required a law change from the French.

French senator Catherine Morin-Desailly was instrumental in making that change happen, and she was part of the delegation in Wellington today.

She told ONE News that being present has illustrated the importance of returning the head.

"I didn't realise it would be so important and here when you're on the spot, people talk to you and I can see their emotion and I can see their reaction and the fact they are sort of overjoyed."

The toi moko is the first of around 20 to be returned from France, with Te Papa hoping to have the all repatriated by the end of the year.

In the mean time staff will begin working to identify the warrior and his Iwi, a task which could take years to complete.

Michelle Hippolite of Te Papa said the investigation will include consultation with ta moko specialists.

"We'll be trying to identify regional differences in tattoo design and try to get to specific locations or iwi that these designs may belong to."

Once the identity is established a final resting place will be found.

— — —

Maori remains in capital today

TOM HUNT

Last updated 11:31 12/05/2011 - Reuters

SACRED OBJECT: New Zealand's ambassador in France, Rosemary Banks, left, and Te Papa's Michelle Hippolite cover the toi moko with a cloak in Rouen.

News

The ancestral remains of nine Maori are now back into New Zealand and will arrive in Wellington this afternoon.

The remains include three toi moko - tattooed preserved Maori heads - which are believed to have been in Europe since the 19th Century.

A New Zealand delegation has collected them from five different European museums and universities.

Te Papa spokeswoman Anna Wilson said the remains arrived in Auckland this morning and would arrive in Wellington this afternoon, ahead of a welcoming ceremony at Te Papa at 4pm. Once taking ownership this afternoon, Te Papa would work to identify the iwi they came from. Once identified, the remains would be returned to the appropriate iwi, Te Papa says. This afternoon's ceremony would not be open to the public.

En direct du pays des Maoris

Paris Normandie - Publié le vendredi 13 mai 2011 à 07H37

VOYAGE. Contactée au bout du monde, Valérie Fourneyron raconte l'émouvante cérémonie qui s'est achevée hier.

Une journée et demie de transport à l'aller, la même chose au retour, la délégation qui accompagne la tête maorie dans son voyage de retour en Nouvelle-Zélande devrait se souvenir du déplacement. D'autant que le séjour sur place n'a pas été long : deux petits jours pour le maire de Rouen, Valérie Fourneyron.

Un petit peu décalée

C'est « un petit peu décalée » qu'elle a accepté de nous raconter l'aventure, hier matin. 8 h 30 pour nous, 18 h 30 pour elle.

« La cérémonie vient de s'achever », raconte-t-elle en direct. « C'était très solennel, empreint d'émotion, avec beaucoup de chants maoris ». Les restes humains - le Toi Moko de Rouen, mais aussi des squelettes récupérés en Suède, en Norvège, et en Allemagne, « ont reçu un hommage profond. » Le maire a beaucoup apprécié l'accueil du peuple néo-zélandais. « Ils sont très, très chaleureux. On sent qu'ils attendaient depuis longtemps que la France soit présente à ces cérémonies ». La délégation française était d'ailleurs la plus importante. Elle était composée de plusieurs sénateurs français, dont Catherine Morin-Desailly, du député-maire de Rouen, de l'ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande, et du directeur du musée, Sébastien Minchin. A l'issue de la cérémonie, des prises de paroles ont eu lieu. « On m'a prévenue la veille qu'il fallait, selon une tradition à laquelle on ne peut déroger, entonner un chant après la prise de paroles. J'ai chanté « Isabeau s'y promène » (lire ci-contre) précise-t-elle. « La cérémonie était impressionnante, il y avait beaucoup d'émotion, mais avec quelques petits moments de sourire et de convivialité ».

Outre cette cérémonie, Valérie Fourneyron a rencontré son homologue de Wellington, une femme également. « Wellington a des projets d'aménagement de ses quais, nous avons travaillé dessus. Et puis, j'ai rencontré la commission d'organisation des sports, nous avons notamment parlé rugby... Ce sont de très bons moments ».

Retour à Rouen prévu à Paris demain matin.

Patricia Buffet

Un guerrier maori retourne en Nouvelle-Zélande

Sciences et Avenir - 09/05/11 à 16:23

La ville de Rouen a officiellement remis aux représentants maoris une tête tatouée et momifiée que le musée ne considérait pas comme une pièce de patrimoine mais comme des restes humains.

Le crâne momifié et tatoué d'un guerrier maori va rejoindre la Nouvelle-Zélande, sa terre natale. Le directeur du muséum d'histoire naturel de la ville de Rouen l'a officiellement remis entre les mains des représentants du peuple maori ce lundi matin à Rouen. La tête de guerrier rejoindra le musée national Te Papa de Wellington qui accueille toutes ces têtes tatouées éparpillées en Occident à la faveur de la colonisation.

Le guerrier maori était au musée de Rouen depuis 1875. La ville avait décidé il y a plusieurs années de le remettre à la Nouvelle-Zélande. Une cérémonie officielle devait avoir lieu en octobre 2007 mais à l'époque le ministère de la Culture s'y était opposé, craignant pour l'ensemble des collections. Pour la ville de Rouen, la tête se classait dans la catégorie des «restes humains» régie par la loi de bioéthique de 1994. Pour le ministère, elle relevait du droit patrimonial qui stipule «*l'inaliénabilité des collections confiées aux musées de France* ». Finalement en 2010 une loi a tranché le débat en ordonnant la restitution de toutes les têtes maories possédées par les musées français. Celle de Rouen est la première.

— — —

Le retour au pays du guerrier maori de Rouen

Le Monde | 10.05.11 | 15h54

Effervescence le lundi 9 mai dans la salle des mariages de la mairie de Rouen : la maire, Valérie Fourneyron (PS), restitue à la Nouvelle-Zélande un *toi moko*, tête tatouée d'un guerrier maori, détenu par le Museum d'histoire naturelle de la ville depuis 1875. C'est une cérémonie solennelle, précise M^{me} la maire, qui en appelle à Darwin, à Flaubert et à Maupassant, deux Normands éclairés.

La tête a été placée dans une boîte noire et recouverte d'un châle sombre. Te Herekikie Herewini, directeur du rapatriement au Musée Te Papa Tongarewa de Wellington, insiste : ce n'est pas un objet, c'est "*un ancêtre*". En diffuser les images serait indécent. Il y a pourtant une forêt de caméras et d'appareils photo, qui font un boucan d'enfer, couvrant la mélopée entonnée par deux "aînés" maoris. Ainsi, libéré de ses obligations post colonialistes, le toi moko rouennais s'est envolé pour Londres, pour y rejoindre un drôle de convoi funèbre. Le 12 mai, deux squelettes et sept têtes tatouées, récupérées en Norvège, en Suède, en Allemagne et à Rouen s'envolèrent vers Wellington. Ces pièces seront étudiées au Musée de Wellington, avant d'être rendues aux tribus maories qui le désirent ou préservées dans une salle sanctuaire. Codirectrice du musée, Michelle Hippolite s'est engagée à redonner à son peuple les clés de leur culture. "*Nous ne demandons pas le corps des soldats maoris venus combattre aux côtés des alliés pendant la seconde guerre mondiale, a-t-elle déclaré à Rouen. Eux savaient où ils allaient, pas les "ancêtres"*."

AMATEURS D'EXOTISME

Les têtes tatouées et naturalisées des chefs et guerriers maoris permettaient leur vénération après leur mort. En 1770, le capitaine Cook et son naturaliste attiré, Joseph Banks, mettent la main sur ces objets de curiosité pour les scientifiques et amateurs d'exotisme. Avant que l'Angleterre n'en interdise le commerce en 1831, le marché en est si florissant qu'il génère des arnaques et des atrocités. Depuis 1992, le Musée Te Papa Tongarewa réclame le retour au pays des toi moko. En France, il en reste une vingtaine, dont sept au Musée du quai Branly. Leur provenance est incertaine

et leur valeur symbolique. Rouen ayant montré la voie, les têtes importées en France seront toutes restituées.

Le retour au pays du toi moko rouennais marque la victoire des territoires. Celle d'un peuple premier, les Maoris, et celle de la vaillante cité normande, qui a lancé un débat politique en 2007, après avoir décidé de son propre chef de restituer sa tête océanienne aux Maoris. Retoquée par le ministère de la culture, soutenue par Catherine Morin-Desailly, sénatrice (Nouveau Centre) de la Seine-Maritime qui avait su convaincre ses collègues, Rouen s'était affirmé contre l'élite des musées parisiens. La bataille avait abouti au vote unanime d'une loi, le 4 mai 2010, autorisant la restitution de ces restes humains aux Maoris. Têtus Normands !

Véronique Mortaigne

Le crâne maori change d'hémisphère

Côté Rouen - Mardi 10 mai 2011 à 12:46 par Issa Mboh

Lundi dernier, dans la matinée, le « Toi Moko » ou tête maorie tatouée a été restituée à la délégation venue spécialement de Nouvelle- Zélande lors d'une cérémonie traditionnelle organisée dans la salle des mariages de la mairie de Rouen devant toute une nuée de journalistes des médias locaux et nationaux.

L'initiative a été prise par le Muséum de Rouen, qui a souhaité rapatrier le Toi Moko qui se trouvait à Rouen depuis 1875. Cette restitution, autorisée en 2007 par l'ancien conseil municipal, avait été bloquée par le Ministère de la culture le jour de la cérémonie, le 23 octobre 2007... Cette fois-ci, le Toi Moko va bel et bien retrouver sa terre natale pour le plus grand bonheur de Michelle Hippolite, Kaihautu (Leader Spirituel Maori) ainsi que de la communauté Maorie.

Par la voix de leur porte-parole les Maoris « saluent cette première restitution Française en espérant que beaucoup d'autres Toi Moko et de Kōiwi tangata (restes ancestraux) retrouvent eux aussi Aotearoa » (NDLR : « La terre du long nuage blanc », nom original de la Nouvelle-Zélande).

Rouen : Le départ de la tête maorie

Paris-Normandie - Publié le mardi 10 mai 2011 à 07H48

CEREMONIE. Hier, devant un parterre de médias régionaux et nationaux, la tête maorie - le « Toï Moko » - a été restituée à une délégation venue de Nouvelle-Zélande. Emotion.

«Ce 9 mai 2011, Rouen restitue au peuple maori le Toï Moko qui lui revient de droit ». Dans la salle des mariages de l'hôtel de ville de Rouen, la solennité était, hier, au rendez-vous (nos précédentes éditions).

Quatre ans après la première ébauche de cérémonie de restitution (2007), les Rouennais ont cette fois bel et bien rendu aux Maoris les restes humains de leur guerrier, le Toï Moko. Une cérémonie empreinte de traditions et de rites maoris dont le premier - le Hongi - n'a pas manqué d'étonner : les membres de la délégation néo-zélandaise, le maire de Rouen Valérie Fourneyron et l'ambassadeur

de Nouvelle-Zélande en France, Rosemary Banks ont échangé la traditionnelle salutation maorie qui consiste pour les deux personnes à se presser mutuellement le nez.

Pendant que Katarina Pitiroi, l'« aînée » entonnait le doux Karanga, le chant d'appel des ancêtres, le directeur du muséum d'histoire naturelle, Sébastien Minchin - à l'origine de la « découverte » de la tête dans les collections du musée en 2006 - a, lui-même amené dans la salle de cérémonie la boîte qui contenait la tête maorie. La relique a été recouverte d'une cape servant d'ordinaire à couvrir les défunts maoris en attendant la cérémonie funéraire.

Sous les crépitements des flashes des photographes, le Toi Moko a été placé sur la table où se tenaient le maire et l'ambassadeur. Valérie Fourneyron s'est réjoui que le muséum, « temple du XIXe siècle, lieu d'inspiration de grands hommes de littérature, ait vocation à s'affirmer comme un lieu de débats, d'échanges et de réflexions scientifiques et culturelles ».

La suite de la cérémonie s'est concentrée sur le mort et l'« aîné » de la délégation s'est directement adressé à lui, rappelant que le guerrier « a connu une mort honorable » et l'informant que « son être physique et spirituel allait être rapatrié vers sa terre ancestrale ». Un chant des lamentations a clôturé la manifestation.

Les restes du guerrier maori ont été accompagnés par Te Herekiele Herewini et Sébastien Minchin pour son dernier voyage. Deux bénitiers en coquillage avaient été placés à la sortie de la salle des mariages pour un dernier geste : le Wai Whakanoa, processus de purification auquel les personnes présentes ont été invitées à participer en s'aspergeant le visage.

3 questions à Te Herekiele Herewini «Une journée historique»

Directeur du programme de rapatriement des restes humains au musée Te'Papa de Wellington, Te Herekiele Herewini revient sur cette cérémonie.

Quels sont les temps forts d'une cérémonie de restitution?

Te Herekiele Herewini:

«Il s'agit, pour nous d'une cérémonie qui correspond à un enterrement pour vous. Lors de cette cérémonie, il y a l'appel au souvenir des ancêtres, l'accueil des restes ancestraux, le chant des lamentations en l'honneur de l'ancêtre, puis une prière pour commencer le processus de séparation entre les éléments physique et spirituel.»

Que représente pour vous cette journée?

«C'est une journée historique pour nous, car il s'agit de la première restitution de restes humains en France.

Elle sera suivie d'autres restitutions, notamment à Paris, sans doute en 2012.»

Une autre cérémonie aura lieu au musée Te'Papa?

«Oui, mercredi 12mai. Chaque arrivée d'une nouvelle tête au musée Te'Papa apporte de nouvelles questions...

Les restes humains seront analysés puis seront inhumés selon les traditions maories.»

La tête maorie a été transportée au Royaume-Uni hier. Elle doit décoller ce mardi avec les autres têtes récupérées dans d'autres pays d'Europe. Une nouvelle cérémonie l'attend au musée Te'Papa de Wellington, le 12mai, à laquelle participeront Valérie Fourneyron, Catherine Morin-Desailly et Sébastien Minchin.

Patricia Buffet

La ville de Rouen restitue une tête maorie à la Nouvelle-Zélande

France-Amérique - 09 mai 2011

La ville de Rouen a solennellement restitué lundi matin à la Nouvelle-Zélande, après quatre ans de controverse, une tête de guerrier maori tatouée et momifiée qui avait été donnée à son muséum d'histoire naturelle à la fin du XIXe siècle.

Enfermée dans une boîte à l'abri des regards, la tête a été remise aux représentants du peuple maori par le directeur du muséum Sébastien Minchin, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de Rouen. Les femmes de la délégation ont alors entonné un "Karanga", un chant traditionnel qui est un appel au souvenir des ancêtres.

Kataraina Pitiroi, membre de la délégation maorie, a souligné que le "Toi moko" (la tête tatouée) avait été "un objet de curiosité" par le passé pour les Occidentaux mais qu'il restait "un ancêtre" pour son peuple. "Vous perdez quelque chose de vos collections mais vous la remplacez par une relation avec un peuple qui a fait preuve de tenacité et qui appartient au monde moderne", a-t-elle déclaré.

De son côté, Rosemary Banks, l'ambassadrice de Nouvelle Zélande à Paris, a salué "un moment historique" dans les relations entre les deux pays, et Valérie Fourneyron, maire PS de Rouen, "une bataille éthique menée depuis près de 5 ans par la ville (..) et par ses élus successifs".

Pour sa part la sénatrice NC de Rouen Catherine Morin-Dessailly à l'origine de la saisine du parlement de cette question a estimé que cet évènement permettait de "tourner la page d'un trafic odieux et d'une époque, celle des musées prédateurs".

Cette tête a été déposée en 1875 au muséum par un certain Drouet habitant Paris et fut exposée jusqu'en 1996 à proximité des collections préhistoriques. "On montrait ainsi l'Autre du bout du monde comme un survivant de la Préhistoire, qui disposait des mêmes armes et outils que notre homme de Cro-Magnon", a rappelé Sébastien Minchin.

Le maire centriste de Rouen Pierre Albertini avait décidé dès 2007 de restituer cette tête comme le demande la Nouvelle-Zélande pour les 500 restes humains maoris qui figurent dans les collections occidentales.

Mais le ministère de la Culture, craignant pour le devenir des autres restes humains détenus par les musées français, s'était opposé à cette restitution. La situation ne s'était débloquée qu'avec le vote en 2010 d'une loi ordonnant la restitution de toutes les têtes maories actuellement en France.

La maire de Rouen a toutefois souligné les limites de cette loi, comme de celle de 2002 relative à la restitution à l'Afrique du sud de la Vénus Hottentote. "La loi (...) n'aborde pas la question majeure du statut de nos collections, du statut des restes humains", a-t-elle dit, en rappelant que les demandes de rapatriement s'étaient récemment "multipliées".

Considérées comme des trophées ou des objets de curiosité, ces têtes ont fait l'objet d'un trafic et souvent de chasses à l'homme dès les débuts de la colonisation de l'Océanie au XVIIIe siècle. Interdit

en 1831 par le gouvernement britannique, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, ce commerce s'est poursuivi illégalement bien au-delà de cette date.

Plusieurs pays notamment la Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà répondu positivement à la demande néo-zélandaise. Rouen est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche. Les autres doivent suivre d'ici 2012.

La tête maorie de Rouen va retrouver la terre de Nouvelle-Zélande

Le Point - Publié le 09/05/2011 à 12:18

La ville de Rouen va solennellement restituer lundi à la Nouvelle-Zélande une tête momifiée de guerrier maori après quatre années de controverse sur le statut de ces "restes humains" vendus en Europe comme objets de collection lors de la colonisation de l'Océanie au XIXe siècle.

Des représentants maoris accompagnés de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, Rosemary Banks, seront accueillis à la mairie de Rouen où la tête du guerrier, placée dans une boîte recouverte d'un linge, leur sera remise. Des prières, des danses et des rites coutumiers accompagneront la cérémonie.

Avec d'autres têtes restituées par d'autres musées d'Europe, elle sera ensuite transportée en avion jusqu'aux Antipodes où elle sera remise au musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa de Wellington.

Les Néo-Zélandais effectueront alors des recherches génétiques pour tenter de retrouver le peuple d'origine de ce guerrier. "Les descendants de ce peuple pourront inhumer ces restes selon leurs traditions ou demander au musée de s'en charger dans un lieu sacré spécifique", précise Sébastien Minchin, directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen où la tête était conservée.

Cette tête momifiée et ornée de tatouages a été déposée en 1875 au muséum par un particulier dans des circonstances qui restent mal connues. "Elle a été exposée jusqu'en 1996 à la manière du XIXe siècle: on vous disait voici un sauvage de l'autre bout du monde, survivant de la Préhistoire, qui casse des cailloux comme l'homme de Cromagnon", explique Sébastien Minchin.

En 2007, la ville de Rouen dont le maire était à l'époque le centriste Pierre Albertini, décide, au nom de "la dignité humaine", de restituer cette tête.

Mais le ministère de la Culture s'oppose aussitôt à cette décision craignant une jurisprudence qui rendrait incertain le statut des autres restes humains conservés dans les musées français. Il faudra une loi, votée en 2010, autorisant le déclassement de la quinzaine de têtes maories qui se trouvent en France pour débloquer la situation.

Dès les débuts de la colonisation de l'Océanie au XVIIIe siècle, les Européens ont été fascinés par ces têtes dont les tatouages géométriques marquaient la place du guerrier dans la hiérarchie. Très vite, elles ont été considérées comme des trophées ou des objets de curiosité très prisés qui ont fait l'objet d'un commerce.

La première tête acquise par un Européen, un naturaliste de l'expédition Cook, fut en 1770 celle d'un adolescent tué dans ce seul but. Ce trafic s'est ensuite développé et des musées comme des particuliers sont allés jusqu'à payer des "chasseurs de têtes" pour s'en procurer à l'occasion des guerres qui opposaient les peuples maoris entre eux.

Interdit en 1831 par le gouvernement britannique, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, ce trafic s'est poursuivi illégalement bien au-delà de cette date. Depuis le début des années 1980, la Nouvelle-Zélande exige la restitution de tous les restes humains maoris, au nombre peut-être de 500, qui figurent dans les collections occidentales.

Plusieurs pays notamment la Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà répondu positivement à la demande néo-zélandaise. Rouen est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche. Les autres doivent suivre en 2012.

— — —

La tête maorie de Rouen a été restituée à la Nouvelle-Zélande

La Tribune de Genève
10/05/2011

ETHNOGRAPHIE | La cérémonie a eu lieu ce lundi. Elle fait suite à une loi votée en 2010. Le politique l'a ici emporté sur le culturel.

La France a solennellement restitué lundi à la Nouvelle-Zélande une tête de guerrier maori, tatouée et momifiée. Cette relique avait été donnée au muséum de Rouen à la fin du XIXe siècle. Portée par le directeur du muséum Sébastien Minchin, la tête, enfermée dans une boîte à l'abri des regards, a été remise aux représentants du peuple maori qui l'ont revêtue d'un tissu traditionnel.

La cérémonie a été accompagnée d'un «karanga». Ce chant traditionnel est un appel au souvenir des ancêtres. Muni de son bâton de bois de cérémonie, le dignitaire maori Te Kanawa Pitiroi a récité des incantations, saluant la mémoire du guerrier et lui annonçant son retour chez lui. «Vous perdez quelque chose de vos collections mais vous la remplacez par une relation avec un peuple qui a fait preuve de ténacité et qui appartient au monde moderne», a déclaré Kataraina Pitiroi, un autre membre de la délégation maorie. Rosemary Banks, ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, a salué «un événement historique» dans les relations entre les deux pays.

Une affaire vieille de quatre ans

Cette tête avait été déposée en 1875 au muséum de Rouen par un particulier et exposée jusqu'en 1996. En 2007, le maire de la ville Pierre Albertini avait décidé de la restituer comme le demande la Nouvelle-Zélande pour tous les restes humains maoris figurant dans les collections occidentales.

Le ministère français de la Culture, craignant pour le devenir des autres restes humains détenus dans les musées français, s'était opposé à cette restitution. La situation ne s'était débloquée qu'avec le vote en 2010 d'une loi ordonnant la restitution de toutes les têtes maories détenues en France. Plusieurs pays ont précédé nos voisins. Le Musée d'ethnographie de Genève a ainsi restitué sa tête sous le règne de Louis Necker.

Etudiées, puis enterrées

Ces retours illustrent deux choses. C'est d'abord le triomphe du politiquement correct. Ensuite celui du politique tout court. L'opinion, plutôt mitigée, voire négative, des milieux culturels n'a jamais été prise en compte. Or, si les têtes se verront bien étudiées en Nouvelle-Zélande par des scientifiques, elles seront enterrées ensuite. Autant dire qu'elles disparaîtront à tout jamais.

La France rend sa première tête maorie à la Nouvelle-Zélande

AFP - Par --par Cécile Brisson-- | AP – lun. 9 mai 2011

Le muséum de Rouen a rendu à des aînés maoris une tête tatouée qu'il conservait depuis plus d'un siècle lors d'une cérémonie traditionnelle lundi à l'hôtel de ville. Ce toi moko (tête maorie tatouée), qui est resté dissimulé pendant tout le rite, est le premier de la quinzaine actuellement détenue en France à regagner la Nouvelle-Zélande.

Après un chant de bienvenue entonné par les représentants maoris, les documents de restitution ont été signés. La députée-maire de Rouen Valérie Fourneyron a alors salué l'"aboutissement d'une bataille éthique".

"C'est vraiment un jour solennel et symbolique", a souligné l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris Rosemary Banks. "Nous nous réjouissons du retour de notre toi moko après ces 135 années à Rouen".

La tête momifiée a été donnée au muséum normand en 1875 par un Parisien du nom de Drouet, dont on ignore le prénom, la profession et la façon dont il se l'était procurée. Elle y a été exposée jusqu'à la fermeture du musée en 1996 pour raisons de sécurité.

La ville de Rouen avait déjà tenté de restituer cette tête maorie en 2007, mais le ministère de la Culture l'en avait empêchée en saisissant la justice administrative - qui lui avait donné raison, estimant que la municipalité n'avait pas respecté la procédure de déclassement de ce "bien" appartenant au domaine public. La sénatrice de Seine-Maritime Catherine Morin-Desailly avait alors déposé une proposition de loi. Adopté en mai 2010, le texte dispose que "les têtes maories conservées par des musées de France cessent de faire partie de leurs collections pour être remises à la Nouvelle-Zélande".

"Que de chemins empruntés, que d'obstacles franchis!", s'est exclamée lundi Mme Fourneyron dans son discours.

"Le projet aujourd'hui est de réunir ce toi moko, cet ancêtre, avec sa terre d'origine et avec ses descendants", a expliqué Michelle Hippolite, co-directrice du musée Te Papa de Wellington, lors de la cérémonie à Rouen. "Il pourrait vous sembler que vous perdez quelque chose de votre collection, mais c'est remplacé par une relation avec un peuple moderne, qui sait faire preuve de ténacité et de courage".

Selon un inventaire du ministère de la Culture, 15 autres têtes maories sont actuellement détenues - mais pas exposées- par des musées français. D'après Mme Hippolite, le ministère oeuvre pour qu'elles soient rapatriées en 2012. Catherine Duruel du musée du Quai Branly à Paris a ainsi précisé que les neuf figurant dans ses collections seront restituées fin janvier 2012, à l'issue d'une expo organisée par le musée Te Papa au quai Branly sur les trésors maoris (têtes exceptées).

Le commerce de ces têtes a été interdit par une loi britannique adoptée en 1831 pour mettre fin à un trafic macabre. A partir de la colonisation de la Nouvelle-Zélande au XVIIIe siècle, les Européens ont été fascinés par ces restes humains, qu'ils rapportaient pour les exhiber dans leurs cabinets de curiosités.

Les Maoris conservaient la tête d'un guerrier mort pour honorer sa mémoire jusqu'à ce que l'âme quitte le crâne, qu'ils inhumaient ensuite. Les tatouages étaient réservés aux hommes de haut rang. Très vite, le nombre de têtes disponibles n'a plus suffi pour répondre à la demande européenne, si bien que des esclaves ont été capturés, tatoués puis mis à mort - pour récupérer leur tête.

On ignore si celle qui est rendue ce lundi était celle d'un guerrier ou d'un esclave. Elle va être convoyée à Londres, où sont regroupées plusieurs autres têtes maories restituées par l'Allemagne, la Suède et la Norvège. Elle partira dès mardi pour la Nouvelle-Zélande. Une cérémonie d'accueil se tiendra jeudi au musée Te Papa de Wellington, auquel elle sera confiée. Ce musée est en effet chargé d'identifier sa tribu d'origine pour la lui restituer. Son peuple pourra alors l'inhumer.

A ce jour, le musée Te Papa a rapatrié plus de 180 restes ancestraux de 12 pays étrangers. Il estime qu'il en existe encore plus de 500 éparpillés à travers le monde. Le musée a déjà remis 83 restes ancestraux à leur lieu d'origine en Nouvelle-Zélande. AP

La ville de Rouen restitue une tête maorie à la Nouvelle-Zélande

Radio Caraïbes International - 9 mai 2011

La ville de Rouen a solennellement restitué lundi matin à la Nouvelle-Zélande, après quatre ans de controverse, une tête de guerrier maori tatouée et momifiée qui avait été donnée à son muséum d'histoire naturelle à la fin du XIXe siècle. Enfermée dans une boîte à l'abri des regards, la tête a été remise aux représentants du peuple maori par le directeur du muséum Sébastien Minchin, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de Rouen. Les femmes de la délégation ont alors entonné un "Karanga", un chant traditionnel qui est un appel au souvenir des ancêtres. Kataraina Pitiroi, membre de la délégation maorie, a souligné que le "Toi moko" (la tête tatouée) avait été "un objet de curiosité" par le passé pour les Occidentaux mais qu'il restait "un ancêtre" pour son peuple.

"Vous perdez quelque chose de vos collections mais vous la remplacez par une relation avec un peuple qui a fait preuve de tenacité et qui appartient au monde moderne", a-t-elle déclaré. De son côté, Rosemary Banks, l'ambassadrice de Nouvelle Zélande à Paris, a salué "un moment historique" dans les relations entre les deux pays, et Valérie Fourneyron, maire PS de Rouen, "une bataille éthique menée depuis près de 5 ans par la ville (..) et par ses élus successifs". Pour sa part la sénatrice NC de Rouen Catherine Morin-Dessailly à l'origine de la saisine du parlement de cette question a estimé que cet évènement permettait de "tourner la page d'un trafic odieux et d'une époque, celle des musées prédateurs". Cette tête a été déposée en 1875 au muséum par un certain Drouet habitant Paris et fut exposée jusqu'en 1996 à proximité des collections préhistoriques.

"On montrait ainsi l'Autre du bout du monde comme un survivant de la Préhistoire, qui disposait des mêmes armes et outils que notre homme de Cro-Magnon", a rappelé Sébastien Minchin. Le maire centriste de Rouen Pierre Albertini avait décidé dès 2007 de restituer cette tête comme le demande la Nouvelle-Zélande pour les 500 restes humains maoris qui figurent dans les collections occidentales. Mais le ministère de la Culture, craignant pour le devenir des autres restes humains détenus par les musées français, s'était opposé à cette restitution. La situation ne s'était débloquée

qu'avec le vote en 2010 d'une loi ordonnant la restitution de toutes les têtes maories actuellement en France.

La maire de Rouen a toutefois souligné les limites de cette loi, comme de celle de 2002 relative à la restitution à l'Afrique du sud de la Vénus Hottentote. "La loi (...) n'aborde pas la question majeure du statut de nos collections, du statut des restes humains", a-t-elle dit, en rappelant que les demandes de rapatriement s'étaient récemment "multipliées". Considérées comme des trophées ou des objets de curiosité, ces têtes ont fait l'objet d'un trafic et souvent de chasses à l'homme dès les débuts de la colonisation de l'Océanie au XVIIIe siècle. Interdit en 1831 par le gouvernement britannique, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, ce commerce s'est poursuivi illégalement bien au-delà de cette date. Plusieurs pays notamment la Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà répondu positivement à la demande néo-zélandaise.

Rouen est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche. Les autres doivent suivre d'ici 2012.

Par Dominique AUBIN

La France restitue une première tête maori à la Nouvelle-Zélande

Filfax – 10/05/2011

La ville de Rouen a officiellement restitué lundi à la Nouvelle-Zélande une tête maori tatouée et parcheminée, ou "toï moko", qui était conservée dans les collections de son muséum d'histoire naturelle depuis plus d'un siècle. Après l'Australie, la Grande-Bretagne, la Suisse, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Argentine ou les Etats-Unis, où ces restitutions sont pratiquées depuis plusieurs décennies, le vestige humain rendu à son peuple lundi est le premier à quitter le territoire français pour regagner sa terre ancestrale.

La tête doit rejoindre dans un premier temps le musée national Te Tapa de Wellington en charge d'identifier la tribu à laquelle elle appartient. Elle devrait être ensuite inhumée selon les rites autochtones. « *Honneur et dignité, voilà ce qui nous rassemble aujourd'hui* », a souligné la députée, Maire de Rouen, Valérie Fourneyron (PS) au moment d'assister dans la salle des mariages de la mairie, aux côtés de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris Rosemary Banks, à une cérémonie traditionnelle sacrée psalmodiée par des représentants du peuple maori. Selon la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, plus de 320 restes humains maoris ont été restitués ces dernières années sur les quelque 500 dispersés dans le monde. Une quinzaine de têtes sont dans des musées en France.

Historiquement les Maoris de haut rang, guerriers ou chefs de tribu, avaient le visage tatoué. Le peuple maori avait coutume de conserver leurs têtes et de les exposer comme objets de vénération. Au XVIIIème siècle, les colons européens qui découvrent la Nouvelle-Zélande sont fascinés par ces têtes momifiées. Hélas source de profits et de trafic général, les visages tatoués sont rapidement en danger au point où des esclaves sont alors tatoués puis décapités une fois leurs cicatrices guéries. Leurs têtes séchées ont été vendues. Le scandale public cesse en 1831. A Rouen, le « *premier acte symbolique qui exprime le respect que l'on doit aux croyances d'un peuple qui refuse que meurent sa culture et son identité* », rappelle Mme Fourneyron, est posé en 2007 à l'initiative de l'adjointe à la culture de l'époque et sénatrice

Catherine Morin-Desailly (NC). Trois années de débats et polémiques plus tard, une proposition de loi spécifique déposée par Mme Morin-Desailly, adoptée à l'unanimité par le Parlement, autorise en France la restitution des têtes. Elle a répété combien cette démarche législative avait représenté pour elle « *une aventure humaine* ». « *Il ne s'agit pas de rendre pour rendre, d'oublier que la circulation des œuvres participe de la culture universelle et que l'harmonie entre les peuples implique d'aller vers la civilisation de l'autre, il s'agit pour chaque peuple de pouvoir restituer son histoire* », justifie Valérie Fourneyron.

Patrick Streiff

La France a enfin rendu une première tête maorie à la Nouvelle Zélande

Radio France International - Article publié le : lundi 09 mai 2011

La ville de Rouen a solennellement restitué ce 9 mai à la Nouvelle-Zélande une tête de guerrier maori tatouée et momifié, apportée en 1875 au Muséum de Rouen. Il s'agit de la première de la quinzaine de têtes que la France détient afin que son pays d'origine puisse l'expertiser avant de l'inhumer selon les rites coutumiers. Entretien avec Sébastien Minchin, le directeur du Muséum d'Histoire Naturelle de Rouen, qui avait assisté ce matin à la cérémonie de restitution.

RFI : Vous sortez tout juste de cette cérémonie de restitution. Il y avait beaucoup d'émotion ?

Sébastien Minchin : Oui, une grande émotion tout au long de cette cérémonie, qui pour tous ceux qui étaient présents, je pense, a suscité plein de sentiments forts. Et puis, c'est surtout la fin d'une aventure qui a duré plusieurs années, pour voir s'achever le débat sur cette problématique de restitution des têtes maories.

RFI : Alors tout d'abord, il faut peut-être préciser que les têtes maories n'ont pas du tout le même statut que des fresques égyptiennes, par exemple, que le Louvre a rendu récemment.

S. M. : Oui. L'idée de départ pour nous, dès 2007, était de bien expliquer que ces têtes maories sont des restes humains. C'est un crâne, c'est la peau de la personne, ce sont ses yeux, ses cheveux, ses lèvres... Donc vous avez vraiment une tête, comme si c'était une tête séchée. Et dès le départ on s'est dit qu'il était judicieux de présenter ces têtes tatouées maories comme vraiment des restes humains et pas du tout comme des objets de collection, comme on pourrait le faire pour une sculpture ou une œuvre d'art.

RFI : Que va-t-il arriver à cette tête, une fois qu'elle sera revenue en Nouvelle Zélande ?

S.M. : Elle va partir de Londres demain, et puis elle arrivera au Musée National Te Papa à Wellington le 12 mai. A partir de ce jour, elle sera étudiée au sein de l'équipe rapatriement du Musée Te Papa. L'idée pour les Maories va être justement, d'identifier à partir des tatouages, l'identité de cette personne, et de pouvoir inhumer cette tête sur sa terre d'origine.

RFI : Il a fallu très longtemps, pour que cette tête soit restituée à la Nouvelle Zélande. Cela faisait quasiment vingt ans que Wellington réclamait ce retour. Pourquoi est-ce que cela a été aussi long ?

S.M. : Cela a été long parce que ce type de démarche amène un débat, avec des « pour » et des « contres ». Eh bien, comme dans tous les pays où ces démarches ont été lancées, il y a toujours la

peur de la part des musées, de voir se vider nos collections, nos expositions et nos réserves. Et l'idée dès le départ pour nous, était vraiment de mettre cette tête – non pas comme un objet de collection – mais vraiment comme un reste humain. Donc on sortait de ces peurs qui peuvent être légitimes.

RFI : Le Ministère de la Culture était assez réticent à cette restitution.

S.M. : Le Ministère de la Culture à l'époque, nous avait amenés devant le Tribunal administratif de Rouen pour vice de procédure administratif, estimant qu'on n'avait pas appliqué la législation. Voilà, des choses ont évolué petit à petit, et puis le nouveau ministre de la Culture Frédéric Mitterrand, lui, avait donné en 2009 un avis favorable à cette démarche de restitution. Donc les choses évoluent. Voilà.

RFI : Est-ce que vous pensez, que les autorités culturelles en France ont bien conscience du problème ? Désormais il y a déjà eu un précédent en 2002, quand la France a rendu la Vénus noire à l'Afrique du Sud.

S.M. : Oui, mais c'est tous les enjeux des prochaines années. On sait que les demandes de restitution sont vraiment dans l'air du temps dans le monde entier, que dans un certain nombre de pays dans le monde, ces démarches sont prises en compte, ces demandes sont prises en compte et que l'on est dans une capacité de répondre favorablement ou défavorablement, et de donner des critères sur le choix qui a été donné à ces demandes. Voilà. Il faut qu'on arrive au même aboutissement en France. Ce qui n'était pas le cas, vous l'avez cité, en 2002 avec la Vénus Hottentote, et puis avec les têtes maories à partir de 2007, où il a fallu passer par une loi nominative de circonstance, qui est une loi qui ne va s'appliquer que pour ces cas très particuliers et qui n'aborde absolument pas la question sur l'ensemble des restes humains de nos musées.

RFI : Pour l'instant, il n'y a aucune législation globale là-dessus en France ?

S.M. : Non, pour l'instant il n'y a aucune législation globale sur cette question.

RFI : Et au niveau international, que dit l'Unesco par exemple ?

S.M. : Au niveau international, à l'Unesco et comme le Conseil international des musées indique depuis maintenant plusieurs années, il est important d'aller, tant que faire se peut, vers les restitutions des restes humains. Voilà, mais après ces questions doivent être débattues au sein de chaque état, avec la propre histoire de chacun de ces états, sa propre culture, sa propre référence, sa propre législation. Voilà, et donc il faut du temps pour que tout ça se mette en place par exemple en France.

RFI : En France cela prend plus de temps que dans d'autres pays... La Suisse, l'Allemagne, ont rendu des têtes avant la France. Pourquoi ce retard français ?

S.M. : Le retard s'explique en grande partie parce qu'en France on a un principe qui est presque le seul à exister dans le monde, qui est le principe d'une aliénabilité qui date de la Révolution française, et qui pour certains, indique simplement qu'à partir du moment où un objet est rentré dans le musée on n'a pas le droit de le vendre, de le donner ou de le détruire. Voilà, c'était l'une des particularités

de la France, et du coup ça complexifie énormément ce débat, par rapport à d'autres pays justement, qui n'ont pas ce principe d'aliénabilité.

Rouen restitue une tête maorie

Libération – 09/05/2011

Après celle du muséum de Rouen, les quinze autres têtes tatouées et momifiées que détient la France (à Paris, Marseille, Nantes, La Rochelle et Lyon) seront rendues début 2012.

Fin de prise de tête entre la ville de Rouen et la Nouvelle-Zélande. Une tête de guerrier maori tatouée et momifiée qui avait été donnée au muséum de la ville à la fin du XIXe siècle, a été solennellement restituée ce lundi, aux représentants du peuple maori. Les Néo-Zélandais effectueront ensuite des recherches génétiques pour tenter de retrouver le peuple d'origine de ce guerrier. *«Les descendants de ce peuple pourront inhumer ces restes selon leurs traditions ou demander au musée de s'en charger dans un lieu sacré spécifique»*, précise Sébastien Minchin, directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen où la tête était conservée.

La cérémonie a été accompagnée d'un *«karanga»*, un chant traditionnel qui est un appel au souvenir des ancêtres. *«Vous perdez quelque chose de vos collections mais vous la remplacez par une relation avec un peuple qui a fait preuve de ténacité et qui appartient au monde moderne»*, a déclaré Kataraina Pitiroi, membre de la délégation maorie. En attendant, elle sera emplacée par une modélisation en 3D.

De son côté, Rosemary Banks, l'ambassadrice de Nouvelle-Zélande à Paris, a salué *«un événement historique»* dans les relations entre les deux pays, et Valérie Fourneyron, maire PS de Rouen, *«une bataille éthique menée depuis près de 5 ans par la ville (..) et par ses élus successifs»*. Cette tête a été déposée en 1875 au Muséum d'histoire naturelle par un particulier et exposée jusqu'en 1996. Le maire centriste de Rouen Pierre Albertini avait décidé dès 2007 de la restituer comme le demande la Nouvelle-Zélande pour tous les restes humains maoris qui figurent dans les collections occidentales.

Une bataille éthique

Mais le ministère de la Culture craignant pour le devenir des autres restes humains détenus dans les musées français s'était opposé à cette restitution. La situation ne s'était débloquée qu'avec le vote en 2010 d'une loi ordonnant la restitution de toutes les têtes maories détenues en France.

Dès les débuts de la colonisation de l'Océanie au XVIIIe siècle, les Européens ont été fascinés par ces têtes dont les tatouages géométriques marquaient la place du guerrier dans la hiérarchie. Considérées comme des trophées ou des objets de curiosité, ces têtes ont fait l'objet d'un trafic et souvent de chasses à l'homme dès les débuts de la colonisation de l'Océanie au XVIIIe siècle.

Interdit en 1831 par le gouvernement britannique, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, ce commerce s'est poursuivi illégalement bien au-delà de cette date. C'est pour cela que le musée national Te Papa Tongarewa de Nouvelle-Zélande sollicite, auprès de nombreux musées du monde, le rapatriement de plus de 500 têtes maories, tatouées et momifiées aux XVIIIe et XIXe siècles. Rouen est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche. Par ailleurs, plusieurs pays notamment la Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà répondu positivement à la demande néo-zélandaise.

La semaine dernière, deux institutions norvégiennes ont restitué deux têtes maories, dont l'une acquise dans les années 1930 pour des études raciales, à des responsables d'un musée néo-zélandais chargé de regrouper et de préserver l'héritage multiculturel du pays, a indiqué un responsable norvégien. Les autres doivent suivre d'ici 2012.

— — —

Le retour d'une tête maorie

Les Nouvelles Calédoniennes
Lun 09 Mai 2011 |20:00

La ville de Rouen va solennellement restituer aujourd'hui à la Nouvelle-Zélande une tête momifiée de guerrier maori après quatre années de controverse sur le statut de ces « restes humains » vendus en Europe comme objets de collection lors de la colonisation de l'Océanie au XIXe siècle.

Des représentants maoris accompagnés de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, Rosemary Banks, doivent être accueillis à la mairie de Rouen, où la tête du guerrier, placée dans une boîte recouverte d'un linge, leur sera remise. Des prières, des danses et des rites coutumiers accompagneront la cérémonie.

Avec d'autres têtes restituées par d'autres musées d'Europe, elle sera ensuite transportée en avion jusqu'aux Antipodes. Elle sera remise au musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa de Wellington. Les Néo-Zélandais effectueront alors des recherches génétiques pour tenter de retrouver le peuple d'origine de ce guerrier. « *Les descendants de ce peuple pourront inhumer ces restes selon leurs traditions ou demander au musée de s'en charger dans un lieu sacré spécifique* », précise Sébastien Minchin, directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen où la tête était conservée.

Tatouages. Cette tête momifiée et ornée de tatouages a été déposée en 1875 au muséum par un particulier dans des circonstances qui restent mal connues. « *Elle a été exposée jusqu'en 1996 à la manière du XIXe siècle : on vous disait voici un sauvage de l'autre bout du monde, survivant de la Préhistoire, qui casse des cailloux comme l'homme de Cromagnon* », explique Sébastien Minchin. En 2007, la ville de Rouen dont le maire était à l'époque le centriste Pierre Albertini, décide, au nom de « *la dignité humaine* », de restituer cette tête.

Interdit en 1831, le trafic s'est poursuivi illégalement bien au-delà de cette date.

Jurisprudence. Mais le ministère de la Culture s'oppose aussitôt à cette décision craignant une jurisprudence qui rendrait incertain le statut des autres restes humains conservés dans les musées français.

Déclassement. Il faudra une loi, votée en 2010, autorisant le déclassement de la quinzaine de têtes maories qui se trouvent en France pour débloquent la situation.

Dès les débuts de la colonisation de l'Océanie, au XVIIIe siècle, les Européens ont été fascinés par ces têtes dont les tatouages géométriques marquaient la place du guerrier dans la hiérarchie. Très vite, elles ont été considérées comme des trophées ou des objets de curiosité très prisés qui ont fait l'objet d'un commerce.

La première tête acquise par un Européen, un naturaliste de l'expédition Cook, fut en 1770 celle d'un adolescent tué dans ce seul but. Ce trafic s'est ensuite développé et des musées comme des particuliers sont allés jusqu'à payer des « chasseurs de têtes » pour s'en procurer à l'occasion des guerres qui opposaient les peuples maoris entre eux.

Interdit en 1831 par le gouvernement britannique, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, ce trafic s'est poursuivi illégalement bien au-delà de cette date.

Plusieurs pays notamment la Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà répondu positivement à la demande de la Nouvelle-Zélande, qui réclame la restitution des fameuses têtes.

Rouen est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche. Les autres doivent suivre en 2012.

— — —

La ville de Rouen restitue une tête maorie à la Nouvelle-Zélande

Le Parisien - Publié le 09.05.2011, 12h03

La ville de Rouen a solennellement restitué lundi matin à la Nouvelle-Zélande une tête de guerrier maori tatouée et momifiée qui avait été donnée à son muséum à la fin du XIXe siècle, a constaté un journaliste de l'AFP.

Portée par le directeur du muséum Sébastien Minchin, la tête enfermée dans une boîte à l'abri des regards, a été remise vers 11H00 aux représentants du peuple maori.

La cérémonie a été accompagnée d'un "karanga", un chant traditionnel qui est un appel au souvenir des ancêtres.

"Vous perdez quelque chose de vos collections mais vous la remplacez par une relation avec un peuple qui a fait preuve de ténacité et qui appartient au monde moderne", a déclaré Kataraina Pitiroi, membre de la délégation maorie.

De son côté, Rosemary Banks, l'ambassadrice de Nouvelle Zélande à Paris, a salué "un événement historique" dans les relations entre les deux pays, et Valérie Fourneyron, maire PS de Rouen, "une bataille éthique menée depuis près de 5 ans par la ville (..) et par ses élus successifs". Cette tête a été déposée en 1875 au muséum par un particulier et exposée jusqu'en 1996. Le maire centriste de Rouen Pierre Albertini avait décidé dès 2007 de la restituer comme le demande la Nouvelle-Zélande pour tous les restes humains maoris qui figurent dans les collections occidentales. Mais le ministère de la Culture craignant pour le devenir des autres restes humains détenus dans les musées français s'était opposé à cette restitution. La situation ne s'était débloquée qu'avec le vote en 2010 d'une loi ordonnant la restitution de toutes les têtes maories détenues en France. Considérées comme des trophées ou des objets de curiosité, ces têtes ont fait l'objet d'un trafic et souvent de chasses à l'homme dès les débuts de la colonisation de l'Océanie au XVIIIe siècle. Interdit en 1831 par le gouvernement britannique, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, ce commerce s'est poursuivi illégalement bien au-delà de cette date.

Plusieurs pays notamment la Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà répondu positivement à la demande néo-zélandaise. Rouen est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche. Les autres doivent suivre d'ici 2012.

AFP

— — —

Un musée français rend une première tête maorie à la Nouvelle-Zélande

The Canadian Press

De Cécile Brisson, The Associated Press – il y a 1 heure

ROUEN, France — Le muséum de Rouen a rendu à des aînés maoris une tête tatouée qu'il conservait depuis plus d'un siècle lors d'une cérémonie traditionnelle lundi à l'hôtel de ville. Ce toi moko (tête maorie tatouée), qui est resté dissimulé pendant tout le rite, est le premier de la quinzaine actuellement détenue en France à regagner la Nouvelle-Zélande.

Après un chant de bienvenue entonné par les représentants maoris, les documents de restitution ont été signés. La députée-maire de Rouen Valérie Fourneyron a alors salué l'«aboutissement d'une bataille éthique».

«C'est vraiment un jour solennel et symbolique, a souligné l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris Rosemary Banks. Nous nous réjouissons du retour de notre toi moko après ces 135 années à Rouen».

La tête momifiée a été donnée au muséum normand en 1875 par un Parisien du nom de Drouet, dont on ignore le prénom, la profession et la façon dont il se l'était procurée. Elle y a été exposée jusqu'à la fermeture du musée en 1996 pour raisons de sécurité.

La ville de Rouen avait déjà tenté de restituer cette tête maorie en 2007, mais le ministère de la Culture l'en avait empêchée en saisissant la justice administrative — qui lui avait donné raison, estimant que la municipalité n'avait pas respecté la procédure de déclassement de ce «bien» appartenant au domaine public. La sénatrice de Seine-Maritime Catherine Morin-Desailly avait alors déposé une proposition de loi. Adopté en mai 2010, le texte dispose que «les têtes maories conservées par des musées de France cessent de faire partie de leurs collections pour être remises à la Nouvelle-Zélande».

Selon un inventaire du ministère français de la Culture, 15 autres têtes maories sont actuellement détenues — mais pas exposées — par des musées français. Elles pourraient être rapatriées en 2012. Catherine Duruel du musée du Quai Branly à Paris a ainsi précisé que les neuf figurant dans ses collections seront restituées fin janvier 2012, à l'issue d'une expo organisée par le musée Te Papa au quai Branly sur les trésors maoris (têtes exceptées).

Le commerce de ces têtes a été interdit par une loi britannique adoptée en 1831 pour mettre fin à un trafic macabre. À partir de la colonisation de la Nouvelle-Zélande au XVIIIe siècle, les Européens ont été fascinés par ces restes humains, qu'ils rapportaient pour les exhiber dans leurs cabinets de curiosités.

Les Maoris conservaient la tête d'un guerrier mort pour honorer sa mémoire jusqu'à ce que l'âme quitte le crâne, qu'ils inhumaient ensuite. Les tatouages étaient réservés aux hommes de haut rang. Très vite, le nombre de têtes disponibles n'a plus suffi pour répondre à la demande européenne, si bien que des esclaves ont été capturés, tatoués puis mis à mort — pour récupérer leur tête.

On ignore si celle qui est rendue ce lundi était celle d'un guerrier ou d'un esclave. Elle va être convoyée à Londres, où sont regroupées plusieurs autres têtes maories restituées par l'Allemagne, la Suède et la Norvège. Elle partira dès mardi pour la Nouvelle-Zélande. Une cérémonie d'accueil se tiendra jeudi au musée Te Papa de Wellington, auquel elle sera confiée. Ce musée est en effet chargé d'identifier sa tribu d'origine pour la lui restituer. Son peuple pourra alors l'inhumer.

À ce jour, le musée Te Papa a rapatrié plus de 180 restes ancestraux de 12 pays étrangers. Il estime qu'il en existe encore plus de 500 éparpillés à travers le monde. Le musée a déjà remis 83 restes ancestraux à leur lieu d'origine en Nouvelle-Zélande.

La ville de Rouen restitue une tête maorie à la Nouvelle-Zélande

publié le 09/05/2011 à 12:17, mis à jour le 09/05/2011 à 14:57

ROUEN - La ville de Rouen a solennellement restitué lundi matin à la Nouvelle-Zélande, après quatre ans de controverse, une tête de guerrier maori tatouée et momifiée qui avait été donnée à son muséum d'histoire naturelle à la fin du XIXe siècle.

Enfermée dans une boîte à l'abri des regards, la tête a été remise aux représentants du peuple maori par le directeur du muséum Sébastien Minchin, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de Rouen. Les femmes de la délégation ont alors entonné un "*Karanga*", un chant traditionnel qui est un appel au souvenir des ancêtres.

Kataraina Pitiroi, membre de la délégation maorie, a souligné que le "*Toi moko*" (la tête tatouée) avait été "*un objet de curiosité*" par le passé pour les Occidentaux mais qu'il restait "*un ancêtre*" pour son peuple. "*Vous perdez quelque chose de vos collections mais vous la remplacez par une relation avec un peuple qui a fait preuve de ténacité et qui appartient au monde moderne*", a-t-elle déclaré.

De son côté, Rosemary Banks, l'ambassadrice de Nouvelle Zélande à Paris, a salué "*un moment historique*" dans les relations entre les deux pays, et Valérie Fourneyron, maire PS de Rouen, "*une bataille éthique menée depuis près de 5 ans par la ville (..) et par ses élus successifs*".

Pour sa part la sénatrice NC de Rouen Catherine Morin-Dessailly à l'origine de la saisine du parlement de cette question a estimé que cet évènement permettait de "*tourner la page d'un trafic odieux et d'une époque, celle des musées prédateurs*".

Cette tête a été déposée en 1875 au muséum par un certain Drouet habitant Paris et fut exposée jusqu'en 1996 à proximité des collections préhistoriques. "*On montrait ainsi l'Autre du bout du monde comme un survivant de la Préhistoire, qui disposait des mêmes armes et outils que notre homme de Cro-Magnon*", a rappelé Sébastien Minchin.

Le maire centriste de Rouen Pierre Albertini avait décidé dès 2007 de restituer cette tête comme le demande la Nouvelle-Zélande pour les 500 restes humains maoris qui figurent dans les collections occidentales.

Mais le ministère de la Culture, craignant pour le devenir des autres restes humains détenus par les musées français, s'était opposé à cette restitution. La situation ne s'était débloquée qu'avec le vote en 2010 d'une loi ordonnant la restitution de toutes les têtes maories actuellement en France.

La maire de Rouen a toutefois souligné les limites de cette loi, comme de celle de 2002 relative à la restitution à l'Afrique du sud de la Vénus Hottentote. "*La loi (...) n'aborde pas la question majeure du statut de nos collections, du statut des restes humains*", a-t-elle dit, en rappelant que les demandes de rapatriement s'étaient récemment "*multipliées*".

Considérées comme des trophées ou des objets de curiosité, ces têtes ont fait l'objet d'un trafic et souvent de chasses à l'homme dès les débuts de la colonisation de l'Océanie au XVIIIe siècle. Interdit en 1831 par le gouvernement britannique, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, ce commerce s'est poursuivi illégalement bien au-delà de cette date.

Plusieurs pays notamment la Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà répondu positivement à la demande néo-zélandaise. Rouen est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche. Les autres doivent suivre d'ici 2012.

Par AFP

Rouen rend une tête maorie à la Nlle-Zélande

Par **Europe1.fr avec AFP** - Publié le 9 mai 2011 à 12h11

La ville de Rouen a solennellement restitué lundi matin à la Nouvelle-Zélande une tête de guerrier maori tatouée et momifiée qui avait été donnée à son muséum à la fin du 19e siècle. Portée par le directeur du muséum Sébastien Minchin, la tête enfermée dans une boîte à l'abri des regards, a été remise vers 11 heures aux représentants du peuple maori. La cérémonie a été accompagnée d'un "karanga", un chant traditionnel qui est un appel au souvenir des ancêtres.

La fierté retrouvée des Maoris

La Croix – 08/05/2011

La restitution, lundi 9 mai, par la ville de Rouen d'une tête maorie à la Nouvelle-Zélande est suivie avec émotion dans ce pays. .

Pour les Maoris, le lien avec ces « ancêtres » est crucial et vivant.

Le retour au pays est le symbole d'un combat beaucoup plus global pour la reconnaissance de leurs droits.

D'abord sonnent des conques, puis des flûtes boisées tandis que les visiteurs s'avancent au seuil du Marae, l'espace sacré des Maoris. Une femme chante pour les inviter à y pénétrer. Une autre, guidant ces étrangers, lui répond. Le groupe entre alors dans la maison commune pour écouter les chants, les discours de bienvenue, avant d'échanger le hongî avec leurs hôtes, cette accolade du front et du nez où l'on partage le souffle de la vie...

C'est ainsi que, jeudi prochain, sera accueillie à Wellington la délégation française rapportant la première tête tatouée maorie – ou toi moko – restituée aujourd'hui, lors d'une cérémonie à la mairie de Rouen, par la France à la Nouvelle-Zélande. En même temps que deux têtes tatouées venant de Francfort, ainsi que des ossements maoris rendus par la Suède et la Norvège, lors d'une cérémonie organisée au Te Papa Tongareva.

Ce musée national dédié aux deux cultures maorie et néo-zélandaise a été chargé depuis 2003 du rapatriement des restes humains, notamment de quelque 500 têtes scarifiées et tatouées, emportés à l'étranger par des voyageurs jusqu'au milieu XIXe siècle. « Dans notre culture, nos liens avec nos ancêtres sont vivants. Ils sont une part de nous-mêmes », explique Arapata Hakiwai, universitaire, membre du Te Papa. Pour lui, « ce retour est un geste de réconciliation, une réparation des faits du passé ».

« Il faudra leur redire quelques mots en français au moment de nous les rendre »

Objets de collection dans les musées étrangers, les toi moko redeviennent ici des sujets à part entière, très honorés. « Vous avez gardé nos ancêtres si longtemps qu'ils ont beaucoup entendu votre langue. Alors il faudra leur redire quelques mots en français au moment de nous les rendre », précise même Emma Hima, la responsable du protocole maori au Te Papa, qui confie « sa grande émotion ».

Stockées dans des boîtes non acides en polyéthylène, les toi moko sont regroupés au musée dans une pièce à part, le wahi tapu. Consacrée par un « aîné » maori, on n'y pénètre pas sans avoir fait une prière, puis il faudra en faire une autre pour sortir, après une ablution rituelle. Seuls les trois salariés du musée chargés des restitutions et le directeur maori (1) sont autorisés à entrer dans ce sanctuaire. Aucun chercheur, journaliste ou visiteur étranger ! Quant aux tribus, leur demande est examinée au cas pas cas.

Des recherches sont menées à partir d'anciens registres de navigation et du dessin des tatouages pour tenter d'identifier la provenance de ces têtes. Or, surprise, « aucune n'a pu être rendue à sa tribu d'origine depuis 2003 », avoue Te Arikirangi Mamaku, coordinateur du programme des rapatriements. « L'identification est d'autant plus difficile que certaines proviennent de victimes de guerre et ont été déplacées comme trophées. Des chefs guerriers ont aussi été tatoués par des artistes extérieurs à leur tribu », précise-t-il.

Sans compter certains « faux » issus de cadavres tatoués post-mortem et décapités, afin de satisfaire la demande des colons. Et comme les tribus ont toujours refusé jusqu'à présent des analyses génétiques, jugeant trop « invasifs » les prélèvements d'ADN, 101 toi moko reposent aujourd'hui au Te Papa, provenant de musées du monde entier.

Une façon aussi de revendiquer fièrement une culture longtemps opprimée ?

Un symbole fort pour la communauté maorie, engagée dans ces demandes de restitutions depuis les années 1980. D'autant qu'au même moment, toute la tradition du tatouage s'est trouvée revivifiée mais sans les incisions traditionnelles très douloureuses. Condamnée par les missionnaires, elle avait quasi disparu en 1972, quand la photographe Marti Friedlander publia ses clichés des dernières vieilles femmes maories arborant un tatouage des lèvres et du menton. Ce fut « une prise de conscience », raconte Rhonda Paku, conservateur en chef du département maori au Te Papa, fière aujourd'hui de montrer son moko : « Ces dessins racontent la terre d'où je viens, ma généalogie, les porter est un grand honneur. »

Une façon aussi de revendiquer fièrement une culture longtemps opprimée ? Depuis la première grande « Marche des Maoris », en 1975, pour faire valoir leurs droits spoliés, des progrès ont été accomplis. Représentant 14 % de la population néo-zélandaise, ils ont obtenu que leur langue soit reconnue comme langue officielle en 1987 et enseignée dans des écoles. Mais leurs enfants gardent un retard scolaire de deux ans sur les enfants blancs des pakehas. Et le chômage frappe 16 % de leur communauté.

Associés au gouvernement, ils restent sous-représentés dans les conseils municipaux. De nombreuses plaintes sont encore en cours devant le tribunal de Waitangi, concernant la possession des terres ou les droits de pêche. « Alors, franchement, le cas des têtes tatouées ne me passionne pas, avoue Pita Sharples, ministre co-chef de file du Parti maori. Moi, je préfère lutter pour les vivants, plutôt que pour les morts. »

SABINE GIGNOUX, à Wellington (Nouvelle-Zélande)

— — —

Première restitution d'une tête Maorie en France

TF1 News

Par Florence DEMIGNY , le 03 mai 2011 à 17h14, mis à jour le 05 mai 2011 à 15:34

Le muséum d'Histoire naturelle de Rouen restitue officiellement une tête maorie à son pays d'origine lundi matin. L'événement se déroulera à l'hôtel de ville en présence de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris et de représentants du peuple Maori.

C'est un véritable événement dans le monde feutré des musées. La première des 15 têtes maories détenues en France retourne dans son pays. Cette restitution est l'aboutissement de plusieurs années de négociations et de débats. Pouvions nous être encore propriétaires de restes humains aujourd'hui comme hier ? Le bon sens souffle que non, la tradition d'appropriation des civilisations passées prétend que oui.

Petit retour en arrière, au XIXème siècle. Les tribus maories se trouvent confrontées aux Européens et à leurs armes à feu. C'est l'époque de la découverte de l'Autre, des naturalistes et des cabinets de curiosité. On prend connaissance d'une tradition surprenante, celle des tatouages sur la face qui témoignent de l'importance sociale des maoris, et de leur courage de guerrier. C'est aussi la preuve du caractère sacré de ces têtes, décapitées lors des affrontements entre maoris. *"En temps de guerre la coutume maori était de couper les têtes des victimes et de les naturaliser. Celles-ci étaient soit restituées à la famille pour qu'elle puisse les enterrer, soit conservées comme trophées de guerre"*, raconte Sébastien Minchin, directeur du Muséum de Rouen, fervent militant du retour de ces dépouilles aux peuples privés de leurs ancêtres.

Un nom reste attaché à ce trafic hideux : celui du général Horatio Gordon Robley qui se met à collectionner ces têtes momifiées. *"On en trouve aussi dans toute l'Europe où l'on montre ce qui ressemble alors à de terrifiants souvenirs de voyage. Il faut savoir que ce trafic en vogue se faisait en échange d'armes"*. A l'apogée de cette pratique, certains maoris sont avides de mousquets ; ils tatouent des esclaves comme des guerriers pour ensuite les tuer, les décapiter et les vendre. La peur gagne et la tradition s'éteint. C'est en 1831 seulement que le gouvernement britannique vote une loi interdisant cet horrible négoce.

La mode est passée, *"des restes humains de toute origine se sont retrouvés dans les réserves des musées, réserves qui ont parfois des secrets à vous glacer le sang"*, selon Sébastien Minchin, des corps rapportés d'expéditions lointaines, des morceaux d'humains conservés dans le formole pour leurs particularités exotiques ou monstrueuses.

Mardi, la tête maorie va rejoindre sa terre pour y être enterrée selon les rites des tribus autochtones. Il n'est pas question de les remettre dans un musée. Ce n'est donc pas le débat sur les trésors archéologiques égyptiens dont il s'agit. Aucune recherche historique ou scientifique ne trouverait de solution en conservant ces têtes, c'est une question d'éthique et d'humanité qui a sa réponse maintenant. Depuis 1980, la Nouvelle-Zélande remue ciel et terre pour rapatrier ces têtes, redonner une identité aux morts et réhabiliter la culture maorie. En France, il faut encore des lois d'exception pour chaque cas, comme celui de la Vénus hottentote : elle est retournée en Afrique du Sud après

avoir été une attraction de foire et l'objet d'étude de la part de scientifiques en redingote au XIXème siècle. Elle sera inhumée dans sa province natale du Cap le 9 Aout 2002.

Lors de la restitution, personne ne pourra voir la tête, elle sera dans une boîte couverte d'un tissu, par respect pour l'homme qui n'est plus de ce monde, par égard aussi pour des traditions différentes des nôtres.

-- --

La tête maorie retourne en Nouvelle-Zélande

Paris-Normandie

Publié le lundi 09 mai 2011 à 07H07

RESTITUTION. Aujourd'hui à Rouen, la France rend à son peuple la tête tatouée détenue par le muséum d'histoire naturelle. Une « première ». Et une victoire de l'éthique.

Elle symbolise l'un des plus odieux trafics de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe, jusqu'au vote en 1831 par le gouvernement britannique, d'un texte qui mettait, tout au moins officiellement, un terme à la vente des têtes naturalisées.

Aujourd'hui à Rouen, dans les salons de l'hôtel de ville, sera restituée à son peuple, au cours d'une cérémonie officielle et traditionnelle, la première des têtes maories détenues par les musées français. Remise aux autorités néo-zélandaises et à Rosemary Banks, ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, elle regagnera ensuite sa terre ancestrale pour y être inhumée dignement, selon des rites coutumiers. Les autres restitutions de toutes les têtes maories encore sur le territoire national, se succéderont début 2012, selon les termes de la loi votée à la quasi-unanimité, il y a tout juste un an, par l'Assemblée nationale.

Ainsi se nouera l'épilogue d'une bataille juridique, et avant tout éthique, engagée il y a quatre ans, en mai 2007, lorsque le directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen, Sébastien Minchin, proposait d'accéder à la demande des autorités néo-zélandaises de rapatriement des quelque cinq cents têtes tatouées dispersées à travers le monde dans des réserves de musées, des cabinets de curiosités, voire des « collections » d'un genre tout à fait particulier, alimentées à l'époque par des soldats et aventuriers dénués de scrupules.

Ces reliques en effet, avaient fait l'objet d'un ignoble trafic, et même généré des crimes abominables puisque, pour répondre à la demande, de nombreux esclaves avaient été tatoués, puis décapités une fois leurs cicatrices guéries, et leurs têtes séchées pour être vendues. Quant aux hommes tatoués selon la tradition, pour leur bravoure ou pour marquer leur appartenance à une caste supérieure, ils se trouvaient en danger, étaient constamment épiés et convoités, et ne trouvaient pas même de répit après leur décès puisque leurs têtes, conservées comme des reliques sacrées et exposées dans un endroit où chacun pouvait les vénérer jusqu'au moment où ils estimaient que l'âme du défunt était partie, risquaient à tout moment d'être dérobées.

L'appât du gain, l'attrance malsaine des « collectionneurs » et autres pseudo-scientifiques pour ces restes humains, avaient d'ailleurs eu des répercussions directes sur les traditions du peuple maori, puisque les indigènes avaient cessé de conserver les têtes de leurs proches de peur que celles-ci ne soient volées ou vendues.

Lentement, le trafic était devenu un scandale public, qui avait débouché sur l'interdiction votée en 1831. Mais il aura fallu attendre plus d'un siècle et demi avant que la plupart des pays, auxquels se joint aujourd'hui la France, acceptent de restituer les têtes maories en leur possession.

Au terme d'un long parcours juridique

Catherine Morin-Desailly, sénatrice centriste de Seine-Maritime, s'était saisie du dossier en tant qu'adjointe à la Culture de la municipalité de Rouen dirigée à l'époque par Pierre Albertini. Elle est à l'origine de la loi adoptée le 4 mai 2010 par l'Assemblée Nationale. Son initiative avait d'ailleurs reçu le soutien de Frédéric Mitterrand, qui avait déclaré: «On ne construit pas une culture sur le trafic, mais sur le respect et sur l'échange».

Comment avez-vous vécu toute cette affaire?

«Ce combat a été dense, assez long, émaillé de rebondissements nombreux. Mais il a permis de déboucher sur une réflexion beaucoup plus large, sur la conservation des restes humains dans les musées français, et je dois dire que s'est immédiatement manifestée une parfaite osmose de pensée entre le scientifique et le politique. Quant à ma proposition de loi, elle a tout de suite été soutenue au Sénat par le groupe centriste, ainsi que par de nombreux parlementaires».

Qu'est-ce qui, à votre avis, fut déterminant?

«D'abord que la demande émanait d'un peuple contemporain, pour des reliques qui avaient vocation à être enterrées, mais qui ont été obtenues et conservées dans des conditions attentatoires à la dignité humaine. Elles ne faisaient, de plus, l'objet d'aucune étude scientifique».

D'autres reliques peuvent-elles bénéficier du nouveau texte?

«D'autres restes humains, comme par exemple des têtes de condamnés à mort, peuvent faire l'objet de questionnements. Certains musées et collections ont encore en dépôt des objets et reliques issus de cabinets de curiosités, de voyages d'explorateurs, et de l'époque de la colonisation. On se souvient qu'en 2002, le Parlement français avait voté à l'unanimité une loi permettant au musée de l'Homme de restituer à l'Afrique du Sud la dépouille de Saartjie Baartman, la Vénus Hottentote, dont plusieurs parties du corps avaient été conservées dans des bocaux de formol».

FRANCK BOITELLE

Rouen remet sa tête maorie à la Nouvelle-Zélande

LEMONDE.FR avec AFP | 09.05.11 | 09h39

La France va restituer, lundi, à la Nouvelle-Zélande la première de la quinzaine de têtes maories qu'elle détient afin que son pays d'origine puisse l'expertiser avant de l'inhumer selon les rites coutumiers. La restitution de la tête, qui est conservée depuis 1875 au Muséum d'histoire naturelle de Rouen (Seine-Maritime), fera l'objet d'une cérémonie traditionnelle à la mairie en présence de Rosemary Banks, ambassadrice de Nouvelle-Zélande en France, de Michelle Hippolite, co-directrice du musée Te Papa Kaihautū de Wellington, et d'un "aîné maori", Te Kanawa Pitiroi.

La Nouvelle-Zélande mène depuis près de trente ans une campagne internationale pour obtenir le retour de restes humains emportés outre-mer au fil des siècles par les colons européens. Après être longtemps resté sourd aux demandes de Wellington, en prétextant que les biens entreposés dans les musées nationaux étaient "*inaliénables*", Paris a adopté l'an dernier une loi spécifique "*visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories*". "*Pour nous, tous élus confondus, c'est l'aboutissement d'un débat sur la reconnaissance de la mémoire des restes humains*", a dit la maire socialiste de Rouen, Valérie Fourneyron. En 2007, la ministre de la culture de l'époque, Christine

Albanel, avait refusé la restitution de la tête maorie, s'opposant à un vote du conseil municipal de Rouen. Son refus avait été confirmé par le tribunal administratif de Rouen. Mais son successeur, Frédéric Mitterrand, l'avait contredite et approuvé le vote de la loi autorisant la restitution des restes conservés dans divers musées français. *"On ne construit pas une culture sur le trafic. On construit une culture sur le respect et sur l'échange"*, avait-il dit.

UNE MODÉLISATION EN 3D

C'est l'Anglais James Cook qui fut le premier, dans les années 1770, à ramener de Nouvelle-Zélande des têtes d'hommes maoris tatoués, rappelle Sébastien Minchin, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen. Et c'est un certain "M. Drouet" qui offrit en 1875 au musée rouennais celle qui sera rendue lundi à Wellington. Cette tête, qui fut exposée à Rouen jusqu'en 1996, sera bientôt remplacée par une modélisation en 3D. Les têtes seront dans un premier temps déposées au musée national Te Papa à Wellington, la capitale de la Nouvelle-Zélande, avant d'être ensuite rendues aux tribus concernées pour être enterrées selon les coutumes maories.

De nombreux pays ont déjà répondu favorablement à l'appel de la Nouvelle-Zélande en restituant les têtes en leur possession, comme la Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Argentine et l'Australie. En 2002, le Parlement français a voté à l'unanimité une proposition de loi, d'origine sénatoriale, qui a permis au Musée de l'homme de Paris de restituer à l'Afrique du Sud la dépouille mortelle de Saartjie Baartman, la "Vénus hottentote".

La France restitue une tête maorie

Le Républicain Lorrain - 08/05/2011

Le muséum de Rouen rendra demain aux Maoris une tête tatouée entrée mystérieusement dans ses collections en 1875

La ville de Rouen va solennellement restituer demain à la Nouvelle-Zélande une tête momifiée de guerrier maori après quatre années de controverse sur le statut de ces « restes humains » vendus en Europe comme objets de collection lors de la colonisation de l'Océanie au XIX^e siècle. Des représentants maoris accompagnés de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, seront accueillis à la mairie de Rouen où la tête du guerrier, placée dans une boîte recouverte d'un linge, leur sera remise. Des prières, des danses et des rites coutumiers accompagneront la cérémonie. Les Néo-Zélandais effectueront alors des recherches génétiques pour tenter de retrouver le peuple d'origine de ce guerrier. « Les descendants de ce peuple pourront inhumer ces restes selon leurs traditions ou demander au musée de s'en charger dans un lieu sacré spécifique », précise Sébastien Minchin, directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen où la tête était conservée.

« Dignité humaine »

Cette tête momifiée et ornée de tatouages a été déposée en 1875 au muséum par un particulier dans des circonstances qui restent mal connues. « Elle a été exposée jusqu'en 1996 à la manière du XIX^e siècle : on vous disait voici un sauvage de l'autre bout du monde, survivant de la Préhistoire, qui casse des cailloux comme l'homme de Cromagnon », explique Sébastien Minchin. En 2007, la ville de Rouen décide, au nom de « la dignité humaine », de restituer cette tête. Mais le ministère de la Culture s'oppose aussitôt à cette décision craignant une jurisprudence qui rendrait incertain le statut des autres restes humains conservés dans les musées français. Il faudra une loi, votée en 2010,

autorisant le déclassement de la quinzaine de têtes maories qui se trouvent en France, pour débloquer la situation.

Dès les débuts de la colonisation de l'Océanie au XVIII^e siècle, les Européens ont été fascinés par ces têtes dont les tatouages géométriques marquaient la place du guerrier dans la hiérarchie. Très vite, elles ont été considérées comme des trophées ou des objets de curiosité très prisés qui ont fait l'objet d'un commerce. La première tête acquise par un Européen, un naturaliste de l'expédition Cook, fut en 1770 celle d'un adolescent tué dans ce seul but. Ce trafic s'est ensuite développé et des musées comme des particuliers sont allés jusqu'à payer des « chasseurs de têtes » pour s'en procurer à l'occasion des guerres qui opposaient les peuples maoris entre eux. Depuis le début des années 1980, la Nouvelle-Zélande exige la restitution de tous les restes humains maoris qui figurent dans les collections occidentales. Rouen est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche. Les autres doivent suivre en 2012.

La France restitue à la Nouvelle-Zélande la première de ses têtes maories

The Canadian Press

De Cécile Brisson, 07/05/2011

PARIS — Le musée de Rouen rendra lundi aux Maoris une tête tatouée entrée mystérieusement dans ses collections en 1875. Ce sera la première des 16 têtes maories détenues par des institutions françaises à regagner la Nouvelle-Zélande.

La ville de Rouen avait déjà tenté de restituer ces restes humains en 2007 mais le ministère de la Culture l'en avait empêchée en saisissant la justice administrative. Cette dernière avait donné raison au ministère, estimant que la municipalité n'avait pas respecté la procédure de déclassement de ce "bien" appartenant au domaine public.

La sénatrice de Seine-Maritime Catherine Morin-Desailly avait alors déposé une proposition de loi. Adopté en mai 2010, le texte dispose que "les têtes maories conservées par des musées de France cessent de faire partie de leurs collections pour être remises à la Nouvelle-Zélande".

D'après l'inventaire dressé par le ministère de la Culture, sept têtes maories sont conservées au musée du quai Branly, à Paris, deux au musée de médecine de l'université de Montpellier, une au musée de la Vieille Charité à Marseille, une au musée des Beaux-Arts de Dunkerque et une dans chacun des musées suivants: Lille, Lyon, Nantes, La Rochelle et Rouen. Le ministère assure qu'elles ne sont plus aujourd'hui exposées.

Les Maoris avaient "coutume de conserver les têtes tatouées des guerriers morts au combat et de les exposer dans un endroit consacré à leur mémoire, où chacun pouvait les vénérer jusqu'au moment où ils estimaient que l'âme du défunt était partie. Les têtes étaient alors inhumées près du village", expliquait Mme Morin-Desailly en juin 2009 lorsqu'elle défendait sa proposition de loi au Sénat.

Or, "à partir de la colonisation de la Nouvelle-Zélande au XVIII^e siècle, l'engouement pour ces têtes fut tel en Europe qu'elles firent l'objet d'un commerce particulièrement macabre", souligne un rapport parlementaire d'avril 2010. Les tatouages étant réservés aux Maoris de haut rang, le nombre de têtes disponibles ne satisfaisait plus la demande des cabinets de curiosité. Si bien que des esclaves furent "capturés, tatoués puis mis à mort", raconte ce rapport.

En 1831, une loi britannique interdit le commerce de ces restes humains vers l'Australie, alors plaque tournante du trafic, mais des têtes maories se trouvent déjà un peu partout en Europe et aux Etats-Unis.

Le musée de Rouen ne sait pas grand-chose de celle qui lui a été offerte en 1875. "C'est une énigme", résume son directeur Sébastien Minchin, dans un entretien téléphonique à l'Associated

Press. La tête maorie a été donnée "par un certain Drouet, habitant à Paris", dont on ignore le prénom et la profession.

Jusqu'à la fermeture du musée pour raisons de sécurité en 1996, la tête tatouée était exhibée dans une vitrine ethnographique, dans la même salle que les collections préhistoriques. Le muséum était en effet resté "dans son jus 1900", explique le directeur: "On comparait, tel que ça se faisait à l'époque, le 'sauvage' du bout du monde (avec) notre homme des cavernes local".

Sébastien Minchin prend la direction du muséum en 2006, supervisant six mois de rénovations. Découvrant la tête, il se dit que "l'exposition d'un reste humain tel que celui-là peut poser des problèmes vis-à-vis des Maoris et vis-à-vis du public". La tête reste donc en réserve lorsque le musée rouvre ses portes en 2007. Et Rouen tente de la rendre à la Nouvelle-Zélande, qui la réclame depuis les années 1980.

La Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Argentine et l'Australie ont déjà restitué plus de 320 restes humains maoris sur les quelque 500 dispersés à travers le monde, selon le rapport parlementaire.

La France, elle, a buté sur un obstacle: les restes humains conservés dans des musées sont considérés comme biens culturels ou scientifiques. Déjà en 2002, le Parlement avait dû voter une loi spéciale pour que puisse être restituée à l'Afrique du Sud la dépouille mortelle de Saartjie Baartman, surnommée la "Vénus hottentote".

L'obstacle n'était pas uniquement légal, considère Sébastien Minchin. Il confie qu'on lui a reproché d'avoir ouvert la "boîte de Pandore" en voulant rendre la tête maorie rouennaise: "Il y a une peur de vider les musées, il y a une peur d'avoir des demandes de restitution d'autres restes humains, et notamment des momies égyptiennes".

La loi votée il y a un an porte exclusivement sur les têtes maories.

Wellington se réjouit de ce dénouement, préférant ne pas s'appesantir sur les lenteurs de Paris. "Ce n'est pas tous les jours qu'on a un changement législatif pour rendre une telle chose possible", souligne Victoria Hallum, conseillère à l'ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris. Et d'ajouter, tout en diplomatie: "On apprécie beaucoup le geste".

Rien de concret n'a encore été annoncé pour les 15 autres têtes tatouées. Cependant, Victoria Hallum assure que l'ambassade est en liaison avec le ministère français de la Culture "afin que toutes les têtes soient rendues à la Nouvelle-Zélande". AP

L'incroyable saga des têtes maories

France-Soir – 07/05/2011

La tête de guerrier maori du muséum de Rouen sera définitivement remise à son peuple lundi, lors d'une cérémonie traditionnelle. L'épilogue d'une fantastique aventure de deux siècles.

C'est une histoire d'explorateurs, de terres lointaines, de rencontre entre colons et populations locales. Une histoire qui vous met du vent dans les voiles et vous ramène plusieurs siècles en arrière, au temps où l'on s'interrogeait encore sur l'existence de l'âme des indigènes.

Ce roman d'aventure des mers australes trouvera enfin son épilogue lundi, pour sa partie française, avec la restitution, après 200 ans, d'une tête de guerrier maori à son peuple d'origine, en Nouvelle Zélande. Après plus de cinq années de débats scientifiques, éthiques, politiques et juridiques, le muséum d'histoire naturelle de Rouen remettra cette relique, en sa possession depuis 1875, à une délégation maorie afin qu'elle soit inhumée sur sa terre ancestrale, selon les rites coutumiers.

Voilà bientôt vingt ans que le musée national Te Papa Tongarewa de Nouvelle-Zélande sollicite, auprès de nombreux musées du monde, le rapatriement de plus de 500 têtes maories, tatouées et momifiées aux XVIIIe et XIXe siècles.

Un trafic abominable

Comment ces dépouilles ont-elles été ainsi éparpillées ? Il faut remonter à l'arrivée des premiers colons britanniques, vers 1768, qui découvrent alors les coutumes maories. « *Les dignitaires, les chefs de tribu, tous les Maoris de haut rang avaient le visage tatoué de dessins racontant leurs origines, leur position hiérarchique et leurs hauts faits d'armes* », raconte Sébastien Minchin, conservateur du muséum de Rouen. Considérées comme la partie sacrée du corps, les têtes tatouées des guerriers morts au combat étaient momifiées afin de préserver leur esprit, puis exposées au peuple qui les vénérât jusqu'au moment où l'âme était libérée. Elles étaient alors inhumées. « *Les Européens n'ont vu que le côté exotique de ces momies* », déplore Te Herekiele Herewini, qui dirige le programme de rapatriement du musée Te Papa. Les têtes sont dérobées, ou négociées contre de l'alcool et des armes auprès des indigènes, puis revendues en Europe ou en Australie comme des objets de curiosité. Certains les collectionnent, comme Horatio Gordon Robley qui en posséda jusqu'à trente-cinq.

La demande est telle que les têtes de chefs ne suffisent plus. Les tribus cessent de les conserver, de peur de les voir volées ou vendues. Commencent alors des dérives ignobles : des esclaves sont tatoués puis décapités une fois leurs cicatrices guéries. Les Maoris eux-mêmes infligent le même sort à leurs ennemis, afin de satisfaire cette demande du bout du monde. « *Il s'agissait de tatouages à la chaîne, parfois même post mortem !* » s'indigne le conservateur rouennais. Mais en Europe la nouvelle de ces exactions transpire et le trafic devient un scandale public. Le gouvernement britannique vote en 1831 une loi interdisant le commerce des têtes naturalisées. Fin des abominations.

La France tergiverse

Les têtes tombent dans l'oubli, avant de réapparaître dans des musées occidentaux, jusque dans les années 1990. Les Maoris réclament alors le rapatriement des restes de leurs ancêtres. Ces reliques sacrées ne seront plus ni exposées ni photographiées. Contrairement à de nombreux Etats, la France rechigne longtemps, craignant un précédent qui ouvrirait la voie à d'autres requêtes. En 2007, le jeune Sébastien Minchin est nommé à la direction du muséum de Rouen et redécouvre la tête maorie dans une vitrine poussiéreuse des réserves. Il prend fait et cause pour ce peuple mais se heurte au veto de Christine Albanel, alors ministre de la Culture, qui refuse de statuer sur le caractère particulier des restes humains au nom du très strict Code du patrimoine. Une sénatrice Nouveau Centre, Catherine Morin-Desailly, propose alors une loi spécifique pour les têtes maories. Enfin votée le 4 mai 2010 sous l'impulsion de Frédéric Mitterrand.

Après celle de Rouen, les quinze autres têtes que détient la France (à Paris, Marseille, Nantes, La Rochelle et Lyon) seront rendues début 2012, à l'issue d'une grande exposition, *Maoris : leurs trésors ont une âme*, qui se tiendra cet hiver au musée du quai Branly.

« *Le retour de ces têtes sur leur terre natale marquera un moment fort pour le peuple maori* », souligne M. Herewini. « *Un quart des têtes récupérées n'ont pu être identifiées* », rappelle le Néo-Zélandais. Pour ces restes à jamais anonymes, d'aucuns envisagent la construction d'un mausolée à Wellington, mais une tribu septentrionale, les Ngati Kuri, suggère de les ensevelir près du cap Reinga, à l'extrême nord du pays : un site sacré qui symbolise dans l'imaginaire maori le point de départ de l'esprit des défunts dans l'au-delà. Enfin.

1642

Découverte de la Nouvelle-Zélande par le Hollandais Abel Tasman.

20 janvier 1770

Première acquisition d'une tête maorie par un Européen, le naturaliste Joseph Banks, lors de l'expédition du capitaine Cook.

1831

Le gouvernement britannique interdit le marché des têtes naturalisées.

1875

Le muséum de Rouen prend possession de la tête qui s'y trouve encore aujourd'hui.

1980

Les Maoris commencent à réclamer la restitution des quelque 500 restes humains dispersés dans le monde.

1992

De nombreux pays répondent favorablement à leur demande.

1996

Les musées français cessent, les uns après les autres, d'exposer ces têtes sacrées au public.

Mai 2007

Le musée de Rouen décide de rendre sa tête maorie.

Octobre 2007

Le conseil municipal entérine la décision.

Décembre 2007

Le ministre de la Culture, Christine Albanel, donne un avis défavorable. Le tribunal administratif annule la décision de Rouen.

Février 2008

Un colloque se tient au musée du quai Branly à propos du statut des restes humains dans les musées. La sénatrice Catherine Morin-Desailly dépose devant la Haute Assemblée un projet de loi pour la restitution des têtes.

29 juin 2009

Le Sénat vote la loi, avec le soutien du nouveau ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand.

4 mai 2010

L'Assemblée nationale adopte la loi par 457 voix pour et 8 contre.

Lundi 9 mai 2011

La ville de Rouen restituera aux Maoris la première des têtes détenues en France.

Jeudi 12 mai 2011

La Nouvelle-Zélande célébrera le retour de la dépouille lors d'une cérémonie d'accueil sur sa terre natale.

4 octobre 2011-22 janvier 2012

Exposition sur les Maoris au musée du quai Branly. A l'issue de cette exposition, toutes les têtes françaises seront restituées à la Nouvelle-Zélande.

Par Dossier réalisé par Marie Marvier

La tête maorie de Rouen repart à Wellington

Charente Libre – 07/05/2011

Rouen est la première ville française à restituer à la Nouvelle-Zélande une tête maorie prise lors de la colonisation de l'Océanie au XIXe siècle. D'autres cités devraient suivre cette voie

Dès les débuts de la colonisation de l'Océanie au XVIIIe siècle, les Européens ont été fascinés par ces têtes dont les tatouages géométriques marquaient la place du guerrier dans la hiérarchie

La ville de Rouen va solennellement restituer lundi à la Nouvelle-Zélande une tête momifiée de guerrier maori après quatre années de controverse sur le statut de ces «restes humains» vendus en Europe comme objets de collection lors de la colonisation de l'Océanie au XIXe siècle.

Des représentants maoris accompagnés de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, Rosemary Banks, seront accueillis à la mairie de Rouen où la tête du guerrier, placée dans une boîte recouverte d'un linge, leur sera remise. Des prières, des danses et des rites coutumiers accompagneront la cérémonie.

Avec d'autres têtes restituées par d'autres musées d'Europe, elle sera ensuite transportée en avion jusqu'aux Antipodes où elle sera remise au musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa de Wellington.

Les Néo-Zélandais effectueront alors des recherches génétiques pour tenter de retrouver le peuple d'origine de ce guerrier. *«Les descendants de ce peuple pourront inhumer ces restes selon leurs traditions ou demander au musée de s'en charger dans un lieu sacré spécifique»*, précise Sébastien Minchin, directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen où la tête était conservée.

Cette tête momifiée et ornée de tatouages a été déposée en 1875 au muséum par un particulier dans des circonstances qui restent mal connues. *«Elle a été exposée jusqu'en 1996 à la manière du XIXe siècle: on vous disait voici un sauvage de l'autre bout du monde, survivant de la Préhistoire, qui casse des cailloux comme l'homme de Cromagnon»*, explique Sébastien Minchin.

En 2007, la ville de Rouen dont le maire était à l'époque le centriste Pierre Albertini, décide, au nom de *«la dignité humaine»*, de restituer cette tête. Mais le ministère de la Culture s'oppose aussitôt à cette décision craignant une jurisprudence qui rendrait incertain le statut des autres restes humains conservés dans les musées français. Il faudra une loi, votée en 2010, autorisant le déclassement de la quinzaine de têtes maories qui se trouvent en France pour débloquer la situation.

La première tête acquise par un Européen, un naturaliste de l'expédition Cook, fut en 1770 celle d'un adolescent tué dans ce seul but. Ce trafic s'est ensuite développé et des musées comme des particuliers sont allés jusqu'à payer des «chasseurs de têtes» pour s'en procurer à l'occasion des guerres qui opposaient les peuples maoris entre eux. Depuis le début des années 1980, la Nouvelle-Zélande exige la restitution de tous les restes humains maoris qui figurent dans les collections occidentales.

Une première restitution de tête maorie

La Croix – 08/05/2011

En 2007, le conseil municipal de Rouen avait voté la restitution à la Nouvelle-Zélande d'une tête tatouée maorie conservée au Muséum de la ville, mais Christine Albanel, ministre de la culture, avait fait annuler la décision devant le Conseil d'État. Élément d'une collection nationale, cette tête était légalement inaliénable.

Avec ténacité, la sénatrice rouennaise Catherine Morin-Desailly a alors déposé une proposition de loi déclassant les têtes maories des collections françaises, adoptée au Sénat, puis à la quasi-unanimité à l'Assemblée nationale.

Une première restitution est prévue à Rouen lundi 9 mai. Les autres devraient avoir lieu à la fin de l'exposition consacrée aux trésors et aux valeurs des Maoris, conçue par le musée Te Papa (au Musée du Quai-Branly, d'octobre à janvier prochains). Dans les musées français, 16 têtes tatouées ont été recensées, dont sept au Quai-Branly.

Quand la France doit accepter de rendre les têtes maories

Les Echos - 09/05/11 | 07:00 | **Dominique Aubin**

Une loi pour la restitution des restes de la Vénus Hottentote en 2002, une autre pour les têtes maories en 2010... A ce train la France ne risque pas d'assécher les collections de ses musées. Aujourd'hui une tête maorie à l'origine d'un différend entre ministère de la Culture et municipalité à Rouen est rendue à la Nouvelle-Zélande. Les quatorze autres recensées en France suivront à partir de l'automne.

Mais la question se posera à nouveau demain peut-être pour une momie égyptienne ou une tête réduite amérindienne. Quand, en 2007, le maire centriste de Rouen Pierre Albertini a voulu rendre la tête maorie qui se trouvait dans le Muséum d'histoire naturelle il disait agir au nom de la loi bioéthique de 1994. Des éléments du corps humain ne pouvant pas faire l'objet d'un droit patrimonial, « *ce reste humain ne peut être la propriété d'une collectivité publique* », assurait-il. Mais le ministère de la Culture, garant de l'inaliénabilité des collections, estimait que la loi bioéthique qui visait plutôt les dons d'organes ne pouvait s'appliquer en l'espèce tout en concédant que ces restes avaient un « statut particulier ». Devant cette impasse, le Parlement a tranché, comme en 2002, par une loi de circonstance. Et si d'autres cas apparaissent, il faudra une nouvelle loi.

Sauf si la commission chargée d'autoriser le déclassement des « pièces », créée en 2002, prenait - enfin - le problème à bras-le-corps... Sa composition limitée aujourd'hui à des conservateurs doit être élargie à des élus, des anthropologues, des philosophes et des sociologues. Un gage, pour la sénatrice Catherine Morin-Desailly, à l'origine de la loi, que « *différents regards et sensibilités pourront se croiser* ».

La fierté retrouvée des Maoris

La Croix – 08/05/2011

La restitution, lundi 9 mai, par la ville de Rouen d'une tête maorie à la Nouvelle-Zélande est suivie avec émotion dans ce pays.

Pour les Maoris, le lien avec ces « ancêtres » est crucial et vivant.

Le retour au pays est le symbole d'un combat beaucoup plus global pour la reconnaissance de leurs droits.

D'abord sonnent des conques, puis des flûtes boisées tandis que les visiteurs s'avancent au seuil du Marae, l'espace sacré des Maoris. Une femme chante pour les inviter à y pénétrer. Une autre, guidant ces étrangers, lui répond. Le groupe entre alors dans la maison commune pour écouter les chants, les discours de bienvenue, avant d'échanger le hongî avec leurs hôtes, cette accolade du front et du nez où l'on partage le souffle de la vie...

C'est ainsi que, jeudi prochain, sera accueillie à Wellington la délégation française rapportant la première tête tatouée maorie – ou toi moko – restituée aujourd'hui, lors d'une cérémonie à la mairie de Rouen, par la France à la Nouvelle-Zélande. En même temps que deux têtes tatouées venant de Francfort, ainsi que des ossements maoris rendus par la Suède et la Norvège, lors d'une cérémonie organisée au Te Papa Tongareva.

Ce musée national dédié aux deux cultures maorie et néo-zélandaise a été chargé depuis 2003 du rapatriement des restes humains, notamment de quelque 500 têtes scarifiées et tatouées, emportés à l'étranger par des voyageurs jusqu'au milieu XIXe siècle. « Dans notre culture, nos liens avec nos ancêtres sont vivants. Ils sont une part de nous-mêmes », explique Arapata Hakiwai, universitaire, membre du Te Papa. Pour lui, « ce retour est un geste de réconciliation, une réparation des faits du passé ».

« Il faudra leur redire quelques mots en français au moment de nous les rendre »

Objets de collection dans les musées étrangers, les toi moko redeviennent ici des sujets à part entière, très honorés. « Vous avez gardé nos ancêtres si longtemps qu'ils ont beaucoup entendu votre langue. Alors il faudra leur redire quelques mots en français au moment de nous les rendre », précise même Emma Hima, la responsable du protocole maori au Te Papa, qui confie « sa grande émotion ».

Stockées dans des boîtes non acides en polyéthylène, les toi moko sont regroupés au musée dans une pièce à part, le wahi tapu. Consacrée par un « aîné » maori, on n'y pénètre pas sans avoir fait une prière, puis il faudra en faire une autre pour sortir, après une ablution rituelle. Seuls les trois salariés du musée chargés des restitutions et le directeur maori (1) sont autorisés à entrer dans ce sanctuaire. Aucun chercheur, journaliste ou visiteur étranger ! Quant aux tribus, leur demande est examinée au cas par cas.

Des recherches sont menées à partir d'anciens registres de navigation et du dessin des tatouages pour tenter d'identifier la provenance de ces têtes. Or, surprise, « aucune n'a pu être rendue à sa tribu d'origine depuis 2003 », avoue Te Arikirangi Mamaku, coordinateur du programme des rapatriements. « L'identification est d'autant plus difficile que certaines proviennent de victimes de guerre et ont été déplacées comme trophées. Des chefs guerriers ont aussi été tatoués par des artistes extérieurs à leur tribu », précise-t-il.

Sans compter certains « faux » issus de cadavres tatoués post-mortem et décapités, afin de satisfaire la demande des colons. Et comme les tribus ont toujours refusé jusqu'à présent des analyses génétiques, jugeant trop « invasifs » les prélèvements d'ADN, 101 toi moko reposent aujourd'hui au Te Papa, provenant de musées du monde entier.

Une façon aussi de revendiquer fièrement une culture longtemps opprimée ?

Un symbole fort pour la communauté maorie, engagée dans ces demandes de restitutions depuis les années 1980. D'autant qu'au même moment, toute la tradition du tatouage s'est trouvée revivifiée mais sans les incisions traditionnelles très douloureuses. Condamnée par les missionnaires, elle avait quasi disparu en 1972, quand la photographe Marti Friedlander publia ses clichés des dernières vieilles femmes maories arborant un tatouage des lèvres et du menton. Ce fut « une prise de conscience », raconte Rhonda Paku, conservateur en chef du département maori au Te Papa, fière aujourd'hui de montrer son moko : « Ces dessins racontent la terre d'où je viens, ma généalogie, les porter est un grand honneur. »

Une façon aussi de revendiquer fièrement une culture longtemps opprimée ? Depuis la première grande « Marche des Maoris », en 1975, pour faire valoir leurs droits spoliés, des progrès ont été accomplis. Représentant 14 % de la population néo-zélandaise, ils ont obtenu que leur langue soit

reconnue comme langue officielle en 1987 et enseignée dans des écoles. Mais leurs enfants gardent un retard scolaire de deux ans sur les enfants blancs des pakehas. Et le chômage frappe 16 % de leur communauté.

Associés au gouvernement, ils restent sous-représentés dans les conseils municipaux. De nombreuses plaintes sont encore en cours devant le tribunal de Waitangi, concernant la possession des terres ou les droits de pêche. « Alors, franchement, le cas des têtes tatouées ne me passionne pas, avoue Pita Sharples, ministre co-chef de file du Parti maori. Moi, je préfère lutter pour les vivants, plutôt que pour les morts. »

SABINE GIGNOUX, à Wellington (Nouvelle-Zélande)

Rouen restitue une tête maorie

La Dépêche de Tahiti - Publié le jeudi 05 mai 2011 à 01H00

La ville de Rouen sera la première, en métropole, à restituer aux autorités de Nouvelle-Zélande, en application de la loi votée le 18 mai 2010, une tête maorie. Celle-ci est conservée au Museum d'Histoire Naturelle de Rouen, depuis 1875. Le sénateur Tuheiava participera à la cérémonie de restitution, lundi prochain, organisée en présence de Son Excellence Rosemary Banks, ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France, et d'une délégation du Musée Te Papa Tongarewa, menée par Michelle Hippolite, Kaihaut (leader maori, co-directrice du Musée). Puis, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France Nouvelle-Zélande du Sénat, composée des sénateurs Deneux, Morin-Desailly, Laufoaulu et Tuheiava, se rendra en Nouvelle-Zélande pour la cérémonie de remise de la tête maorie au Musée Te Papa, à Wellington, le jeudi 12 mai. Entre 120 et 150 personnes sont attendues.

Maori : mais où ai-je donc la tête ?

Le Point.fr

Publié le 06/05/2011 à 11:56

Lundi, Rouen rendra sa tête de Maori tatouée à la Nouvelle-Zélande.

Lundi 9 mai, dernier épisode d'une longue prise de tête à Rouen : en grande pompe, madame la députée-maire Valérie Fourneyron remettra à madame l'ambassadrice de Nouvelle-Zélande la tête d'un guerrier maori détenu depuis 136 ans par le muséum d'Histoire naturelle de Rouen. Bientôt, quatorze autres têtes similaires conservées par des musées français effectueront le même retour aux sources. Dans le monde, c'est près de cinq cents de ces étranges têtes maories tatouées - les "toi moko" - qui seront ainsi rappelées au pays par les Néo-Zélandais désireux d'inhumer dignement leurs glorieux ancêtres disséminés dans le monde entier. N'oublions pas que ce sont souvent leurs ancêtres qui vendirent la tête de leurs voisins aux collectionneurs.

À l'origine, bien avant l'arrivée de James Cook sur leur île, les Maoris coupaient la tête de leurs plus glorieux ennemis tués au combat pour les exhiber. Mais, voyant qu'ils pouvaient les vendre aux Blancs récemment débarqués qui étaient prêts à leur acheter, ils se mirent à les produire en série. Sauvages, peut-être, mais avec le sens du commerce. Comme matière première, ils organisèrent des

chasses à l'homme pour capturer des esclaves dont ils tatouaient le visage de magnifiques volutes avant de les décapiter et de leur trancher les lèvres. Le merveilleux objet de l'artisanat local était alors mis à sécher avant d'être négocié contre des munitions et des armes.

Réciprocité

Le premier voyageur à se passionner pour cet art dermique fut sir Joseph Banks, compagnon de James Cook dans son premier voyage autour du monde. Le 20 janvier 1770, il acquiert la première tête. "Bien qu'ils soient inquiétants, j'admire l'élégance de ces dessins", écrit-il au sujet des tatouages. L'Europe se passionne immédiatement pour ces trophées. Notamment Horatio Robley qui devient l'un des plus grands collectionneurs de têtes maories avec pas moins de 35 exemplaires. La plus grande partie de sa collection est aujourd'hui accrochée au Muséum d'histoire naturelle de New York. En 1831, la couronne britannique interdit enfin ce répugnant commerce des "toi moko".

Depuis une vingtaine d'années, la nation des All Blacks réclame la restitution de ces têtes tatouées éparpillées dans le monde pour les inhumer selon la coutume maorie. Celle de Rouen effectuera dans quelques jours son ultime come-back pour être déposée provisoirement au musée national Te Papa Tongarewa de Wellington avant son inhumation définitive.

On ne peut que saluer cette démarche hautement respectable. Mais imaginons, pour nous amuser, que tous les pays se mettent ainsi en tête de réclamer à la France le corps de leurs émigrés enterrés chez nous. Rien que le cimetière du Père-Lachaise à Paris deviendrait un vrai chantier avec l'exhumation de l'Irlandais Oscar Wilde, du Polonais Frédéric Chopin, de l'Américain Jim Morrison (le chanteur des Doors), de l'Allemand Max Ernst, de l'Italien Modigliani, entre autres... Et le cimetière du Montparnasse donc, avec les Roumains Eugène Ionesco et Émile Cioran, l'Irlandais Samuel Beckett, l'Américain Man Ray, et le Russe Chaïm Soutine. Au cimetière Montmartre même topo avec, notamment, l'Italo-Égyptienne Dalida, l'Allemand Heinrich Heine, le Russe Vaslav Nijinski. Et la France qui réclamerait-elle ? Hormis Napoléon III et Charles X, en Angleterre et en Slovénie. Peu de ses glorieux enfants ont choisi l'étranger pour être ensevelis. Faut-il réclamer leurs corps ?

— — —

La France va rendre une première tête maorie à la Nouvelle-Zélande

20 Minutes

Mis à jour le 06.05.11 à 11h51

La France restituera lundi à la Nouvelle-Zélande la première de la quinzaine de têtes maories qu'elle détient afin que son pays d'origine puisse l'expertiser avant de l'inhumer selon les rites coutumiers.

La restitution de la tête qui est conservée depuis 1875 au muséum d'histoire naturelle de Rouen (Seine-Maritime) fera l'objet d'une cérémonie traditionnelle à la mairie locale en présence de Rosemary Banks, ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France, de Michelle Hippolite, co-directrice du musée Te Papa Kaihautū de Wellington et d'un « aîné maori », Te Kanawa Pitiroi.

Tête offerte en 1875 au musée

La Nouvelle-Zélande mène depuis près de 30 ans une campagne internationale pour obtenir le retour de restes humains emportés Outre-mer au fil des siècles par les colons européens.

Après être longtemps restée sourde aux demandes de Wellington en prétextant que les biens entreposés dans les musées nationaux étaient « inaliénables », la France a adopté l'an dernier une loi spécifique « visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories ».

C'est l'Anglais James Cook qui fut le premier, dans les années 1770, à ramener de Nouvelle-Zélande des têtes d'hommes maoris tatoués, rappelle Sébastien Minchin, directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen. Et c'est un certain «M. Drouet» qui offrit en 1875 au musée rouennais celle qui sera rendue lundi à Wellington.

Cette tête qui était exposée à Rouen jusqu'en 1996 sera bientôt remplacée par une modélisation en 3D.

— — —

La Norvège restitue deux têtes Maori momifiées ... juste avant la France

Tahiti Infos.com

OSLO, vendredi 6 mai 2011 (Flash d'Océanie) –

Deux têtes Maori momifiées « Toi Moko », jusqu'ici détenues par des établissements culturels norvégiens, ont été restituées en milieu de semaine à une délégation néo-zélandaise venue spécialement pour l'occasion recevoir ce bien culturel des mains des responsables du Muséum d'Histoire Culturelle d'Oslo, où elles se trouvaient depuis les années 1930 au rayon ethnographie. Mi-mars 2011, le Muséum d'histoire naturelle de Londres a pour sa part restitué les restes humains de 138 Aborigènes d'Australie originaires du Déroit de Torrès (extrême Nord du pays).

La semaine prochaine : la France emboîte le pas

Mais pour la Nouvelle-Zélande, cette restitution de la part de la Norvège n'est qu'une première étape, qui sera suivie dans les tout prochains jours d'une autre : elle intervient en prélude à une autre restitution de restes similaires, une autre tête momifiée qui se trouvait jusqu'ici en France, à Rouen.

Facteur déclenchant : début mai 2010, l'Assemblée Nationale française a adopté un texte de loi qui scelle définitivement le processus de restitution à la Nouvelle-Zélande de têtes Maori momifiées se trouvant dans des musées français.

« Depuis 2003, les autorités néo-zélandaises ont suivi une politique visant à faciliter le rapatriement des Toi Moko et des « koiwi tangata Maori » (les restes d'ancêtres Maori) se trouvant dans les musées à travers le monde. Les Toi moko et les koiwi tangata de certaines collections de musées d'objets océaniques datant du dix neuvième siècle. À ce jour, quelque trente neuf institutions à travers le monde ont collaboré dans le cadre de rapatriements similaires », rappelait alors le gouvernement néo-zélandais, tout en saluant le vote français de cette loi. Au plan mondial, sur un total d'environ cinq cent têtes Maori « expatriées » à travers le monde, près de trois cent ont déjà été rapatriées en Nouvelle-Zélande, notamment du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le processus de restitution de ces têtes Maori (détenues par Rouen depuis 1875) devrait débiter lundi 9 mai 2011, lors d'une cérémonie officielle à Rouen.

Cette cérémonie devrait être marquée par un accueil de la délégation néo-zélandaise à l'Hôtel de Ville de Rouen par la députée-maire de Rouen, Valérie Fourneyron (qui fut l'une des chevilles ouvrières du vote de cette loi).

Cette délégation inclut notamment Rosemary Banks, ambassadrice de Nouvelle-Zélande en France. Une fois remise aux représentants de ce peuple premier de Nouvelle-Zélande, la tête maorie du Muséum d'Histoire Naturelle de Rouen devrait ensuite se trouver au centre d'une cérémonie coutumière élaborée et réglée par les tribus et clans Maori et comprenant danses, hakas et hommages à l'esprit guerrier de l'ancêtre défunt.

Cette tête tatouée devrait ensuite rejoindre la Nouvelle-Zélande, transiter par le Musée Te Papa de Wellington, avant d'être inhumée selon les rites coutumiers et ancestraux des clans d'origine.

D'autres restitutions de tête Maori se trouvant en France devraient suivre, courant 2012.

« Cette décision de la part du Parlement français reconnaît l'importance culturelle et spirituelle qu'attache la Nouvelle-Zélande, et en particulier le peuple Maori, de ramener les Toi Moko chez eux, sur leurs terres ancestrales. La Nouvelle-Zélande apprécie ce geste. C'est une question de grande importance pour les Maori, qui croient que, à travers ce retour de leurs ancêtres sur leur sol ancestral, leur dignité s'en trouve rétablie, et que désormais, ils peuvent reposer en paix parmi les leurs », soulignait en mai 2010 le gouvernement néo-zélandais.

Les établissements français concernés sont notamment Le Musée du Quai Branly (huit têtes), mais aussi des Musées et centres de recherche universitaire spécialisés dans l'art africain et océanien, à Nantes, La Rochelle, Rochefort, Dunkerque, Rouen, Lille, Marseille, Lyon Montpellier). Ce dossier avait suscité une vive polémique ces quatre dernières années, avec en fer de lance, du côté des partisans de cette restitution, la ville de Rouen et son Muséum d'Histoire Naturelle hébergeant une de ces têtes.

En octobre 2007, une polémique s'était fait jour après que Christine Albanel, alors ministre de la culture, se soit opposée à l'intention de restitution exprimée par Rouen.

Le Sénat, première étape franchie en 2009

Fin juin 2009, le Sénat français s'était prononcé unanimement en faveur d'une motion proposant le retour et de fait la restitution de l'ensemble des têtes momifiées Maori, conservées jusqu'ici dans plusieurs musées de France, sur la base qu'il ne s'agissait non pas d'objets d'arts, mais de restes humains.

La mise aux voix de ce texte avait été précédée de la première intervention devant le Sénat du ministre français de la culture, Frédéric Mitterrand, nommé quelques jours auparavant.

La ville de Rouen s'apprêtait alors à renvoyer la tête d'un grand chef Maori, qu'elle détenait depuis 1875, au musée néo-zélandais Te Papa.

Cette notion avait, en 2009, suscité l'opposition de la ministre de la Culture Christine Albanel, sur la base de craintes selon lesquelles cette décision pourrait ouvrir une sorte de boîte de Pandore. À l'époque, Christine Albanel s'inquiétait en effet d'une remise à l'ordre du jour d'une procédure visant à rendre obsolète la notion d' « inaliénabilité » des collections des musées français, qui pourrait alors, de fait, concerner des pièces-clés des collections de musées français, comme par exemple des momies égyptiennes.

À l'origine du texte présenté aux députés : la Sénatrice (Centre) de la Seine-Maritime et conseillère municipale de la ville de Rouen, Catherine Morin-Dessailly.

Ces têtes de personnes tatouées et ensuite momifiées (connues en Nouvelle-Zélande sous le nom de « toi moko ») sont reconnues dans la culture Maori comme un hommage posthume de la part d'une tribu ou d'un clan envers les plus prestigieux de leurs guerriers décédés.

« À l'origine pratique rituelle (...) la momification des têtes est devenue, sous l'effet de la curiosité macabre des voyageurs et des collectionneurs européens, l'objet d'un commerce particulièrement barbare (...) On ne construit pas une culture sur un trafic, sur un crime. On construit une culture sur le respect et l'échange, sur une véritable pratique de la mémoire », avait affirmé M. Mitterrand avant le vote des Sénateurs, le 30 juin 2009.

Les reliques océaniques ont la bougeotte

Au début du mois d'avril 2010, par ailleurs, ce sont d'autres têtes, cette fois-ci aborigènes d'Australie, qui semblaient obtenir les faveurs du Prince britannique William.

Ce dernier s'est en effet déclaré solidaire des clans aborigènes qui réclament la restitution des restes d'un chef aborigène, Pemulwuy qui, dirigeant d'un mouvement de résistance à la puissance coloniale

britannique, avait été arrêté et décapité en 1802, sur ordre du gouverneur britannique de ce qui était alors une colonie pénitentiaire, Philip King.

Sa tête avait ensuite été emmenée à Londres, pour l'exemple. Mais son emplacement exact semble avoir été de plus en plus difficile à établir, au moins depuis le début du vingtième siècle

Lors de son récent voyage officiel en Australie, en janvier 2010, le Prince avait rencontré les tribus descendantes de ce chef, dans la banlieue de Redfern (Sydney), qui leur avaient présenté une pétition demandant le retour de ces reliques.

Cet engagement a été confirmé au début du mois par un courrier très officiel émanant de du Palais de Buckingham.

Le prince, par le truchement de son secrétaire particulier, déclare dans cette missive vouloir « faire tout ce qui est en son pouvoir pour enquêter sur les circonstances de la disparition du crâne de Pemulwuy », dont le surnom a été, de son vivant et depuis son exécution, le « Rainbow Warrior » (Guerrier Arc-en-Ciel).

Polynésie française : le retour du « Mana »

L'année 2009 a été également riche en voyages d'œuvres océaniques, dans tous les sens : mi-2009, aux États-Unis, le Seattle Art Museum a restitué une pierre cérémoniale rituelle aborigène, un « tjuringa », au National Museum d'Australie.

En Polynésie française, à peu près à la même période, la communauté culturelle et muséologique était aussi en émoi après le retour au « fenua » de dix statues d'idoles, des « Tiki », originaires des îles Gambier, et qui se trouvaient en France métropolitaine depuis presque cent cinquante ans. Ce retour a été possible dans le cadre d'une exposition itinérante, baptisée « Mangareva » et organisée en partenariat avec le musée du Quai Branly, mais aussi les musées de Cahors, La Rochelle et du Vatican, qui ont tous prêté des pièces longtemps exilées.

Ce retour en terre d'origine avait été marqué par une cérémonie coutumière solennelle et des danses traditionnelles, devant le site du Musée qui a ensuite abrité, jusqu'à fin septembre 2009, l'étape polynésienne de cette exposition.

À cette occasion, les spécialistes ont estimé que l'endroit avait retrouvé un « mana » (esprit sacré) du fait du retour de ces objets spirituels.

Seuls le British Museum de Londres et le Metropolitan Museum of Art de New York n'ont pas consenti à se défaire momentanément de leurs Tikis polynésiens, soulignant à l'époque les organisateurs.

Rouen va restituer une tête maorie

Le Figaro

06/05/2011

La ville de Rouen va solennellement restituer lundi à la Nouvelle-Zélande une tête momifiée de guerrier maori après quatre années de controverse sur le statut de ces "restes humains" vendus en Europe comme objets de collection lors de la colonisation de l'Océanie au XIXe siècle.

Des représentants maoris accompagnés de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, Rosemary Banks, seront accueillis à la mairie de Rouen où la tête du guerrier, placée dans une boîte recouverte d'un linge, leur sera remise. Des prières, des danses et des rites coutumiers accompagneront la cérémonie.

Avec d'autres têtes restituées par d'autres musées d'Europe, elle sera ensuite transportée en avion jusqu'aux Antipodes où elle sera remise au musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa de Wellington.

Restitution bloquée par l'État en 2007

Les Néo-Zélandais effectueront alors des recherches génétiques pour tenter de retrouver le peuple d'origine de ce guerrier. "Les descendants de ce peuple pourront inhumer ces restes selon leurs traditions ou demander au musée de s'en charger dans un lieu sacré spécifique", précise Sébastien Minchin, directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen où la tête était conservée.

Cette tête momifiée et ornée de tatouages a été déposée en 1875 au muséum par un particulier dans des circonstances qui restent mal connues. "Elle a été exposée jusqu'en 1996 à la manière du XIXe siècle: on vous disait voici un sauvage de l'autre bout du monde, survivant de la Préhistoire, qui casse des cailloux comme l'homme de Cro-Magnon", explique Sébastien Minchin.

En 2007, la ville de Rouen dont le maire était à l'époque le centriste Pierre Albertini, décide, au nom de "la dignité humaine", de restituer cette tête.

Mais le ministère de la Culture s'oppose aussitôt à cette décision craignant une jurisprudence qui rendrait incertain le statut des autres restes humains conservés dans les musées français. Il faudra une loi, votée en 2010, autorisant le déclassement de la quinzaine de têtes maories qui se trouvent en France pour débloquent la situation.

Rouen : La cérémonie du retour de la tête maorie a lieu lundi

Paris-Normandie

Publié le vendredi 06 mai 2011 à 07H48

MAORIE. La tête tatouée et naturalisée quittera lundi le muséum de Rouen. Une cérémonie sera organisée à l'hôtel de ville en présence d'une délégation néo-zélandaise.

La tête maorie, détenue par le muséum d'histoire naturelle depuis 1875 **quittera lundi** sa demeure rouennaise.

Après une première cérémonie en 2007, qui avait été suivie de débats profonds et de péripéties administratives (notre édition de mardi 3 mai), l'heure du grand retour a sonné.

Une cérémonie - privée - sera organisée lundi, à la salle des mariages de l'hôtel de ville, en présence d'une délégation néo-zélandaise emmenée par Rosemary Banks, ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France et une délégation du musée Te'Papa de Wellington, emmenée par la codirectrice du musée, Michelle Hippolite.

Côté français, le maire de Rouen, Valérie Fourneyron accueillera notamment Marie-Christine La Bourdette, directrice des musées de France. On ignore encore si le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, fera le déplacement.

La tête maorie rouennaise est la première à rentrer sur sa terre ancestrale. Elle devrait, dans les années à venir, être suivie par d'autres. En effet, une quinzaine de têtes maories sont détenues par différents musées en France : Paris (Quai Branly), Lille, Marseille, Lyon, Nantes... Lundi, la tête maorie - placée bien à l'abri dans une caisse pour voyager - sera installée dans les salons de l'hôtel de ville. « Un voile recouvrira la caisse de bois, comme un cercueil », raconte Sébastien Minchin, directeur du Muséum de Rouen. « Puis il y aura, comme en 2007, des appels

maoris, un certain nombre de chants religieux. Les Maoris parlent aux défunts, pour les ramener. » Emotion et recueillement devraient être au rendez-vous.

A l'issue de la cérémonie, la tête maorie partira vers le Royaume-Uni pour rejoindre les autres têtes restituées par quelques pays européens ces derniers jours. La délégation néo-zélandaise a, en effet, entamé un tour d'Europe pour récupérer d'autres reliques. Ainsi, des cérémonies de restitution viennent d'avoir lieu en Suède et en Allemagne. Hier, l'une d'entre elles a été restituée à Oslo (Norvège). Après la cérémonie de Rouen, lundi 9 mai, toutes les têtes décolleront du Royaume-Uni, le 10 mai et rejoindront Wellington, en Nouvelle-Zélande. Le 12 mai, une autre cérémonie marquera, là-bas, le retour des têtes qui feront l'objet d'études minutieuses. Objectif : identifier les tribus auxquelles elles appartenaient pour les leur restituer en vue d'inhumations selon les coutumes locales.

3 Questions à Catherine Morin-Desailly «Un épilogue heureux»

La sénatrice Catherine Morin-Desailly a œuvré depuis cinq ans pour le retour de la tête maorie.

Quel va être votre timing à partir de lundi matin?

Catherine Morin-Desailly: «Dès dimanche soir, les Maoris seront à Rouen et je dois dîner avec eux. Lundi matin, j'assisterai à la cérémonie. A 23heures, nous décollons de Roissy avec quelques sénateurs du groupe interparlementaire France/Nouvelle-Zélande présidé par Marcel Deneux. Deux collègues de Polynésie nous accompagnent aussi. Le maire de Rouen, Valérie Fourneyron et le directeur du musée, Sébastien Minchin prennent le même avion.

Après une escale de deux heures à Hong-Kong, nous repartons pour Auckland où nous atterrissons mercredi. Puis nous prenons un 3e avion pour Wellington où nous serons reçus par une délégation de nos homologues néo-zélandais.»

Que représente pour vous ce voyage?

«L'heureux épilogue d'une aventure humaine formidable. Cinq ans de travail nous ont permis de tisser des liens profonds qui se poursuivront.»

Vous restez sur place quelques jours?

«Oui, nous rentrons le 17. Outre la cérémonie du 12mai au musée Te'Papa, des rencontres sont programmées avec la communauté française après le tremblement de terre, avec les communautés d'affaires d'Auckland ou encore avec des exploitants agricoles.»

— — —

La France restitue sa première tête maorie

Patrimoine . Après cinq ans de procédures, le trophée quittera le 9 mai les collections du musée de Rouen.

Clémentine Boulard

Libération.fr
30/04/2011 à 00h00

Le 9 mai, la tête maorie conservée au musée d'Histoire naturelle de Rouen depuis 1875 regagnera la Nouvelle-Zélande. L'issue d'un combat de cinq ans pour la sénatrice de Seine-Maritime, ex-adjointe à la culture au conseil municipal de Rouen, Catherine Morin-Desailly. Engagée dans l'affaire depuis 2007, elle se dit ravie d'avoir «contribué à ce que la France, pays des droits de l'homme, se

mette enfin au diapason des pays et institutions qui ont déjà restitué 300 têtes sur les 500 réparties à travers le monde».

Après Genève, Londres, Copenhague, Buenos Aires et Sydney, Rouen répond au devoir symbolique et mémoriel de cette restitution, devenant la première ville française à rendre un reste humain à la Nouvelle-Zélande - 14 crânes peuplant encore nos musées. Les cérémonies prévues le 12 mai à Wellington signeront *«l'épilogue heureux d'une formidable aventure humaine»*.

Inaliénabilité. Si l'affaire a entraîné, c'est qu'elle posait des questions épineuses, à la croisée du droit, de l'art et de l'éthique. Plus largement, elle relève de la problématique des restitutions de biens culturels d'Etat à Etat, véritable casse-tête pour les juristes. La France s'y était déjà frottée à propos de la tristement célèbre Vénus hottentote, finalement rendue à l'Afrique du Sud en 2002.

Concernant les têtes maories, le maire de Rouen, Pierre Albertini, et Catherine Morin-Desailly, à l'époque son adjointe à la culture, ont signifié dès 2006 leur souhait de restituer la tête conservée au musée depuis 1875.

En jeu, à chaque fois, le statut des objets : restes humains ou œuvres d'art ? Un litige aux conséquences juridiques décapantes. Car si la décision prise à l'unanimité par le conseil municipal, le 19 octobre 2007, de restituer la tête a été contredite par le tribunal administratif, saisi à l'époque par le ministère de la Culture, c'est bien en considérant que la tête, *«objet de collection»* appartenant à ce titre au domaine public de l'art, était inaliénable. Or, c'est contre cette interprétation stricte du code du patrimoine que Catherine Morin-Desailly a fait valoir toutes les implications éthiques et symboliques de ces détentions de restes humains, présentant au nom du groupe Union centriste une proposition de loi visant à lever l'inaliénabilité du domaine public pour l'ensemble des têtes maories conservées en France. Votée à l'unanimité au Sénat le 29 juin 2009, approuvée par l'Assemblée le 4 mai 2010, la loi permet enfin aux têtes ainsi déclassées de retrouver leur pays d'origine.

Ethique. Fin de l'histoire ? Non, le *«début d'une nouvelle»* pour la sénatrice, qui rappelle que l'arsenal juridique en cours est lui aussi de plus en plus favorable à une éthique des collections.

La première tête maorie restituée

Buybuy.com

Par Mathilde Fouquet
14/04/2011

Date à marquer au fer rouge pour le peuple maori ? Le 09 mai, jour de la première restitution d'une tête maorie à sa terre natale. Explication.

Avis aux aficionados de culture maorie : rendez-vous le 09 mai au Muséum d'Histoire Naturelle de Rouen. L'évènement ? La restitution d'une tête maorie à sa tribu néo-zélandaise. En effet, depuis 1815 le musée de Rouen abritait l'une des 15 têtes de guerriers défunts se trouvant en France. En compagnie des représentants maoris ayant fait le déplacement, une cérémonie traditionnelle se tiendra dès 10h30. Le lendemain la première tête maorie quittera le territoire français pour regagner la Nouvelle-Zélande. Avant d'être inhumée selon les rites maoris, la tête sera exposée au Musée National Te Papa de Wellington.

Il faudra attendre 2012, pour que les autres têtes maories retournent à leurs racines néo-zélandaises.

Tête maorie remise à la Nouvelle-Zélande Le Muséum d'histoire naturelle remet la première tête de guerrier maori

Tout pour les femmes.com

par Elsa Menanteau, vendredi 22 avril 2011

A Rouen le 9 mai 2011, la tête maorie du Muséum d'Histoire Naturelle sera remise à la Nouvelle Zélande. Une première en France. Le retour de cette tête maorie à son peuple d'origine, vient clore cinq années de débats éthiques, scientifiques, politiques et juridiques. Les autres têtes maories présentes dans les musées français seront rendues en 2012. Première restitution française d'une tête maorie, le 9 mai à Rouen. Détenue par le Muséum d'Histoire Naturelle depuis 1875, elle sera définitivement remise à son peuple lors d'une cérémonie traditionnelle.

Le 9 mai à 10h30, la députée-maire de Rouen, Valérie Fourneyron, accueillera à l'Hôtel de Ville de Rouen les autorités néo-zélandaises et Rosemary Banks, l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris

La cérémonie devrait durer deux heures, selon des rites orchestrés par les représentants maoris eux-mêmes

Cette tête maorie, première à quitter le territoire français pour regagner la Nouvelle-Zélande où elle sera inhumée selon les rites coutumiers.

Les autres restitutions, de toutes les têtes maories détenues par les musées français, se succéderont début 2012, selon les termes de la loi votée en mai 2010 par l'Assemblée Nationale. Elles sont une quinzaine dispersées dans des musées de Paris, Marseille, Nantes, La Rochelle et Lyon.

Cette tête sera déposée au Musée national Te Papa Tongarewa de Wellington, la capitale de la Nouvelle-Zélande, avant d'être rendue aux tribus concernées pour être inhumée selon les coutumes maories.

Cette cérémonie met un terme à cinq années de discussions éthiques, scientifiques, politiques et juridiques.

Quelques repères chronologiques

Années 1980 : le musée national de la Nouvelle-Zélande Te Papa, à Wellington, cherche à rapatrier des têtes maories.

1992 La Nouvelle-Zélande réclame les têtes éparpillées à travers le monde., La Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, mais aussi l'Argentine et l'Australie répondent favorablement. La France ne donne pas suite.

2006, Sébastien Minchin, tout jute nommé directeur du Muséum de Rouen s'attache au dossier de la restitution de la tête maorie. Il sera suivi dans sa décision de restitution par le Conseil municipal.

Coup de théâtre. La ministre de la Culture et de la Communication de l'époque, Christine Albanel s'oppose à la restitution. Au grand dam des institutions municipales et scientifiques de Rouen !

29 juin 2009, nouveau rebondissement : le Sénat vote la loi en faveur de la restitution. Il reçoit le soutien de Frédéric Mitterand, nouveau ministre de la Culture et de la Communication. Ce dernier déclare : "On ne construit pas une culture sur le trafic. On construit une culture sur le respect et sur l'échange".

4 Mai 2010 : l'Assemblée Nationale adopte à la quasi unanimité (457 députés pour et 8 contre) la proposition de loi. Selon ce texte, définitivement adopté par le Parlement, "les têtes maories conservées par des musées de France cessent de faire partie de leurs collections pour être remises à la Nouvelle-Zélande. »

« La restitution d'objets culturels est une démarche éthique »

Les Nouvelles Calédoniennes - Ven 15 Avr 2011 |20:00

Le centre Tjibaou accueille une conférence sur la restitution des objets culturels aux communautés d'origine, jeudi soir. Jean-Paul Briseul abordera cette question délicate. Et d'actualité, puisque la France se prépare à rendre une tête maorie, le 12 mai, en Nouvelle-Zélande.

- **Les Nouvelles calédoniennes : Quel sera l'objet de votre conférence ?**

Jean-Paul Briseul : Ce sera de parler de manière assez approfondie du droit à restitution des objets culturels, notamment ceux qui comportent des restes humains, par les communautés autochtones qui en font la demande.

Je m'appuierai notamment sur des exemples concrets, comme la restitution de la Vénus hottentote [par la France à l'Afrique du Sud en 2002, NDLR] ou celle de la tête maorie par la France à la Nouvelle-Zélande, le mois prochain à Wellington au musée de Te Papa.

Je mettrai en relief les problématiques de toute nature (juridiques, philosophiques, éthiques) que peut poser la restitution d'une tête qui a été celle d'une personne vivante. Il s'agit d'une démarche éthique, qui trouve son fondement dans l'affirmation croissante des droits des peuples autochtones.

- **La restitution de la tête maorie a nécessité un long cheminement juridique. Pourquoi est-il difficile, pour les peuples autochtones, de voir ces objets restitués ?**

Le blocage est lié à un problème fondamental : l'inaliénabilité des collections publiques. Parce que ces objets ont été intégrés dans des collections publiques, ils ne peuvent que très difficilement en sortir [...] Ce principe est très ancien, il trouve sa source dans l'édit de Moulins [de 1556, NDLR]. Il ne faut pas en avoir un regard trop critique, parce que c'est grâce à ce principe que les grandes collections des musées français ont pu se constituer. Le Louvre ne serait pas ce qu'il est, sans cette règle.

La question qui se pose, c'est comment combiner le droit à restitution et ce principe d'inaliénabilité des collections publiques ? La seule possibilité, jusqu'à présent, était de recourir à une loi de validation. J'en exposerai deux : la restitution de la Vénus hottentote et la restitution des têtes maories conservées dans les musées français.

Je conclurai sur ce que pourrait être un droit à restitution qui serait vécu non comme un droit « pur et dur », mais comme une logique d'échange, de circulation des objets, dans l'esprit de la coutume

océanienne.

Mais la question reste sensible.

La restitution d'un objet culturel comportant des restes humains peut être un fiasco.

- **Pourquoi ?**

Parce qu'il s'agit de la légitimité des restes humains dans les musées. On peut légitimement s'interroger sur le point de savoir si la destination naturelle des restes humains n'est pas la sépulture, et non le musée.

Cette question se confronte maintenant à une nouvelle donne juridique, qui est celle des lois bioéthiques. Cela donne au sujet une dimension toute nouvelle. Au cours de la conférence, je vais explorer ces lois bioéthiques.

- **Vous parlez de « droit à restitution ». D'où vient ce droit ?**

Le droit des peuples à obtenir la restitution des objets culturels est inscrit dans la déclaration des droits des peuples autochtones. Il est inscrit aussi dans l'accord de Nouméa, qui avait anticipé sur ce mouvement planétaire.

- **Allez-vous évoquer la tête d'Ataï, dont le retour est régulièrement réclamé ?**

Je vais en parler [...] Il s'agit d'une démarche éthique, morale, qui concerne la famille ou le clan. C'est un acte qui s'inscrit dans la sphère privée, car elle touche au droit de la personne.

- **La restitution de tels objets est-elle forcément souhaitable ?**

Il faut être prudent : la restitution d'un objet culturel comportant des restes humains peut être un fiasco, de nature à totalement déstabiliser les communautés autochtones qui en font la demande. Je citerai l'exemple de la restitution du crâne Yagan aux Aborigènes qui en avaient fait la demande [en 1997], qui a complètement déstabilisé ces communautés, au terme d'une longue épreuve très douloureuse. Certaines communautés ont refusé des restitutions imposées par les pays qui détenaient les objets ou des restes humains. C'est une opération qui doit être menée avec prudence et discernement. Pour cela, les outils juridiques et la méthodologie qui découlent de la restitution de la tête maorie au musée de Te Papa permettent d'appréhender ces questions dans la sérénité.

- **Quelles sont les grandes leçons de cette méthode ?**

Il faut qu'il y ait une demande, qu'elle soit légitime et authentique au regard des structures locales. [...] Surtout, cela n'a rien à voir avec la repentance, ni avec « le sanglot de l'homme blanc », selon la formule de Pascal Bruckner [anthropologue et philosophe français, NDLR].

Cela concerne des objets ou des restes humains qui sont essentiels pour l'identité d'une communauté autochtone. Des objets ou des restes humains qui n'ont de sens qu'à l'intérieur de leurs propres liens communautaires. Cela concerne une minorité d'objets. A titre d'exemple, le mannequin funéraire originaire de l'île de Malikolo, comme l'a déclaré Marcelin Abong, directeur du musée de Port-Vila, au cours du symposium du musée du quai Branly, consacré à cette question.

Propos recueillis par Marc Baltzer

La restitution des biens culturels aux communautés d'origine. Conférence de Jean-Paul Briseul, jeudi 21 avril à 18h15, Salle Sisia au centre Tjibaou. Entrée gratuite.

Vidéos :

Jt France 2 : mercredi 28/04/10 – 20h - 25' (reportage quasi identique « Toute la difficulté de restituer un bien culturel »)

<http://jt.france2.fr/20h/>

Jt France 3 Haute Normandie : jeudi 29/04/10 – 19h-20h : ouverture du journal + itw V. Fourneyron

http://info.francetelevisions.fr/video-info/player_html/index-fr.php?id-video=&chaine=&id-categorie=JOURNAUX_LES_EDITIONS_REGIONALES_HAUTE_NORMANDIE_1920&ids=&timecode=false&sequence=false

Reportage France 3 Haute Normandie « Toute la difficulté de restituer un bien culturel »

<http://normandie.france3.fr/info/haute-normandie/le-parlement-vote-la-restitution-des-tetes-maories-62277692.html?onglet=videos>

—

Les députés français largement favorables à la restitution des têtes maories à la Nouvelle-Zélande

artclair [03.05.10]

L'Assemblée Nationale a annoncé son intention d'approuver à l'unanimité la proposition de loi visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande. Le texte doit être voté le 4 mai 2010.

Les députés de l'Assemblée Nationale ont manifesté jeudi 29 avril 2010 leur intention de voter en faveur du texte de loi autorisant la restitution des têtes maories détenues dans plusieurs collections publiques de musées français à la Nouvelle-Zélande, a-t-on appris de l'AFP. Le texte qui n'a pas été modifié par les parlementaires sera définitivement adopté mardi 4 mai 2010.

Depuis 2007, la question de la restitution des têtes maories à la Nouvelle-Zélande suscite un vif débat. A l'initiative de cette action, se trouvent la municipalité et le Museum d'Histoire naturelle de Rouen qui possède une des ces têtes. La ministre de la Culture, Christine Albanel s'était alors opposée au musée, craignant d'ouvrir une brèche dans le principe d'inaliénabilité des collections des musées français, principe en vigueur depuis l'Edit de Moulins de 1566.

La proposition de loi rédigée par la sénatrice (Centre) de la Seine-Maritime et conseillère municipale de la ville de Rouen, Catherine Morin-Dessailly, après le refus de la justice d'autoriser la restitution de la tête maorie du musée de Rouen, a déjà été adoptée à l'unanimité par le Sénat en juin 2009. Un texte soutenu par le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand.

Après adoption de la loi, les 16 têtes détenues par les musées français parmi lesquels le Muséum d'histoire naturelle de Rouen, le Quai Branly, les Musées et centres de recherche universitaire spécialisés dans l'art africain et océanien de Nantes, Marseille, Lille et autres villes françaises seront restituées aux autorités néo-zélandaises.

« Pour la première fois, la loi organise la sortie des collections des musées de France d'une catégorie entière d'éléments et non pas d'un déterminé » a déclaré à l'AFP Henri de Raincourt, le ministre chargé des Relations avec le Parlement.

Par ailleurs, le texte revient également sur la procédure de déclassement des collections des musées français. Le champ de compétence de la commission scientifique nationale des collections qui a pour mission de conseiller les personnes publiques ou privées gestionnaires de biens culturels en matière de déclassement ou de cession de leurs biens a été modifié ou plus exactement élargi à l'ensemble des collections publiques. Les députés se veulent cependant rassurants et soulignent que la procédure de déclassement reste « exceptionnelle » dans le but de préserver l'intégrité du patrimoine national.

Les têtes des guerriers maoris reposeront en paix

parisart | 03 mai 2010

<http://www.parisart.com/echos/Les%20t%C3%AAtes%20des%20guerriers%20maoris%20reposeront%20en%20paix%20/947.html>

À l'unanimité, le parlement vient de décider la restitution à la Nouvelle-Zélande des têtes maories conservées dans les collections des musées français. Depuis le XVIII^e siècle qu'elles y sont conservées, on n'avait pu s'accorder sur leur statut d'œuvre d'art ou de curiosité anthropologique, sans jamais vraiment s'attarder sur le fait qu'il s'agissait de crânes humains obtenus par le pillage ou la manipulation. Il s'en est donc fallu d'une loi pour contraindre les conservateurs français à respecter l'une des conventions les plus universelles de la vie humaine, celle de la sépulture. En 2007, la ville de Rouen avait décidé de son propre chef de restituer la tête maorie de son Muséum, suscitant l'émoi des conservateurs arc-boutés en un seul corps sur le principe de non aliénabilité des collections publiques. En l'occurrence, la ville de Rouen avait jugé la non aliénabilité éthiquement inopposable dans le cas « d'un reste humain acquis lors de trafics injustifiables », et juridiquement inopérant au terme de la loi sur la bioéthique de 1994 qui soustrait le corps humain au droit patrimonial.

La vigueur de la réaction des gardiens de nos temples – nonobstant le mépris pour la souveraineté culturelle des peuples dont elle faisait montre en ses relents ethnocentristes – était due alors à leur crainte de voir l'initiative de Rouen faire jurisprudence ; et cette crainte-là était justifiée.

Il n'est pas certain, toutefois, que la décision du parlement constitue un véritable tournant de la position française en la matière. L'incapacité des musées français à rechercher la conciliation, au point de se la voir finalement imposer, en est la preuve. Encore une fois, car la pusillanimité du législateur français n'est pas moins consternante que celle de son homologue muséal, notre pays sera le dernier à reconnaître ses fautes, le dernier à s'en excuser. Car il y aura encore cent fonctionnaires zélés pour expliquer poliment que s'il est regrettable que la France ait volé des œuvres aux indigènes, au moins sont-elles plus sûrement conservées dans nos musées que dans leurs pampas. Comme si la niaiserie néocoloniale du musée Branly était à notre honneur et à celle des œuvres qui, dans la semi pénombre primitive, y sont mises en scène.

Néanmoins, l'acte politique qui vient d'être pris a le mérite de rappeler au présent ceux qui, à trop côtoyer le passé, semblent avoir oublié que le patrimoine n'est pas un vieux moellon mais une pierre qui murmure, et parfois revendique. Ils ont oublié que les nouvelles puissances du monde, elles

aussi, veulent leurs musées immenses et comme les nôtres énormes, et que, si pour cela, ils en usent comme nous en avons usé, alors c'est le retour du pillage, contre lequel nos plaintes d'anciens pillards qui ne veulent rien céder seront à tout le moins malvenues. Aujourd'hui, il n'est plus possible de constituer les fonds d'un musée sur la prédation; à partir d'aujourd'hui, nos musées doivent apprendre à s'appauvrir.

Le Maori rentrera au pays

Presse océan | Stéphane Pajot | 3 mai 2010

Mardi 4 mai, l'assemblée nationale votera un texte de loi qui prévoit de rendre à la Nouvelle-Zélande les têtes maories conservées dans les musées français. L'ensemble des groupes politiques la voteront à l'unanimité sans aucune modification. Le député-maire Jean-Marc Ayrault estime logique que cette loi soit appliquée. « Bien sûr que la tête de Maori de Nantes sera restituée », confie-t-il, « nous la rendrons à son pays d'origine ». Pour la première fois, « la loi organise la sortie des collections des musées de France d'une catégorie entière d'éléments et non pas d'un objet déterminé », a déclaré le ministre des relations avec le Parlement, Henri de Raincourt.

La France possède une vingtaine de ces têtes, dont huit à Paris (musée du quai Branly), et les autres à Nantes, Lyon, Marseille, La Rochelle, Rouen, Dunkerque, Lille, Montpellier. Sur les 500 connues dans le monde, 330 ont déjà été rendues au gouvernement néo-zélandais. A Nantes, tatouée (pour le côté valeureux) et momifiée (par respect du mort), la tête de ce guerrier fut longtemps exposée au rez-de-chaussée du muséum d'histoire naturelle. Elle a été retirée des vitrines publiques au début des années 1990 et dort depuis dans les réserves.

C'est en 1826 qu'elle avait été ramenée par le docteur Busseuil, un médecin de la marine avec un ornithorynque et des kangourous de Nouvelle-Zélande. Durant les années 1820, en pleine colonisation de la Nouvelle-Zélande, la demande des Européens sera telle que des esclaves maoris seront décapités à des fins de trafic. En 1831, les Britanniques y mettront un terme. Depuis plusieurs années, le gouvernement néo-zélandais bataille pour récupérer ses ancêtres afin de les inhumer dignement. En France, on doit le texte de loi à la sénatrice centriste Catherine Morin-Desailly. En 2007, alors adjointe à la culture de Rouen, elle avait proposé de rendre une tête maorie. Elle en avait été empêchée par un vide juridique. Cette loi va le combler.

Le casse-tête des restitutions

Direct matin Paris – 30/04/2010

Cette loi va-t-elle vider les vitrines de musées? Les députés ont affirmé hier qu'ils adopteraient mardi une proposition de loi prévoyant la restitution d'une quinzaine de têtes maories momifiées à la Nouvelle-Zélande. Wellington demande depuis les années 1980 que ces têtes, bien souvent volées par des colons, puis exposées dans les musées, lui soient renvoyées. Mais son éventuelle victoire pourrait ouvrir la voie à de multiples demandes de restitution au niveau mondial. L'Égypte réclame ainsi depuis des années le retour du buste de Néfertiti exposé à Berlin, du zodiaque de Denderah à Paris ou encore de momies disséminées à travers le monde. Grèce, Chine et Russie sont dans la même situation. D'où la nécessité d'établir un règlement international afin d'éviter les conflits

diplomatiques.

L'Assemblée nationale autorise la restitution des têtes maories

LE MONDE | 30.04.10 | Patrick Roger - Article paru dans l'édition du 02.05.10

La France s'apprête à faire un grand pas vers la restitution à la Nouvelle-Zélande des têtes maories conservées dans ses collections publiques. L'Assemblée nationale votera, mardi 4 mai, la proposition de loi défendue par le groupe Nouveau Centre autorisant la restitution de ces restes humains. Elle devrait, comme lors de son examen au Sénat, le 29 juin 2009, être adoptée à l'unanimité.

Ainsi la ville de Rouen, où ce texte de loi trouve son origine, pourra-t-elle restituer officiellement la tête maorie retrouvée en 2007 dans les réserves de son Muséum d'histoire naturelle. La décision prise en octobre 2007 par la municipalité avait été annulée par la justice au motif du non-respect de la procédure de déclassement, nécessaire à la sortie du domaine public d'un bien inscrit à l'inventaire d'un musée de France.

Le texte de la proposition prévoit que, à compter de son entrée en vigueur, les têtes maories cesseront de faire partie des collections des musées de France. Seize têtes ont déjà été inventoriées, dont sept au Musée du Quai Branly et les autres dans des musées en région. Ceux-ci auront ainsi la possibilité de procéder à leur déclassement et d'organiser la remise aux autorités néo-zélandaises. "Un geste éthique", a souligné Henri de Raincourt, ministre chargé des relations avec le Parlement, en l'absence du ministre de la culture, Frédéric Mitterrand, qui accompagne le président de la République en Chine.

"Éthique" parce que, comme l'a rappelé la rapporteure du texte, Colette Le Moal (NC, Yvelines), celui-ci ouvre une réflexion plus large : "Peut-on, doit-on considérer ces restes humains comme des biens artistiques, culturels ou scientifiques dont l'importance justifie le maintien dans nos collections ou, avant tout, comme des éléments du corps humain ?"

"CABINETS DE CURIOSITÉS"

Ces têtes maories, pudiquement qualifiées de "matériel culturel sensible" sont arrivées en Europe et aux Etats-Unis aux XVIIe et XVIIIe siècles. En Nouvelle-Zélande, les têtes de guerriers de haut rang, dont les tatouages signifiaient le courage, étaient exposées à la vue de tous pour être révérees jusqu'à ce que leur état de dégradation ne le permette plus. Elles étaient alors inhumées afin, selon les croyances, de ne pas condamner l'âme du défunt à l'errance.

A l'époque coloniale, un véritable trafic s'est développé pour fournir les "cabinets de curiosité s" des collectionneurs. Rapidement, ce commerce a prospéré. La demande dépassant l'offre, des esclaves furent tatoués à cet effet avant d'être décapités. Depuis 1980, le gouvernement néo-zélandais relaie la demande des Maoris de retour de ces têtes. De nombreux pays y ont répondu. Sur les quelque 500 têtes dispersées dans le monde, 322 ont été restituées.

"Jusqu'à présent, la France ne s'est pas illustrée par son empressement à répondre aux demandes de rapatriement", a souligné la député et maire PS de Rouen, Valérie Fourneyron. Les musées défendent ardemment le principe d'inaliénabilité pour préserver leurs collections. "Il faut tordre le

cou au fantôme du vortex des restitutions aspirant les collections des musées occidentaux", s'est-elle élevée.

Le nouveau texte porte sur les seules têtes maories, et non sur l'ensemble des restes humains. Il soumet, de plus, le déclassement à des règles strictes. Une commission scientifique nationale des collections sera chargée d'y veiller.

Restitution des têtes Maori : les députés français s'annoncent largement favorables

Tahiti info PARIS, 30 avril 2010 (Flash d'Océanie)

L'assemblée nationale française a d'ores et déjà, et par avance, indiqué jeudi son intention de voter, tous bords confondus et sans amendement, en faveur d'un texte, probablement mardi 4 mai 2010, qui lancera définitivement le processus de restitution à la Nouvelle-Zélande de têtes Maori momifiées, jusqu'ici détenues par plusieurs établissements culturels français. Ce dossier avait déjà suscité une vive polémique ces trois dernières années, avec en fer de lance, du côté des partisans de cette restitution, la ville de Rouen et son Muséum d'Histoire Naturelle hébergeant une de ces têtes. En octobre 2007, une polémique s'était fait jour après que Christine Albanel, alors ministre de la culture, se soit opposée à l'intention exprimée par Rouen. Fin juin 2009, le Sénat français s'était prononcé unanimement en faveur d'une motion proposant le retour et de fait la restitution de l'ensemble des têtes momifiées Maori, conservées jusqu'ici dans plusieurs musées de France, sur la base qu'il ne s'agissait non pas d'objets d'arts, mais de restes humains. La mise aux voix de ce texte avait été précédée de la première intervention devant le Sénat du ministre français de la culture, Frédéric Mitterrand, tout juste nommé quelques jours auparavant.

La ville de Rouen s'apprêtait alors à renvoyer la tête d'un grand chef Maori, qu'elle détenait depuis 1875, au musée néo-zélandais Te Papa. Cette notion avait, l'an dernier, suscité l'opposition de la ministre de la Culture Christine Albanel, sur la base de craintes selon lesquelles cette décision pourrait ouvrir une sorte de boîte de Pandore. À l'époque, Christine Albanel s'inquiétait en effet d'une remise à l'ordre du jour d'une procédure visant à rendre obsolète la notion d'« inaliénabilité » des collections des musées français, qui pourrait alors, de fait, concerner des pièces-clés des collections de musées français, comme par exemple des momies égyptiennes.

À l'origine du texte présenté aux députés : la Sénatrice (Centre) de la Seine-Maritime et conseillère municipale de la ville de Rouen, Catherine Morin-Dessailly. Début avril 2010, cette élue a été auditionnée par Colette Le Moal, députée, rapporteur à l'Assemblée Nationale, concernant justement cette proposition de loi autorisant la restitution des têtes maories à la Nouvelle-Zélande. Les premières auditions ont eu lieu le 7 avril et se poursuivent désormais dans le cadre des débats d'Assemblée Nationale, depuis jeudi 29 avril. Un vote sur la question est prévu pour le 4 mai 2010.

« Si le texte est voté, comme semble le souhaiter notre ministre de la Culture (...) il ne restera plus qu'à envisager le rapatriement de l'ensemble des têtes maories que détiennent les musées en France dont celle du muséum de Rouen. Après des années d'attente, elles seront enfin inhumées dans le respect des traditions du peuple maori qui a toujours lutté face aux menaces pesant sur sa survie identitaire et culturelle », précisait au début du mois la Sénatrice.

Ces têtes de personnes tatouées et ensuite momifiées (connues en Nouvelle-Zélande sous le nom de « toi moko ») sont reconnues dans la culture Maori comme un hommage posthume de la part d'une tribu ou d'un clan envers les plus prestigieux de leurs guerriers décédés.

« À l'origine pratique rituelle (...) la momification des têtes est devenue, sous l'effet de la curiosité macabre des voyageurs et des collectionneurs européens, l'objet d'un commerce particulièrement barbare (...) On ne construit pas une culture sur un trafic, sur un crime. On construit une culture sur le respect et l'échange, sur une véritable pratique de la mémoire », a notamment déclaré M. Mitterrand avant le vote des Sénateurs, le 30 juin 2009.

Si le processus parlementaire aboutit, toutes les têtes Maori (un peu plus d'une quinzaine de pièces, selon les estimations) se trouvant encore en France (détenues par les musées du Quai Branly à Paris, mais aussi des Musées et centres de recherche universitaire spécialisés dans l'art africain et océanien, à Nantes, La Rochelle, Rochefort, Dunkerque, Rouen, Lille, Marseille, Lyon Montpellier) devraient être restituées à terme aux autorités compétentes de Nouvelle-Zélande. Au plan mondial, sur un total d'environ cinq cent têtes Maori « expatriées » à travers le monde, près de trois cent ont déjà été rapatriées en Nouvelle-Zélande, notamment du Royaume-Uni et des États-Unis.

Au début du mois, ce sont d'autres têtes, cette fois-ci aborigènes d'Australie, qui semblaient obtenir les faveurs du Prince William. Ce dernier s'est en effet déclaré solidaire des clans aborigènes qui réclament la restitution des restes d'un chef aborigène, Pemulwuy qui, dirigeant d'un mouvement de résistance à la puissance coloniale britannique, avait été arrêté et décapité en 1802, sur ordre du gouverneur britannique de ce qui était alors une colonie pénitentiaire, Philip King. Sa tête avait ensuite été emmenée à Londres, pour l'exemple. Mais son emplacement exact semble avoir été de plus en plus difficile à établir, au moins depuis le début du vingtième siècle. Lors de son récent voyage officiel en Australie, en janvier 2010, le Prince avait rencontré les tribus descendantes de ce chef, dans la banlieue de Redfern (Sydney), qui leur avaient présenté une pétition demandant le retour de ces reliques. Cet engagement a été confirmé au début du mois par un courrier très officiel émanant de du Palais de Buckingham. Le prince, par le truchement de son secrétaire particulier, déclare dans cette missive vouloir « faire tout ce qui est en son pouvoir pour enquêter sur les circonstances de la disparition du crâne de Pemulwuy », dont le surnom a été, de son vivant et depuis son exécution, le « Rainbow Warrior » (Guerrier Arc-en-Ciel).

Début avril 2010, également, le gouvernement du Chili, pays de tutelle de l'île de Pâques (Rapa Nui), sonnait le glas d'un projet de voyage, à des fins d'exposition du 26 avril au 9 mai, l'une des statues monumentales « Moai » de cette île, dans le jardin des Tuileries, en plein cœur de Paris. Les Pascuans avaient été consultés le mois dernier à ce sujet et pas moins de 89 pour cent des personnes interrogées ont opposé leur refus à cette exposition parisienne d'un de leurs objets emblématiques qui était soutenue par deux fondations mécènes (l'italienne Mare Nostrum et la française Louis-Vuitton). L'exposition de ce Moai de cinq mètres de haut et de treize tonnes était censée entrer dans le cadre d'un vaste projet de sensibilisation des populations européennes à l'importance de la préservation de l'environnement. Le gouvernement chilien, dont les relations avec les Pascuans ont été particulièrement tendues depuis l'an dernier, avec en toile de fonds une volonté exprimée par les autorités locales de mettre un frein à un tourisme de masse et une immigration chilienne accusés de corrompre les valeurs culturelles, devrait rendre un arbitrage final sur le voyage du Moai dans les jours à venir.

L'année dernière a été également riche en voyages d'œuvres océaniques, dans tous les sens : mi-2009, aux États-Unis, le Seattle Art Museum a restitué une pierre cérémoniale rituelle aborigène, un « tjuringa », au National Museum d'Australie.

En Polynésie française, à peu près à la même période, la communauté culturelle et muséologique était aussi en émoi après le retour au « fenua » de dix statues d'idoles, des « Tiki », originaires des îles Gambier, et qui se trouvaient en France métropolitaine depuis presque cent cinquante ans.

Ce retour a été possible dans le cadre d'une exposition itinérante, baptisée « Mangareva » et organisée en partenariat avec le musée du Quai Branly, mais aussi les musées de Cahors, La Rochelle et du Vatican, qui ont tous prêté des pièces longtemps exilées.

Seuls le British Museum de Londres et le Metropolitan Museum of Art de New York n'ont pas consenti à se défaire momentanément de leurs Tikis polynésiens, ont précisé les organisateurs.

Ce retour en terre d'origine avait été marquée par une cérémonie coutumière solennelle et des danses traditionnelles, devant le site du Musée qui a ensuite abrité, jusqu'à fin septembre 2009, l'étape polynésienne de cette exposition. À cette occasion, les spécialistes ont estimé que l'endroit avait retrouvé un « mana » (esprit sacré) du fait du retour de ces objets spirituels.

Le Parlement unanime pour restituer les têtes maories à la Nouvelle-Zélande

Gazette des communes Avec l'AFP | 29/04/2010 | Publié dans : France

Le Parlement a affiché son unanimité pour approuver la restitution à la Nouvelle-Zélande des têtes maories conservées dans des musées français et veut faciliter, à l'avenir, la procédure de déclasserment d'œuvres réclamées par leur pays d'origine.

La proposition de loi en ce sens, à l'initiative des centristes, a déjà été adoptée, à l'unanimité, en juin 2009 au Sénat. Jeudi, à l'Assemblée, tous les groupes ont annoncé un vote positif et n'ont pas modifié le texte, qui sera donc définitivement adopté à l'issue du scrutin solennel programmé mardi.

Les 16 têtes maories que possèdent les musées français pourront être prochainement restituées à la Nouvelle-Zélande. Près de 500 têtes maories étaient réparties dans les musées de la planète et environ 300 ont déjà été restituées.

Des restes humains

« Il s'agit de bien plus que de simples pièces de musée. Ce sont des restes humains de personnes délibérément exécutées pour satisfaire un trafic exécrationnel », a indiqué Michèle Tabarot (UMP).

« Pour la première fois, la loi organise la sortie des collections des musées de France d'une catégorie entière d'éléments et non pas d'un objet déterminé », a souligné le ministre Henri de Raincourt (Relations avec le Parlement).

Déjà en 2002, au terme d'une longue bataille, le Parlement avait autorisé la restitution à l'Afrique du Sud des restes de la dépouille de la « Vénus hottentote ».

« Pour l'avenir, il est capital que nous nous dotions des moyens de prévenir et de régler en amont et de façon consensuelle les difficultés qui pourraient s'élever au-delà d'un cas particulier », a insisté le ministre.

Le texte prévoit donc aussi de « réactiver » la procédure de déclassement de collections classées « inaliénables » en droit français.

En premier lieu, la commission scientifique nationale des collections, mise en place en 2003 mais qui n'a jamais rendu d'avis sur la question, est modifiée. Son champ de compétence est élargi à l'ensemble des collections publiques. En outre, elle devra remettre un rapport sur le déclassement des œuvres « dans un délai d'un an » à partir de la publication de la loi.

Procédure de déclassement exceptionnelle

Pour Philippe Folliot (NC), « la procédure de déclassement a pour vocation de rester exceptionnelle et strictement encadrée », car « aucun d'entre nous ne pourrait songer à mettre en péril l'intégrité de notre patrimoine ».

Valérie Fourneyron (PS) a jugé que la question « dépassait les clivages politiques ». Depuis 2007, la ville de Rouen, sous l'impulsion de ses maires, Pierre Albertini (UDF) puis Mme Fourneyron, a bataillé pour restituer à Wellington la tête maorie entreposée dans son musée. Mais l'ex-ministre de la Culture Christine Albanel s'y était opposée.

« Il faut tordre le coup au fantasme de restitutions aspirant les collections des musées occidentaux », a fait valoir la maire de Rouen, selon laquelle « les critères » d'examen des demandes de restitution sont « pertinents et raisonnables » (demande officielle du pays d'origine portée par un peuple vivant dont les traditions perdurent, acquisition douteuse...).

Des têtes maories au buste de Néfertiti, de la difficulté de récupérer des œuvres "volées"

LEMONDE.FR | 29.04.10 | Portfolio

http://www.lemonde.fr/culture/portfolio/2010/04/29/des-tetes-maories-au-buste-de-nefertiti-de-la-difficulte-de-recuperer-des-oeuvres-volees_1342591_3246.html

Tête maorie : débat à l'Assemblée nationale

Par Pierre-Olivier CASABIANCA | France 3 Normandie | 29-04-10

La tête maorie de Rouen retournera t-elle en Nouvelle-Zélande? C'est ce 29 avril que l'Assemblée nationale débat d'une proposition de loi visant à autoriser la restitution de têtes maories. Le sénat avait adopté cette proposition en juin 2009.

Le texte de loi, autorisant la restitution de restes humains maoris, a été préparé par Catherine Morin-Desailly, sénatrice centriste de Rouen après le refus de la justice d'accorder la restitution de la tête Maori du Musée de Rouen à la Nouvelle-Zélande. Cette restitution avait été décidée en octobre 2007 après délibération du conseil municipal de Rouen.

Dans son blog, la sénatrice a expliqué que "Colette Le Moal, députée, rapporteur à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi autorisant la restitution des têtes maories à la Nouvelle-Zélande, a souhaité défendre devant nos collègues députés en commission de la Culture le 7 avril, puis dans l'hémicycle le 29 avril prochain, ce sujet qui me tient particulièrement à cœur".

Cette tête momifiée et ornée de tatouages a été déposée en 1875 au muséum de Rouen par un particulier. On ignore les circonstances de son acquisition par ce dernier.

C'est à la fin du XVIIIème siècle qu'avait commencé le commerce de têtes tatouées considérées comme des trophées ou de objets de curiosité ou de collections lors de la colonisation de l'Océanie.

Interdit en 1831 par le gouvernement britannique, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, ce négoce s'est poursuivi illégalement bien au-delà. Depuis les années 1980, la Nouvelle-Zélande exige la restitution de tous les restes humains maoris qui figurent dans les collections occidentales.

Plusieurs villes à travers le monde, notamment Genève, Bâle, Manchester, Londres, Glasgow, Edimbourg, Copenhague et Brème, ont déjà répondu positivement à la demande néo-zélandaise. La cité normande est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche.

La France va restituer des têtes maories

Le figaro et AFP | 29/04/2010

L'Assemblée nationale a examiné aujourd'hui la proposition de loi sénatoriale qui prévoit de rendre à la Nouvelle-Zélande une quinzaine de têtes maories conservées dans les musées français, qu'elle devrait voter, à l'unanimité, mardi 4 mai.

Le texte a déjà été déjà adopté, à l'unanimité, en juin 2009 par le Sénat. Et, comme l'ont annoncé leurs porte-parole aujourd'hui, tous les groupes politiques la voteront à l'Assemblée, sans y avoir apporté de modification, conduisant à une adoption définitive par le Parlement.

Selon ce texte, l'ensemble des têtes maories que détient la France pourront ainsi être restituées à la Nouvelle-Zélande.

Près de 500 têtes maories étaient réparties dans les musées de la planète, environ 300 ont été restituées. La France en possède de 15 à 20 dont sept à huit au musée du quai Branly et d'autres à Marseille, Dunkerque, Rouen, Lille, Lyon, Nantes, La Rochelle, Rochefort et deux à l'université de Montpellier.

"Pour la première fois, la loi organise la sortie des collections des musées de France d'une catégorie entière d'éléments et non pas d'un objet déterminé", a souligné le ministre des Relations avec le Parlement, Henri de Raincourt.

Mais "pour l'avenir, il est capital que nous nous dotions des moyens de prévenir et de régler en amont et de façon consensuelle notamment entre l'Etat et les collectivités territoriales ou leurs établissements les difficultés qui pourraient s'élever au delà d'un cas particulier", a-t-il dit.

Au-delà des têtes maories, le texte a donc été complété, au Sénat, pour "réactiver" la procédure de déclassement de collections pour rendre plus facile leur restitution à leurs pays d'origine.

Le Parlement unanime pour restituer les têtes maories à la Nouvelle-Zélande

Dépêche AFP publiée sur le Parisien.fr 29.04.2010 | 15h35 | Flash actualité - Culture

Le Parlement a affiché son unanimité pour approuver la restitution à la Nouvelle-Zélande des têtes maories conservées dans des musées français et veut faciliter, à l'avenir, la procédure de déclassement d'œuvres réclamées par leur pays d'origine.

La proposition de loi en ce sens, à l'initiative des centristes, a déjà été adoptée, à l'unanimité, en juin 2009 au Sénat. Jeudi, à l'Assemblée, tous les groupes ont annoncé un vote positif et n'ont pas modifié le texte, qui sera donc définitivement adopté à l'issue du scrutin solennel programmé mardi.

Les 16 têtes maories que possèdent les musées français pourront être prochainement restituées à la Nouvelle-Zélande. Près de 500 têtes maories étaient réparties dans les musées de la planète et environ 300 ont déjà été restituées.

"Il s'agit de bien plus que de simples pièces de musée. Ce sont des restes humains de personnes délibérément exécutées pour satisfaire un trafic exécrable", a indiqué **Michèle Tabarot** (UMP).

"Pour la première fois, la loi organise la sortie des collections des musées de France d'une catégorie entière d'éléments et non pas d'un objet déterminé", a souligné le **ministre Henri de Raincourt** (Relations avec le Parlement).

Déjà en 2002, au terme d'une longue bataille, le Parlement avait autorisé la restitution à l'Afrique du Sud des restes de la dépouille de la "Vénus hottentote".

"Pour l'avenir, il est capital que nous nous dotions des moyens de prévenir et de régler en amont et de façon consensuelle les difficultés qui pourraient s'élever au-delà d'un cas particulier", a insisté le ministre.

Le texte prévoit donc aussi de "réactiver" la procédure de déclassement de collections classées "inaliénables" en droit français.

En premier lieu, la **commission scientifique nationale des collections, mise en place en 2003 mais qui n'a jamais rendu d'avis sur la question, est modifiée.** Son champ de compétence est élargi à l'ensemble des collections publiques. En outre, elle **devra remettre un rapport sur le déclassement des œuvres "dans un délai d'un an" à partir de la publication de la loi.**

Pour **Philippe Folliot (NC)**, "la procédure de déclassement a pour vocation de rester exceptionnelle et strictement encadrée", car "aucun d'entre nous ne pourrait songer à mettre en péril l'intégrité de notre patrimoine".

Valérie Fourneyron (PS) a jugé que la question "dépassait les clivages politiques". Depuis 2007, la ville de Rouen, sous l'impulsion de ses maires, **Pierre Albertini (UDF)** puis **Mme Fourneyron**, a bataillé pour restituer à Wellington la tête maorie entreposée dans son musée. Mais l'ex-ministre

de la Culture Christine Albanel s'y était opposée. "Il faut tordre le coup au fantasme de restitutions aspirant les collections des musées occidentaux", a fait valoir la maire de Rouen, selon laquelle "les critères" d'examen des demandes de restitution sont "pertinents et raisonnables" (demande officielle du pays d'origine portée par un peuple vivant dont les traditions perdurent, acquisition douteuse...).

--

Newspress

http://www.newspress.fr/Communique_FR_228320_594.aspx

Communiqué : Restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande

Sénat - 04/05/2010 18:40:00

Collections des musées : l'Assemblée nationale adopte la proposition de loi d'initiative sénatoriale

L'Assemblée nationale vient d'adopter conforme la proposition de loi d'initiative sénatoriale visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande et relative à la gestion des collections.

Rappelons que cette proposition de loi, déposée par Mme **Catherine Morin-Desailly (UC - Seine-Maritime)** et dont le rapporteur pour la commission de la culture, de l'éducation et de la communication était M. Philippe Richert (UMP - Bas-Rhin), a été adoptée à l'unanimité par le Sénat en juin 2009.

Elle avait un double objectif :

- autoriser, tout d'abord, la restitution par la France à la Nouvelle-Zélande des têtes maories conservées dans les collections publiques, mettant ainsi fin aux controverses suscitées en 2007 par l'annulation de la délibération de la ville de Rouen ;
- mais aussi **réactiver, tout en l'encadrant, la procédure de déclassement de biens appartenant aux collections publiques, introduite dans la « loi musées » de 2002 à l'initiative de M. Philippe Richert, mais restée jusqu'à présent « virtuelle »**. La commission scientifique nationale, dont la composition est élargie, se voit confier la mission d'élaborer une doctrine cohérente et responsable pour donner enfin suite à la volonté exprimée par le législateur.

Pour M. Philippe Richert, il ne s'agit en rien de « vider » nos musées et de mettre à mal l'intégrité de notre formidable patrimoine national, mais de favoriser une gestion plus dynamique de l'ensemble des collections publiques, dans le respect du principe d'inaliénabilité.

--

Nouvelobs

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/societe/20100504.FAP0558/le-parlement-francais-approuve-la-restitution-des-tetes-maories-a-la-nouvelle-zelande.html>

04/05/10 17:01 Réagir Le Parlement français approuve la restitution des têtes maories à la Nouvelle-Zélande

PARIS (AP) — Les députés ont voté mardi à la quasi-unanimité une proposition de loi qui prévoit la restitution à la Nouvelle-Zélande des têtes maories des collections publiques des musées de France, permettant l'adoption définitive de ce texte déposé par la sénatrice centriste Catherine Morin-Desailly.

La proposition de loi, qui avait fait l'unanimité au Sénat en juillet 2009, à cette fois été adoptée par 457 voix pour et huit contre.

Avec cette loi, les 16 têtes détenues par les musées français, dont le Muséum d'histoire naturelle de Rouen, le musée du Quai Branly, les musées et centres de recherche universitaire spécialisés dans l'art africain et océanien de plusieurs villes françaises seront restituées aux autorités néo-zélandaises. La France suit ainsi la quarantaine de musées américains, australiens et européens qui ont déjà répondu à la demande des Maoris.

Le ministre néo-zélandais des Arts, de la Culture et du Patrimoine, Christopher Finlayson, s'est immédiatement félicité de la décision des parlementaires français, qui constitue, selon lui, "la reconnaissance de l'importance culturelle et spirituelle pour la Nouvelle-Zélande, et en particulier pour le peuple maori, de faire revenir les 'toi moko' (têtes maories momifiées, NDLR) chez elles, sur leurs terres ancestrales".

Le texte, qui n'a pas été modifié par les députés, répond aux difficultés juridiques qui ont suivi la décision prise en octobre 2007 par la ville de Rouen de remettre aux autorités néo-zélandaises une tête humaine tatouée et momifiée conservée en dépôt depuis 1875 dans les collections du Muséum municipal d'Histoire naturelle.

Cette décision a suscité un débat sur le régime juridique applicable à ces biens, en des termes quasi-identiques à celui soulevé en 2002 au moment de la demande de restitution par l'Afrique du Sud de la Vénus Hottentote conservée au Musée de l'Homme. Le Parlement avait alors voté une loi permettant de rendre ces restes humains à l'Afrique du Sud.

Le texte fait également évoluer le rôle de la commission scientifique compétente en matière de déclassement des œuvres conservées dans les musées. Renommée "commission scientifique nationale des collections", ses attributions seront étendues aux collections publiques, voire privées, au-delà des seules collections des musées de France. AP

--

Le Point

http://www.lexpress.fr/actualites/2/les-tetes-maories-seront-restituees-a-la-nouvelle-zelande_889675.html

Les têtes maories seront restituées à la Nouvelle-Zélande

Par Reuters, publié le 04/05/2010 à 17:37

Les têtes maories momifiées et tatouées détenues par des musées de France depuis des siècles seront restituées à la Nouvelle-Zélande en signe de respect pour la culture de cette population polynésienne de l'île.

Après le Sénat en juin dernier, l'Assemblée nationale a adopté mardi à la quasi unanimité la proposition de loi présentée par la sénatrice centriste Catherine Morin-Dessailly.

Le texte, qui est donc définitivement adopté par le Parlement français, dispose notamment qu'à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi "*les têtes maories conservées par des musées de France cessent de faire partie de leurs collections pour être remises à la Nouvelle-Zélande*".

"On ne construit pas une culture sur le trafic. On construit une culture sur le respect et sur l'échange", a déclaré le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand.

Les Maori, population polynésienne habitant la Nouvelle-Zélande depuis le VIII^e siècle, seraient aujourd'hui environ 600.000 sur une population de plus de quatre millions.

L'équipe de rugby de Nouvelle-Zélande a popularisé leur danse rituelle, le Haka, interprétée avant chaque match des All Blacks et désormais connue dans le monde entier.

Les têtes maories momifiées avaient été ramenées au XVII^e et XVIII^e siècles. Selon la commission des Affaires sociales de l'Assemblée, plus de 320 restes humains maoris ont été restitués sur les quelque 500 dispersés dans le monde.

LES TÊTES RENDUES AUX TRIBUS

Il y en aurait une vingtaine dispersée dans plusieurs musées français, à Rouen, Paris, Marseille, Nantes, La Rochelle et Lyon. De nombreux pays ont déjà répondu favorablement à l'appel de la Nouvelle-Zélande en restituant les têtes en leur possession, comme la Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Argentine ou l'Australie.

Le texte va notamment permettre au muséum d'histoire naturelle de Rouen, en Seine-Maritime, de remettre aux autorités de Nouvelle-Zélande une tête qu'il conserve depuis 1875.

Sa restitution avait été votée à l'unanimité en octobre 2007 par le conseil municipal de Rouen. Mais cette délibération municipale avait été ensuite invalidée par le tribunal administratif de Rouen.

Les têtes seront dans un premier temps déposées au Musée national Te Papa à Wellington, la capitale de la Nouvelle-Zélande, avant d'être ensuite rendues aux tribus concernées pour être enterrées selon les coutumes maories.

En 2002 le Parlement français a voté à l'unanimité une proposition de loi, également d'origine sénatoriale, qui a permis au musée de l'Homme de Paris de restituer à l'Afrique du Sud la dépouille de Saartjie Baartman, la "*Vénus Hottentote*".

Décédée à Paris en décembre 1815, plusieurs parties de son corps avait été placées dans des bocaux de formol tandis qu'un moulage de son corps et son squelette furent exposés jusqu'en 1974 au musée de l'Homme.

--

Yahoo News

France approves return of Maori heads

By THIBAUT LEROUX, Associated Press Writer Thibault Leroux, Associated Press Writer

Tue May 4, 1:06 pm ET

http://news.yahoo.com/s/ap/20100504/ap_on_re_eu/eu_france_new_zealand_warriors__heads/print

PARIS – French lawmakers decided Tuesday to return 16 tattooed and mummified Maori heads to New Zealand, ending years of debate on what to do with the human remains acquired long ago by French museums seeking exotic curiosities.

For years New Zealand has sought the return of Maori heads kept in collections abroad, many of which were obtained by Westerners in exchange for weapons and other goods.

Dozens of museums worldwide, though not all, have agreed to return them. Maori, the island nation's indigenous people, believe their ancestors' remains should be respected in their home area without being disturbed.

France's National Assembly voted 437-8 on Tuesday to give back the 16 heads counted in France, including seven kept in storage at Paris' Quai Branly museum for the primitive arts. The Senate has already OKed the move.

It was unclear when the heads might be sent home, but authorities can now begin negotiating the move.

The heads' repatriation is "matter of great significance for Maori," New Zealand's culture and Maori affairs minister Pita Sharples said. "Maori believe that, through their ancestors' return to their original homeland, their dignity is restored, and they can be put to rest in peace among their families."

Some in France had worried the case could set a precedent for similar action against other museums — a big concern given the Louvre's many Egyptian mummies — and lawmakers had debated New Zealand's request since 2007 when the Normandy city of Rouen offered to return its Maori head.

Lawmaker Catherine Morin-Desailly, who authored the bill to return the heads, downplayed that fear and said this was a special case because some Maoris were killed to satisfy collectors' demands.

Some Maori heads, with intricate tattoos, were traditionally kept as trophies from tribal warfare. But once Westerners began offering prized goods in exchange for them, men were in danger of being killed simply for their tattoos, French museum officials have said.

Tuesday's vote "confirms France's moral responsibility as a country of human rights," Morin-Desailly told Associated Press Television News. "There are some things which are above art and which should remain sacred."

--

Libération

<http://www.liberation.fr/sports/0101633715-la-france-va-restituer-seize-tetes-maories-a-la-nouvelle-zelande>

05/05/2010 à 10h56

La France va restituer seize têtes maories à la Nouvelle-Zélande

Le Parlement a autorisé, mardi, après un ultime vote quasi unanime de l'Assemblée nationale, la restitution, à la Nouvelle-Zélande, d'une quinzaine de têtes maories conservées dans les musées français.

La proposition de loi en ce sens, défendue par le Nouveau Centre, a été approuvée par tous les groupes politiques. 457 députés ont voté pour et 8 contre. Le texte est considéré comme définitivement voté car il a déjà été adopté dans les mêmes termes par le Sénat en juin 2009.

Les 16 têtes maories que possèdent les musées français pourront être prochainement restituées à la Nouvelle-Zélande. Près de 500 têtes maories étaient réparties dans les musées de la planète et environ 300 ont déjà été restituées.

«Il s'agit de bien plus que de simples pièces de musée. Ce sont des restes humains de personnes parfois délibérément exécutées pour satisfaire un trafic exécrationnel», a indiqué Michèle Tabarot (UMP). *«Pour la première fois, la loi organise la sortie des collections des musées de France d'une catégorie entière d'éléments et non pas d'un objet déterminé»,* a souligné le ministre Henri de Raincourt (Relations avec le Parlement).

Déjà en 2002, au terme d'une longue bataille, le Parlement avait autorisé la restitution à l'Afrique du Sud des restes de la dépouille de la «Vénus hottentote». *«Pour l'avenir, il est capital que nous nous dotions des moyens de prévenir et de régler en amont et de façon consensuelle les difficultés qui pourraient s'élever au-delà d'un cas particulier»,* a insisté le ministre.

Ce texte prévoit par ailleurs de faciliter la procédure de déclassement de collections classées «inaliénable» en droit français.

La commission scientifique nationale des collections, mise en place en 2003 mais qui n'a jamais rendu d'avis sur la question, est modifiée. Son champ de compétence est élargi à l'ensemble des collections publiques. En outre, elle devra remettre un rapport sur le déclassement des œuvres «dans un délai d'un an» à partir de la publication de la loi.

(Source AFP)

--

BBC News

<http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/8661231.stm>

Page last updated at 00:21 GMT, Wednesday, 5 May 2010 01:21 UK

France votes to return Maori heads to New Zealand

Maori tattoos are a sign of courage and strength.

The French parliament has voted to return the mummified heads of at least 15 Maori warriors to New Zealand.

The heads, taken by European explorers in the 18th and 19th centuries, are currently on display in several museums in France.

The decision ends years of debate and is part of a wider discussion in the US and Europe on the restitution of artefacts taken centuries earlier.

The Maoris believed the preservation of the heads kept their spirits alive.

But they became exotic collector items in Europe in the 19th Century, with museum officials saying some men may have been killed for their tattoos.

MPs in France almost unanimously backed the bill to return the tattooed heads, some still with bits of hair and teeth attached, back to their home country.

'Put to rest'

It is the first time that French legislation has allowed an entire division of museum artefacts to be returned.

There are some things that are above art and which should remain sacred

"There are some things which are above art and which should remain sacred," she told Associated Press.

New Zealand first requested their return in the 1980s but the issue became more prominent in France in 2007 after a city council voted for one head to be sent back.

The decision was later overturned by the French Ministry of Culture, which ruled such a decision could not be taken at local level.

Critics had voiced concerns it might set a new precedent, putting other collections at risk.

Pita Sharples, the New Zealand minister for Maori affairs, said the decision was a "matter of great significance".

"Maori believe that, through their ancestors' return to their original homeland, their dignity is restored, and they can be put to rest in a peace among their families," he said. The heads will be sent to the Te Papa museum in the New Zealand capital, Wellington, and then returned to tribal groups to be buried.

--

TVNZ

Mummified Maori heads to be returned to NZ

Published: 7:25AM Wednesday May 05, 2010

<http://tvnz.co.nz/national-news/mummified-maori-heads-returned-nz-3513534/video>

--

Aljazeera.net (05/05/2010)

<http://english.aljazeera.net/news/asia-pacific/2010/05/20105574721701652.html>

France to return Maori heads

The indigenous Maori people make up about 15 per cent of New Zealand's population[EPA] France has decided to return 16 mummified heads of Maori warriors to New Zealand, ending years of debate over the human remains acquired long ago by French museums.

Only eight legislators in the 577-seat National Assembly voted against returning the heads on Tuesday.

The tattooed heads, which have been stored in several French museums, will be returned within the coming year.

The indigenous Maoris preserved the heads of warriors, believing they were keeping their spirit alive, but in the 19th century they became prized items for European collectors.

Museum officials have said that such collecting put men in danger of being killed simply for their tattoos after weapons and other goods were offered in exchange for the heads.

'Dignity restored'

"These are much more than simple museum pieces," Michele Tabarot, a French parliamentarian, said.

"These are human remains and some of these people were deliberately murdered to satisfy a despicable trade."

Michelle Tabarot, French parliamentarian

"These are human remains and some of these people were deliberately murdered to satisfy a despicable trade."

The decision was welcomed by the New Zealand government, with Pita Sharples, the Maori affairs minister saying it was "a matter of great significance" to Maori.

"Maori believe that, through their ancestors' return to their original homeland, their dignity is restored, and they can be put to rest in peace among their families," he said.

Since 1992, New Zealand's Te Papa Tongarewa museum has requested 500 Maori heads stored in museums around the world to be returned.

About 300 of them have since been sent back.

The national history museum in the western French city of Rouen offered in 2007 to return its Maori heads to New Zealand, but the government put the move on hold.

French officials were worried that Rouen's unilateral decision would set a precedent for similar action by other museums - a big concern in a country that is home to the Louvre, with its many Egyptian mummies.

New Zealand's Maori people make up 15 per cent of the country's population.

--

UNESCO

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=21852&Cr=UNESCO&Cr1=>

L'UNESCO salue la restitution par la France de têtes maories à La Nouvelle-Zélande

5 mai 2010 – La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Irina Bokova, s'est félicitée mercredi de l'adoption par l'Assemblée nationale française, lors d'un vote solennel et avec le consensus de l'ensemble des groupes politiques, d'une proposition de loi « visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à La Nouvelle-Zélande ».

« L'UNESCO a toujours défendu le respect total dû aux restes humains et encouragé leur restitution », a déclaré Irina Bokova. « Ce texte est d'autant plus important qu'il autorise non seulement la restitution de la tête d'un guerrier maori conservée à Rouen mais étend également son application à toutes les têtes maories conservées dans d'autres collections publiques françaises », a-t-elle rajouté.

En application de cette loi, 16 têtes maories momifiées et tatouées détenues par les musées français, dont le Muséum d'histoire naturelle de Rouen et le musée du Quai Branly à Paris, seront restituées aux autorités néo-zélandaises.

Cette restitution n'intervient pas dans le cadre de la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Cependant, son préambule affirme que « les musées, les bibliothèques et les archives, en tant qu'institutions culturelles, doivent veiller à ce que la constitution de leurs collections soit fondée sur des principes moraux universellement reconnus ». L'article premier de ce même traité international, qui n'est pas rétroactif, précise aussi que les collections anatomiques sont considérées comme biens culturels et doivent donc, à ce titre, être restituées lorsqu'elles ont fait l'objet d'une importation, d'une exportation ou d'un transfert de propriété illicites.

Dans la tradition maorie, la préservation des têtes des ancêtres contribue à maintenir les esprits en vie. Les têtes maories que la France va restituer à La Nouvelle-Zélande se trouvent dans les musées français depuis le XIXe siècle.

24heures dans le Pacifique

<http://24hdanslepacifique.com/le-parlement-francais-vote-la-restitution-de-16-tetes-maories>

Le Parlement français vote la restitution de 16 têtes maories

06/05/2010 09:47

Les députés français ont adopté hier à la quasi unanimité une loi pour restituer à la Nouvelle-Zélande 16 têtes maories conservées dans plusieurs musées français.

Aux XVIII^e et au XIX^e, les têtes momifiées des grands guerriers Maoris ont fasciné l'Europe. C'était la grande mode des cabinets de curiosité. Un véritable trafic s'est mis en place – et faute de guerrier à décapiter, les marchands récupéraient souvent des têtes d'esclaves tatoués pour l'occasion.

En France, en tant qu'œuvres d'art, les têtes maories sont classées "inaliénables". Impossible de les sortir des musées. C'est pour cela qu'il a fallu voter une loi spécifique. Mais une loi prudente, estime son auteure, la sénatrice de Rouen, Catherine Morin Desailly. Les musées ne seront pas obligés de restituer toute pièce réclamée par des représentants de sa culture d'origine:

“Quatre critères nous avaient animés pour la restitution. C'est premièrement: ce ne sont pas des restes humains comme les autres mais ils ont été constitués en objets d'art après des actes de barbarie, s'il s'agissait des esclaves dont on tatouait la tête et qui étaient décapités pour alimenter le commerce qui existait à l'époque.

Et ça aussi, c'est pour distinguer notre geste d'autres restitutions qui pourraient être demandées. Ce n'est pas le cas des momies égyptiennes par exemple.

Deuxièmement, des restes qui sont destinés à être inhumés, et non transférés d'une étagère de musée à une autre.

Troisièmement: les restes ne doivent pas être l'objet de recherches utiles à la science et quatrième critère : que ce soit la demande d'un peuple contemporain. Les Maoris c'est très proche, ce seraient vos arrière arrière grands-parents pratiquement.”

Le grand musée du Quai Branly, qui possède 7 têtes momifiées, se refuse à tout commentaire. C'est le musée d'histoire naturelle de Rouen qui devrait être le premier à restituer au musée néo-zélandais de Te Papa Tongarewa l'unique tête tatouée maorie de ses collections, et ce d'ici la fin de l'année.

Nicholas Esser a joint Michelle Hippolite, la directrice du service des restitutions au musée de Te Papa:

“Le retour des têtes maories en Nouvelle Zélande va nous permettre d’analyser les tatouages et d’identifier la tribu à laquelle appartenait le décapité. Ce retour marque aussi la renaissance des liens spirituels entre les têtes, les tribus et la terre. Les têtes vont enfin avoir une sépulture maorie. Même si un faible pourcentage de ces têtes est réellement enterré au sein de la tribu. Car souvent les tribus nous disent qu’ils ne sont pas sûrs d’avoir des liens avec telle ou telle tête, on a du mal à les identifier.”

Environ 500 restes humains Maoris – têtes momifiées ou ossements- seraient toujours dispersés dans les musées du monde entier.

Radio Australia

<http://www.radioaustralia.net.au/pacbeat/stories/201005/s2891653.htm>

French Parliament passes bill to repatriate Maori heads

Updated May 6, 2010 08:45:12

The French Parliament has passed a bill allowing 16 Maori heads held in various French museums to be repatriated to the Te Papa Tongarewa Museum in Wellington.

During the 18th and 19th centuries, these Toi Moko or tattooed heads fascinated western explorers. Maori heads became treasured curiosities in Europe and North America. And a global trade of mummified tattooed heads flourished.

Presenter: Caroline Lafargue

Speaker: Catherine Morin-Desailly, French Senator; Michelle Hippolite, Acting Executive Chief of the Karanga Aotearoa Unit

LAFARGUE: That's a historical, almost unanimous vote in France after 3 years of debate.

According to French law, once an item has been acquired or received as a donation by a museum, then the museum has an inalienable right to keep that item.

It cannot be removed from the collection.

But Catherine Morin-Desailly, the French Senator (from the area around Rouen) found a breach in the French heritage law and was able to introduce the bill:

MORIN-DESAILLY: First, these are really special human remains. They are the result of barbarian methods, I mean, in some cases, slaves were tattooed and then decapitated to feed the global mummified heads traffic/trade at the time.

And this was considered art work! So our repatriation bill doesn't apply to remains like Egyptian mummies for instance .

Second criterion remains can be repatriated if they are to be buried in their home country. It's not a deal from a museum to another.

Third, remains can be repatriated if they are not used or useful for scientific research.

And fourth, we can repatriate human remains if it's requested by a contemporary people. In the case of the Maoris, it wasn't a long time ago, imagine, it could almost be your great great great grand parents!"

LAFARGUE: In New Zealand, the Te Papa Museum in Wellington has welcomed the French Parliament's Toi Moko repatriation act decision. The Museum has been trying to repatriate Maori remains from all over the world for 50 years now.

Nicholas Esser, from Radio Australia's French service, called Michelle Hippolite, she's the acting executive chief of the Karanga Aotearoa unit, in English, the repatriation unit, at the Te Papa Museum.

HIPPOLITE: Maori consider this as a significant step forward that in France there has been a change of attitude, over time towards toui moukou not necessarily being considered curiosities or items of the collection that should be held as they were traded in those early days. So we appreciate that this exchange of understanding will continue to take place and we're looking forward to working with them.

LAFARGUE: The Museum of Natural History of Rouen in France will be the first to hand back its unique Maori head to the Te Papa Museum, probably before the end of 2010.

But the Quai Branly Museum, the largest collection of items from Oceania in France, simply refused to comment on the repatriation bill.

The direction of the Museum is not keen on giving back its 7 Toi Moko, which haven't been shown to the public for decades.

The director of the heritage department at the Quai Branly Museum, Yves Le Fur, said last year that these 7 Maori heads, in quotes, "are part of New Zealand's heritage, but also part of French heritage".

French Senator Catherine Morin-Desailly reacted to this statement.

MORIN-DESAILLY: A part of French heritage? Well I don't think I as a French person own these Maori human remains.

What would Mister Le Fur say if his great great great grand father had had his throat cut and placed on a shelf of a museum at the other end of the world.

We western people end up asking ourselves the same big question, Can we do and accept anything in the name of art and culture?

Back in New Zealand, another very long journey begins for these mummified Maori heads.

At the Te Papa museum, Michelle Hippolite tries to identify these heads and to send them back to the right iwi or tribe.

HYPOLITE: Having them here in New Zealand enables us to consider where these toui moukou may have been tattooed and that gives us some sense of where this person or people have come from. Having them here at Aterooooa makes the spiritual connexions become real. Because the toui moukou do then return to their Atearora to the place where these people were born.

But our experience is that very small per centage has been repatriated to iwi.

Sometimes, iwi think about whether or not they should receive these remains, because sometimes we aren't able to say that they are people from the tribal group. Where we do find that person enable to talk about the repatriation of the human remains, it takes us as short as 6 months for us to organise for the repatriation. So many Maori heads remain at the Te Papa museum until their story can be understood.

LAFARGUE: The Te Papa Museum estimates that 500 Maori human remains are still kept in overseas museums, tattooed heads as well as skeletal remains. So far, Scotland, Wales, the Netherlands, Australia, Ireland, Britain and Sweden have already handed back many remains to the Te Papa Tongarewa. The museum is still looking forward to repatriating human remains especially from Germany and Russia.

Afrik.com

<http://www.afrik.com/article19681.html>

Après la restitution des têtes maories, celle des objets sacrés africains ?

MERCREDI 5 MAI 2010 / PAR ALICIA KOCH

L'Assemblée nationale française a adopté une loi permettant de restituer quinze têtes maories à la Nouvelle-Zélande

La tête maorie conservée au muséum de Rouen va enfin rentrer chez elle, en Nouvelle-Zélande. Cette décision, pourtant inattendue, concerne également 15 autres têtes actuellement détenues par divers musées français. L'élément déclencheur ? Un texte de loi, initialement voté par le Sénat en juin 2009, puis adopté à la grande majorité le jeudi 29 avril dernier par l'Assemblée Nationale et entré en vigueur mardi. Et si ce nouvel édit révolutionnait le paysage de la restitution des biens culturels en Afrique ?

Huit ans après le vote de la loi relative à la remise à l'Afrique du Sud de la dépouille de Saartje Baartman, dite la Vénus Hottentote, l'adoption d'un nouveau texte de loi risque de faire du bruit dans le débat sur la restitution des biens culturels. Un dossier épineux. Le jeudi 29 avril, les députés de l'Assemblée Nationale se sont prononcés à la grande majorité pour l'adoption d'un texte de loi visant à restituer à la Nouvelle-Zélande, 15 têtes maories actuellement conservées dans divers musées français. Proposé au Sénat en juin 2009 par Catherine Morin-Desailly, sénatrice, centriste de Rouen, cet édit avait été accepté, sans être modifié, par l'ensemble des acteurs présents. Une décision d'autant plus surprenante que le retour d'une des têtes maories, conservée au Muséum de Rouen avait été refusé par les autorités françaises. Dernière étape franchie pour l'adoption définitive de cette loi : le scrutin solennel ayant eu lieu mardi 4 mai. 457 députés ont voté pour et 8 contre.

Le bout du tunnel pour tous les pays demandant la restitution de leurs biens culturel ? Rien de moins sûr. « Mais c'est un immense pas en avant. Avant cette loi, les musées européens ne voulaient pas entendre parler de restitution. Maintenant ils commencent à l'envisager. Cela peut mettre en branle la question de la restitution à l'Afrique », déclare Abdoulaye Camara, ex-président du musée d'art africain de Dakar. Une loi complexe qui ne concerne cependant que les restes humains pour le moment. Mais « est-ce-que l'humain peut être considéré comme une pièce de collection ? »,

s'interroge-t-il. Actuellement oui. Et c'est précisément sur ce point que ce nouveau texte de loi peut s'avérer révolutionnaire. Il prévoit de « réactiver » la procédure de déclassement des collections publiques dites « inaliénables ». Une procédure qui devrait permettre le retour au pays de nombreux restes humains stockés, le plus souvent, dans les réserves des musées occidentaux. « La conscience populaire a du mal à considérer que ces ossements puissent rester ainsi sans sépulture, loin de leur terre natale », s'indigne Abdoulaye Camara. Cette loi répond donc à une question éthique longtemps restée en suspens. Ces restes humains, considérés comme des objets d'art par le public occidental, et comme des objets sacrés par leur peuple d'origine, pourront enfin bénéficier de sépultures traditionnelles.

La tête maorie conservée à Rouen y avait été déposée en 1875 par un particulier. Plusieurs villes à travers le monde telles que Genève, Glasgow, Edimbourg, Londres, ou Copenhague avaient déjà répondu positivement à la demande de restitution de la Nouvelle-Zélande. Rouen est la première ville française à s'inscrire dans une telle démarche, qu'Huguette Bello, députée réunionnaise, appelle « l'appel de la terre natale ».

Rue 89

<http://www.rue89.com/2010/05/05/les-tetes-maories-relancent-le-debat-sur-la-restitution-doeuvres-150276>

Les têtes maories relancent le débat sur la restitution d'œuvres

Par Léa Lejeune | Rue89 | 05/05/2010 | 21H33

La Nouvelle-Zélande a salué, ce mercredi 5 mai, le vote par l'Assemblée nationale française du retour des têtes maories. Entreposées dans les musées de l'Hexagone, elles devraient retrouver le chemin de leur pays d'origine.

Ces remerciements officiels ont été prononcés par le ministre de la Culture et de l'Héritage, Christopher Finlayson, et le ministre des Affaires maories, Pita Sharples.

« C'est une question de grande importance », a déclaré ce dernier, d'après le New Zealand Herald :

« Les Maoris pensent que si les âmes de leurs ancêtres retournent dans leur pays d'origine, ils récupèrent leur dignité et peuvent veiller en paix sur leurs familles. »

Marine Degli, auteur de « L'Art maori », qui travaille au musée du quai Branly, explique comment étaient fabriquées ces reliques :

« C'était la tête des notables et des chefs de tribus tatoués qu'on décapitait de leur vivant. Pour les Maoris, c'était un geste sacré, un signe de bravoure et non pas un acte de barbarie !

C'en est devenu un quand les Européens et se sont mis à en faire le commerce. Ça a conduit à des aberrations comme de tatouer et tuer des esclaves pour vendre leurs têtes. »

Des objets sacrés donc. D'où un appel du musée Te Papa néozélandais en 1992 pour rapatrier les 500 têtes maories éparpillées partout dans le monde. 300 reliques ont été récupérées depuis.

Dix-huit ans après, la France accepte enfin de collaborer. D'après la proposition de loi déposée par la sénatrice Catherine Morin-Desailly en 2009 et validée ce 4 mai 2010, les têtes de Maoris ne sont plus

propriété des musées français. Elles doivent donc être rapatriées, de la manière qui convient à chaque établissement et sans délai de temps.

Une question de patrimoine

La question du rapatriement d'œuvres d'art avait fait particulièrement débat en France. C'était l'un des seuls pays à refuser le rendre les reliques au nom du code du patrimoine (très strict) qui régit les musées.

Un conservateur de province râle :

« Au quai Branly, il y a quelques ethnologues de bureau qui veulent conserver tous les objets. Jusqu'à il y a trois ans, le musée ne répondait pas aux requêtes des Maoris et faisait profil bas. »

Sept têtes détenues au musée du quai Branly à Paris et huit têtes éparpillées dans le reste de la France sont maintenant concernées par cette loi sur mesure. Aujourd'hui encore, le musée parisien refuse de communiquer sur les conditions de restitution de ces objets.

Côté néo-zélandais, les articles de journaux continuent d'accuser la France d'avoir reculé en 2007. A Rouen, la mairie et le musée avaient alors décidé de rendre une tête sans concerter les services du patrimoine. Le gouvernement français avait posé son veto, d'après le site MaoriNews.com. Dans quel but ? Celui de ne pas créer de précédent.

Le Louvre, par exemple, expose plusieurs momies égyptiennes, elles aussi composées de restes humains et sacrées.

Marine Degli du quai Branly est rassurante :

« Cette décision ne nous engage pas à restituer les momies à l'Egypte ou d'autres reliques ailleurs. La seule raison pour laquelle on va restituer ces têtes, c'est parce qu'il y a eu une revendication formulée propre à une culture sacrée, celle des Maoris. »

Liberation.fr

<http://www.liberation.fr/sports/0101633715-la-france-va-restituer-seize-tetes-maories-a-la-nouvelle-zelande>

La France va restituer seize têtes maories à la Nouvelle-Zélande

05/05/2010 à 10h56, Source AFP

Le Parlement a autorisé, mardi, après un ultime vote quasi unanime de l'Assemblée nationale, la restitution, à la Nouvelle-Zélande, d'une quinzaine de têtes maories conservées dans les musées français.

La proposition de loi en ce sens, défendue par le Nouveau Centre, a été approuvée par tous les groupes politiques. 457 députés ont voté pour et 8 contre. Le texte est considéré comme définitivement voté car il a déjà été adopté dans les mêmes termes par le Sénat en juin 2009.

Les 16 têtes maories que possèdent les musées français pourront être prochainement restituées à la Nouvelle-Zélande. Près de 500 têtes maories étaient réparties dans les musées de la planète et environ 300 ont déjà été restituées.

«Il s'agit de bien plus que de simples pièces de musée. Ce sont des restes humains de personnes parfois délibérément exécutées pour satisfaire un trafic exécrationnel», a indiqué Michèle Tabarot (UMP). «Pour la première fois, la loi organise la sortie des collections des musées de France d'une catégorie entière d'éléments et non pas d'un objet déterminé», a souligné le ministre Henri de Raincourt (Relations avec le Parlement).

Déjà en 2002, au terme d'une longue bataille, le Parlement avait autorisé la restitution à l'Afrique du Sud des restes de la dépouille de la «Vénus hottentote». «Pour l'avenir, il est capital que nous nous dotions des moyens de prévenir et de régler en amont et de façon consensuelle les difficultés qui pourraient s'élever au-delà d'un cas particulier», a insisté le ministre.

Ce texte prévoit par ailleurs de faciliter la procédure de déclassement de collections classées «inaliénable» en droit français.

La commission scientifique nationale des collections, mise en place en 2003 mais qui n'a jamais rendu d'avis sur la question, est modifiée. Son champ de compétence est élargi à l'ensemble des collections publiques. En outre, elle devra remettre un rapport sur le déclassement des œuvres «dans un délai d'un an» à partir de la publication de la loi.

Telerama

<http://www.telerama.fr/scenes/tetes-maories-affaire-tranchee,55844.php>

Têtes maories, affaire tranchée

Le 15 mai 2010 à 16h00. Par Sophie Cachon, Télérama n° 3148

LE FIL ARTS ET SCENES - En 2007, le Muséum d'histoire naturelle de Rouen a voulu restituer une tête momifiée à la Nouvelle-Zélande. Un vif débat avait suivi. Les députés viennent de trancher... en faveur de la restitution.

Tout débute il y a trois ans, lorsque le directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen décide de restituer à la Nouvelle-Zélande une tête humaine momifiée retrouvée pendant la rénovation de l'établissement. Il s'agit de l'un des seize *toi moko* conservés dans les musées français, têtes de guerriers maoris entièrement tatouées que les collectionneurs du XIXe siècle s'arrachaient. A Rouen, tout est finalisé, invitations officielles et choix des petits-fours, lorsque la nouvelle tombe : le ministère de la Culture interdit cette restitution au motif que la tête fait partie des collections publiques, donc est « inaliénable ».

L'affaire vire au débat national. Les défenseurs de la restitution, souvent du côté des scientifiques, font appel à la loi sur la bioéthique, qui protège les restes humains. Les adversaires, plutôt dans le rang des institutions muséales, dénoncent la perte irrémédiable d'un patrimoine mondial.

L'Assemblée nationale a tranché : 457 députés ont entériné le projet de loi. Les muséums de Lyon, Marseille, Nantes, Rochefort, la fac de médecine de Montpellier ou le musée du Quai Branly devront rendre ces reliques. Dès que la communauté maorie aura identifié la tribu d'origine grâce au tatouage, les têtes pourront être enterrées parmi les ancêtres. La France perd donc ses têtes, mais gagne en dignité.

La Gazette.fr

<http://infos.lagazettedescommunes.com/38827/restitution-des-tetes-maories-par-la-france/>

Restitution des têtes maories par la France

La Rédaction | 19/05/2010 | Publié dans : Textes officiels

La loi visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande et relative à la gestion des collections met fin au conflit qui opposait le ministère de la culture à certains musées comme le musée de Rouen, qui souhaitait restituer une tête maorie à la Nouvelle Zélande.

La loi définit également les missions de la commission scientifique nationale des collections, dont l'objet est de conseiller les personnes publiques ou les personnes privées gestionnaires de fonds régionaux d'art contemporain, dans l'exercice de leurs compétences en matière de déclassement ou de cession de biens culturels appartenant à leurs collections, à l'exception des archives et des fonds de conservation des bibliothèques. A cet effet, la commission définit des recommandations en matière de déclassement des biens appartenant aux collections et de cession des biens.

Elle peut également être consultée, par les autorités compétentes pour procéder à de tels déclassements ou cessions, sur toute question qui s'y rapporte. Elle donne son avis conforme sur les décisions de déclassement de biens appartenant aux collections des musées de France et d'œuvres ou objets inscrits sur l'inventaire du Fonds national d'art contemporain et confiés à la garde du Centre national des arts plastiques, et sur les décisions de déclassement de biens culturels appartenant aux autres collections qui relèvent du domaine public. Elle peut être saisie pour avis par les personnes privées gestionnaires de fonds régionaux d'art contemporain, lorsque les collections n'appartiennent pas au domaine public, sur les décisions de cession portant sur les biens qui les constituent.

La commission comprend un député et un sénateur nommés par leur assemblée respective, des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, des professionnels de la conservation des biens concernés et des personnalités qualifiées.